

COMPTE-RENDU

CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 21 juin 2022

PRESENTS :

Renaud PFEFFER, Yves GOUGNE, Pascal OUTREBON, Fabien BREUZIN, Isabelle BROUILLET, Christian FROMONT, Jean-Pierre CID, Arnaud SAVOIE, Marc COSTE, Olivier BIAGGI, Luc CHAVASSIEUX, Françoise TRIBOLLET, Loïc BIOT, Charles JULLIAN, Caroline DOMPNIER DU CASTEL, François PINGON, Stéphanie NICOLAY, Anne RIBERON, Anik BLANC, Pascale CHAPOT, Pascale DANIEL, Marilyne SEON, Thierry BADEL, Cyprien POUZARGUE, Anne-Sophie DEVAUX

ABSENTS / EXCUSES :

Jean-Luc BONNAFOUS, Patrick BERRET, Raphaëlle GUERIAUD, Christèle CROZIER, Gérard MAGNET, Bernard CHATAIN

PROCURATIONS :

Magali BACLE donne procuration à Arnaud SAVOIE
Bruno FERRET donne procuration à Jean-Pierre CID
Denis LANCHON donne procuration à Caroline DOMPNIER DU CASTEL
Véronique MERLE donne procuration à Pascale CHAPOT
Hélène DESTANDAU donne procuration à Fabien BREUZIN
Séverine SICHE-CHOL donne procuration à Pascal OUTREBON

SECRETAIRE DE SEANCE : Stéphanie NICOLAY

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-et-un juin à dix-neuf heures, Le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la salle du Conseil Communautaire à Mornant, sous la présidence de Monsieur Renaud PFEFFER.

Date de convocation : 15 juin 2022

I - DECISIONS

⇒ RESSOURCES HUMAINES

Rapporteur : Monsieur Renaud PFEFFER, Président

Direction générale / Communication – Organisation du service - Création de poste, changements d'affectation, modification du tableau des effectifs (délibération n° CC-2022-060)

Le Conseil Communautaire, après en avoir valablement délibéré :

Vu le code général de la fonction publique, notamment son article L.313-1,

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Pays Mornantais validés par arrêté préfectoral n° 69-2021-06-01-00004 du 1^{er} juin 2021,

Vu le tableau des effectifs,

Vu la délibération n° BC-2020-022 du Bureau Communautaire du 27 août 2020 portant création d'un chargé de communication en accroissement temporaire d'activité,

Vu l'avis favorable des membres représentant la collectivité et le personnel du Comité technique en séance du 24 mai 2022 sur la création d'un poste au tableau des effectifs, et deux changements d'affectation,

Dès le début de mandat (2020), un poste de Collaborateur de Cabinet a été créé afin d'accompagner et d'aider le Président, les vice-présidents, les conseillers communautaires à relever les 3 grands défis de ce mandat que sont la Gouvernance, la relation avec les communes et l'Image.

La nouvelle organisation des services, mise en œuvre progressivement depuis le 1^{er} janvier 2022, s'appuie d'une part sur un Directeur Général des Services assisté de deux Directeurs Généraux Adjointes et d'un Coordinateur Ressources pour mettre en œuvre les politiques, d'autre part sur un Cabinet dirigé et orchestré par un Directeur de Cabinet.

Le directeur de cabinet et le DGS partagent la même vision et travaillent étroitement ensemble en complémentarité et en totale cohérence. Ils sont unis par un lien de solidarité indéfectible.

Cette organisation doit permettre la gestion et l'animation des relations avec et entre les élus communautaires et municipaux, avec et entre les communes et les autres institutions (département, région entre autres), de fédérer et faciliter l'organisation d'événementiels sur le territoire, dans le respect du protocole lorsque nécessaire, ainsi que les représentations et surtout la communication (interne en lien permanent avec le DGS) pour réussir ce défi de l'image, et valoriser les actions de la collectivité.

En 2020 a également été créé un poste temporaire de chargé de communication. Ce poste a progressivement évolué vers un poste de responsable de la communication et, au regard des projets de mandat, constitue à ce jour un besoin permanent pour accompagner la nouvelle organisation, relever les défis et assurer le management du service.

Ainsi, le poste de responsable de la communication, à temps complet, ouvert au cadre d'emploi de rédacteur, sera créé dès le 1^{er} septembre 2022.

Ses principales missions seront de :

- Participer à la définition et garantir la mise en œuvre d'une stratégie de communication lisible, cohérente et dynamique,

- Définir et animer un plan d'actions de communication en fonction des orientations et projets politiques, des priorités et des ressources
- Mettre en valeur les activités, missions et actions de la COPAMO
- Développer et optimiser les moyens et outils de communication

Parallèlement, les postes d'assistant des secteurs « relations élus, concertation, communication et culture » et « ressources transversales » doivent être repositionnés au regard de la nouvelle organisation.

Les agents occupant ces deux postes ont vu leurs tâches évoluer depuis 2020 pour assurer des missions de secrétariat, d'accueil, de gestion d'agendas, d'organisation d'événements... pour la direction générale et les services communication, relations élus, culture, tourisme, développement économique...

Pour répondre aux besoins du projet de mandat, et s'adapter à la nouvelle organisation des services le poste d'assistant de l'ancien secteur RE3C sera affecté dès le 1^{er} juillet 2022 au service communication.

Le poste d'assistant de l'ancien secteur ressources transversales sera affecté dès le 1^{er} juillet 2022 à la direction générale et à la Présidence.

Les agents qui occupent ces deux postes travailleront en étroite collaboration et en polyvalence pour faciliter l'organisation et les échanges entre le cabinet et la direction générale et ainsi répondre aux objectifs de la nouvelle organisation des services.

Le tableau des effectifs (ANNEXES 1 et 2) est modifié comme suit :

Direction / secteur	Service	Poste	Suppression	Création
Direction générale / communication	Communication	Responsable du service	/	Cadre d'emploi des rédacteurs Temps complet
RE3C		Assistante de secteur	Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe Temps complet	/
Direction générale / Communication	Communication	Assistante Communication / événementiel	/	Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe Temps complet
Ressources transversales		Assistante de secteur	Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe 28h	/
Direction générale / Communication	Direction générale	Assistante Président / DGS	/	Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe 28h

Les membres du comité technique ont émis un avis favorable à l'unanimité pour ces ajustements.

A l'unanimité des membres présents ou représentés :

CREE le poste de responsable du service Communication, cadre d'emploi des rédacteurs territoriaux, à temps complet,

SUPPRIME le poste d'assistante de l'ancien secteur RE3C, adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à temps complet,

CREE le poste de d'assistante communication / événementiel, adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à temps complet,

SUPPRIME le poste d'assistante de l'ancien secteur ressources transversales, adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps non complet 28h,

CREE le poste d'assistante Président / direction générale, adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps non complet 28h,

DIT que les crédits sont inscrits au budget principal 2022 chapitre 012.

Service Patrimoine et interventions techniques - Transformation de poste - Modification du tableau des effectifs (délibération n° CC-2022-061)

Le Conseil Communautaire, après en avoir valablement délibéré :

Vu le code général de la fonction publique, notamment son article L.313-1,

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Pays Mornantais validés par arrêté préfectoral n° 69-2021-06-01-00004 du 1^{er} juin 2021,

Vu le tableau des effectifs,

Vu l'avis favorable des membres représentant la collectivité et le personnel du Comité technique en séance du 24 mai 2022 sur la suppression et la création de postes au tableau des effectifs,

Pour mener à bien les projets portés par la collectivité et assurer le service public confié à la Copamo, le Conseil Communautaire décide des emplois nécessaires au bon fonctionnement de ses services, en détermine le temps de travail, et précise le ou les grades des fonctionnaires susceptibles d'occuper ces emplois,

Au sein du service patrimoine et interventions techniques, l'équipe d'agents d'entretien est composée de la manière suivante :

- 1 adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps non complet – 30h
- 1 adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps non complet – 22h
- 1 adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps non complet – 22h30
- 1 adjoint technique à temps non complet - 19h00

Depuis le 1^{er} mars 2022 les locaux de la santé scolaire ont été déménagés et installés dans les anciens locaux de la Maison du Rhône, avenue de Verdun à Mornant.

A cette occasion, l'entretien, préalablement confié à une société privée a été internalisé et confié à un agent d'entretien à temps non complet.

L'essai s'avérant concluant et permettant à la fois à l'agent une augmentation souhaitée de son temps de travail, et à la collectivité une diminution des coûts d'entretien, le temps de travail du poste qu'elle occupe sera augmenté de 2 heures hebdomadaires.

Le poste d'agent d'entretien ouvert au cadre d'emploi des adjoints techniques de 22.5 heures hebdomadaires sera augmenté de 2h00 pour atteindre 24h30 hebdomadaires.

Le tableau des effectifs (ANNEXE 1) est modifié comme suit :

Service	Poste	Suppression	Création
Patrimoine interventions techniques	Agent d'entretien	Cadre emploi des adjoints techniques 22h30 hebdomadaires	Cadre emploi des adjoints techniques 24h30 hebdomadaires

Les membres du comité technique ont émis un avis favorable à l'unanimité pour cet ajustement.

A l'unanimité des membres présents ou représentés :

SUPPRIME le poste d'agent d'entretien ouvert au cadre d'emploi des adjoints techniques à 22.5/35^{ème} à compter du 1^{er} juillet 2022,

CREE le poste d'agent d'entretien ouvert au cadre d'emploi des adjoints techniques à 24.5/35^{ème}, à compter du 1^{er} juillet 2022,

DIT que les crédits sont inscrits au budget principal 2022 chapitre 012.

Centre de ressources service RH - Ajustement du temps de travail (délibération n° CC-2022-062)

Le Conseil Communautaire, après en avoir valablement délibéré :

Vu le code général de la fonction publique, notamment son article L.313-1,

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Pays Mornantais validés par arrêté préfectoral n° 69-2021-06-01-00004 du 1^{er} juin 2021,

Vu le tableau des effectifs,

Vu l'avis favorable des membres représentant la collectivité et le personnel du Comité technique en séance du 1^{er} mars 2022 sur la suppression et la création de postes au tableau des effectifs,

Le service commun Ressources Humaines, porté par le service Ressources Humaines de la Copamo, créé en 2017 gère actuellement, au-delà des ressources humaines de la Copamo, les dossiers de ressources humaines des agents des communes de Chabanière et de Saint André (60 dossiers agents pour les deux communes).

Il est envisagé dès 2022 de développer l'offre de gestion des ressources humaines pour de nouvelles communes du territoire qui en feront la demande via le service commun Ressources Humaines, mais aussi à destination de syndicats via une convention de gestion de service. Aussi le service intègrera prochainement la gestion de 35 nouveaux dossiers et étudiera la demande d'une autre commune pour une intégration prochaine.

Pour permettre cette intégration, la prise en charge de ces dossiers, et le développement futur des services communs, un poste de gestionnaire à temps complet a été créé au 1^{er} mars 2022.

Parallèlement, un gestionnaire paies / carrières déjà en poste a fait connaître son souhait de diminution de son temps de travail. L'arrivée prochaine d'un nouveau gestionnaire et les projections en terme d'organisation du service commun RH permettront d'accéder au souhait de l'agent. L'effectif global du service RH sera de 5.4 ETP.

A compter du 1^{er} juillet 2022, le poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à temps non complet de 30 heures hebdomadaires sera réduit à 21 heures hebdomadaires.

Le tableau des effectifs (ANNEXE 1) est modifié comme suit :

Service	Poste	Suppression	Création
Ressources Humaines	Gestionnaire paies / carrières	Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe 30h	Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe 21h

Les membres du comité technique ont émis un avis favorable à l'unanimité pour cet ajustement.

A l'unanimité des membres présents ou représentés :

SUPPRIME le poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à temps non complet de 30 heures hebdomadaires

CREE le poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à temps non complet de 21 heures hebdomadaires

DIT que les crédits sont inscrits au budget principal 2022 chapitre 012.

Services à la population – Ajustement du grade et des modalités d'accès aux postes – Modification du tableau des effectifs (délibération n° CC-2022-063)

Le Conseil Communautaire, après en avoir valablement délibéré :

Vu le code général de la fonction publique, notamment son article L.313-1,

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Pays Mornantais validés par arrêté préfectoral n° 69-2021-06-01-00004 du 1^{er} juin 2021,

Vu le tableau des effectifs,

Vu la délibération n° 041/15 du 28 avril 2015 portant création de 7 postes de maitres-nageurs sauveteurs à temps complet, ouverts au grade d'éducateur des activités physiques et sportives,

Vu l'avis favorable des membres représentant la collectivité et le personnel du Comité technique en séance du 24 mai 2022 sur la suppression et la création de postes au tableau des effectifs,

Pour répondre aux enjeux et objectifs du centre aquatique « les bassins de l'aqueduc », la collectivité souhaite optimiser et faciliter la gestion des ressources humaines selon les constats et évolutions de l'activité et des profils de postes.

A ce jour, les 7 postes de maitres-nageurs sauveteurs sont ouverts et seulement 2 ont pu être pourvus par des fonctionnaires. Les autres sont pourvus par des agents non titulaires sous contrats d'une durée d'un an selon l'article 3-2 de la loi du 26 janvier 1984. Les difficultés de recrutement sur ce type de poste sont incontestables et partagées par l'ensemble des collectivités assurant la gestion de centres aquatiques.

Conformément à l'article L. 332-8 2° du code général de la fonction publique, un emploi permanent du niveau de la catégorie A, B ou C peut être occupé par un agent contractuel lorsque la nature des fonctions ou les besoins des services le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté.

Pour permettre de stabiliser les effectifs et de pallier le manque de candidatures d'agents titulaires de la fonction publique, il est proposé la modification de l'accès à deux postes de MNS et la possibilité d'établir des contrats à durée déterminée d'une durée de trois ans maximum, renouvelable par reconduction expresse. La durée des contrats successifs ne peut excéder un total de six années. A l'issue de la période maximale de six années, le contrat ne peut être reconduit que par une décision expresse et pour une durée indéterminée, en application de l'article L. 332-9 du code général de la fonction publique.

Par ailleurs, pour permettre la mobilité des agents au sein de l'équipe des MNS et élargir les possibilités de recrutement, un poste de MNS actuellement ouvert uniquement au grade d'éducateur des activités physiques et sportives sera désormais accessible sur le cadre d'emploi et les trois grades.

Enfin, en 2018, une cellule renfort a été créée, permettant d'assurer des missions transverses à tous les secteurs. Un agent préalablement affecté au secteur population a été affecté pour une partie de son temps de travail (10h45) sur cette cellule. L'autre partie de son temps de travail (12h) était consacrée au secrétariat du centre aquatique « les bassins de l'aqueduc ».

Depuis 2019, des mouvements de personnel et l'évolution des missions du poste de secrétaire du centre aquatique ont nécessité l'affectation temporaire de l'agent exclusivement au centre aquatique sur des missions de secrétariat et comptabilité. L'organisation actuelle du centre aquatique et les besoins relatifs au secrétariat de direction permettent à ce jour de stabiliser la situation et d'affecter définitivement l'agent au centre aquatique.

Le tableau des effectifs (ANNEXE 1) est modifié comme suit :

Direction	Service	Poste	Suppression	Création
Services à la population	Centre aquatique	MNS	Educateur des activités physiques et sportives Temps complet	Cadre d'emploi des éducateurs des activités physiques et sportives Temps complet
Services à la population	Secteur services à la population	Secrétaire	Adjoint administratif territorial 22h45	-
Services à la population	Centre aquatique	Secrétaire	/	Adjoint administratif territorial 22h45

Les membres du comité technique ont émis un avis favorable à l'unanimité pour ces ajustements.

A l'unanimité des membres présents ou représentés :

SUPPRIME le poste de MNS, éducateur des activités physiques et sportives, à temps complet,

CREE le poste de MNS, éducateur des activités physiques et sportives principal de 2^{ème} classe, à temps complet,

SUPPRIME le poste de secrétaire du secteur des services à la population, adjoint administratif territorial 22h45 hebdomadaires,

CREE le poste de secrétaire du centre aquatique, adjoint administratif territorial, 22h45 hebdomadaires,

DIT que les crédits sont inscrits au budget principal 2022 chapitre 012.

Direction des services à la population – Service culturel - Création de poste (délibération n° CC-2022-064)

Le Conseil Communautaire, après en avoir valablement délibéré :

Vu le code général de la fonction publique, notamment son article L.313-1,

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Pays Mornantais validés par arrêté préfectoral n° 69-2021-06-01-00004 du 1^{er} juin 2021,

Vu le tableau des effectifs,

Le service culturel est composé du Théâtre Cinéma Jean Carmet (dont la direction est confiée à un responsable d'équipement en charge de la gestion et de la programmation du lieu), d'un réseau de 15 bibliothèques (animé par une Coordinatrice-Réseau) et est chargé de la coordination et de l'animation culturelle à l'échelle du territoire intercommunal.

Pour répondre aux enjeux du territoire et à la volonté forte de développer et consolider l'offre culturelle, la collectivité souhaite s'engager dans une convention territoriale pour l'éducation artistique et culturelle en partenariat avec la Direction Régionale des Affaires Culturelles, l'éducation nationale, le département et la Région.

Par ailleurs, le départ en retraite, à la fin de l'année, du responsable du service et l'arrivée prochaine d'un Directeur Général Adjoint pour les services à la population permettront de réinterroger le fonctionnement et l'organisation de l'ensemble du service culturel.

Pour coordonner les nouveaux projets et le développement des actions, la création d'un poste permanent de coordinateur des actions culturelles à temps complet est nécessaire.

Ses principales missions seront de mettre en œuvre la politique culturelle de la Collectivité de manière à créer une offre diversifiée et intégrée à l'échelle du territoire à partir des axes suivants :

- Développer une synergie et une résonance entre l'offre portée par la compétence culturelle de la Collectivité et les différents acteurs en présence sur le territoire mobilisés au travers d'actions :

- Favoriser la création d'événements intercommunaux et accompagner les initiatives des communes en termes de service-ressources
- Prendre appui sur la logique des "droits culturels" pour ouvrir des champs d'actions innovants, développer la fréquentation et impliquer de nouveaux publics
- Contribuer à l'inscription de la Collectivité, dans le cadre des différentes politiques publiques (Etat, Région, Département / schémas directeurs, conventions, appels à projets, etc.)
- Participer aux projets structurants et favorables à une identité culturelle du territoire.
- Gérer l'ensemble des procédures administratives liées aux missions

Cet emploi pourrait être pourvu par un fonctionnaire de catégorie B de la filière administrative sur le cadre d'emploi des rédacteurs territoriaux.

En cas de recrutement infructueux de fonctionnaire, les fonctions peuvent être exercées par un contractuel relevant de la catégorie B dans les conditions fixées à l'article L332-14 ou L332-8 du code général de la fonction publique. Il devra dans ce cas justifier d'expérience professionnelle dans le secteur culturel.

Le contrat L332-14 est conclu pour une durée déterminée qui ne peut excéder un an. Sa durée peut être prolongée, dans la limite d'une durée totale de deux ans, lorsque la procédure de recrutement d'un fonctionnaire n'aura pu aboutir au terme de la première année. Les contrats relevant des articles L332-8, sont d'une durée maximale de 3 ans, renouvelable dans la limite totale de 6 ans. Au-delà, si ces contrats sont reconduits, ils ne peuvent l'être que par décision expresse et pour une durée indéterminée.

Le tableau des effectifs (ANNEXE 1) est modifié comme suit :

Direction	Service	Poste	Suppression	Création
Services à la population	Culturel	Coordinateur des actions culturelles	/	Cadre d'emploi des rédacteurs Temps complet

A l'unanimité des membres présents ou représentés :

CREE le poste de coordinateur des actions culturelles, cadre d'emploi des rédacteurs territoriaux, à temps complet,

DIT que les crédits sont inscrits au budget principal 2022 chapitre 012.

⇒ AGRICULTURE

Rapporteur : Madame Isabelle BROUILLET, Vice-Présidente déléguée à l'Agriculture

Approbation de l'octroi d'une subvention à l'association syndicale autorisée d'irrigation de Taluyers - Orliénas pour une extension du réseau collectif sur la commune d'Orliénas (délibération n° CC-2022-065)

Le Conseil Communautaire, après en avoir valablement délibéré :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Pays Mornantais validés par arrêté préfectoral n° 69-2021-06-01-00004 en date du 1er juin 2021 et notamment sa compétence Agriculture,

Vu l'avis favorable de la Commission d'Instruction « Aménagement du territoire, Equipements et Transition écologique » réunie le 7 juin 2022,

La Communauté de communes intervient depuis plus de dix ans pour maintenir et développer une agriculture génératrice d'emplois et de produits agricoles de qualité, qui concourt par ailleurs à un aménagement équilibré du territoire et à façonner des paysages remarquables.

Intervenant principalement sur les questions de renouvellement des exploitations et d'accompagnement des bonnes pratiques agricoles, elle doit également veiller à assurer les conditions favorables à la pérennité de l'activité agricole en place.

Notre territoire a la chance d'être en grande partie desservi par un réseau d'irrigation collectif mis en place dans les années 1970 sous l'impulsion des élus et des représentants agricoles de l'époque. Ce réseau a permis de conforter la dynamique agricole de notre secteur en assurant notamment le développement des filières arboricoles et maraichères.

Face au réchauffement climatique et à des étés de plus en plus secs, ce réseau devient aujourd'hui encore plus vital. Il doit être rénové, conforté et parfois même étendu selon le besoin.

En lien avec des travaux de réfection d'une voie communale au lieu-dit le Boulard sur Orliénas, une extension du réseau collectif est nécessaire afin de maintenir l'irrigation d'une parcelle de 3ha, souscrite auprès du Syndicat Mixte d'Hydraulique Agricole du Rhône.

Cette parcelle est importante dans la rotation de l'exploitation concernée (filiale principale en élevage) pour permettre sa diversification par de la production de pommes de terre.

L'association syndicale autorisée d'irrigation agricole (ASA) de Taluyers et Orliénas sollicite une aide de la Copamo à hauteur de 15 267 € sur les 21 867 € à la charge de l'ASA pour l'extension du réseau sur un linéaire de 400m.

La Commission d'Instruction « Aménagement du Territoire, Equipements et Transition écologique » propose de soutenir l'extension et le confortement du réseau d'irrigation sur ce secteur dans le cadre de l'enveloppe d'investissement et d'aide aux projets agricoles structurants votée au budget 2022.

A l'unanimité des membres présents ou représentés :

APPROUVE l'octroi d'une subvention d'un montant de 15 267 € à l'ASA de Taluyers-Orliénas,

DIT que les crédits sont inscrits au budget principal 2022 sur le compte 20422 opération 2204 « Soutien à l'agriculture ».

⇒ ACTION SOCIALE D'INTERET COMMUNAUTAIRE

Rapporteur : Madame Françoise TRIBOLLET, Vice-Présidente déléguée aux Solidarités, à l'Autonomie et à la Famille

Approbation des avenants aux conventions avec l'AMAD (délibération n° CC-2022-066)

Le Conseil Communautaire, après en avoir valablement délibéré :



Vu les statuts de la Communauté de Communes du Pays Mornantais validés par arrêté préfectoral n° 69-2021-06-01-00004 du 1^{er} juin 2021 et notamment sa compétence en matière d'Action Sociale d'Intérêt Communautaire,

Vu la délibération n° 111/18 du Conseil Communautaire du 18 décembre 2018 portant approbation des conventions avec l'association d'aide et de maintien à domicile du Pays Mornantais (AMAD) pour la période 2019-2023,

Vu la convention cadre pour le maintien à domicile en Pays Mornantais, la convention pour le service de portage de repas en Pays Mornantais et la convention pour le service de transport accompagné en Pays Mornantais signées le 3 janvier 2019,

Vu la délibération n° 032/19 du Conseil Communautaire du 9 avril 2019 portant approbation de l'avenant n° 1 à la convention de service de transport accompagné en Pays Mornantais 2019-2023 avec l'AMAD,

Vu l'avenant n° 1 précité signé le 9 avril 2019 augmentant le plafond de la subvention de fonctionnement annuelle afin d'assurer le bon fonctionnement du service de transport accompagné,

A travers la signature des conventions précitées, la COPAMO et l'AMAD ont souhaité pérenniser jusqu'en 2023, l'ensemble des services mis en place pour les publics dépendants, notamment les plus fragiles, et de garantir une offre cohérente et diversifiée pour le territoire.

Ainsi, la convention cadre a pour objectif de faire perdurer sur le territoire un service de qualité, dans un contexte de vieillissement de la population, où les besoins d'accompagnement des personnes âgées sont toujours plus nombreux. Les deux autres conventions de service permettent d'organiser les rapports entre l'AMAD et la COPAMO concernant la mobilité et la restauration des personnes dépendantes.

Compte tenu de la relocalisation des services de l'AMAD et de la nécessité également de mettre à jour les moyens mis à disposition au niveau des véhicules et de leur stationnement, il est nécessaire de conclure des avenants à chacune des conventions précitées,

Vu les projets d'avenants ci-annexés (ANNEXES 3, 4 et 5),

Vu l'avis favorable de la Commission d'Instruction « Solidarités et Vie sociale »,

A l'unanimité des membres présents ou représentés :

APPROUVE les avenants aux 3 conventions organisant le partenariat avec l'AMAD, à savoir :

- l'avenant n° 1 à la convention cadre 2019-2023 « Maintien à domicile en Pays Mornantais »,
- l'avenant n° 1 à la convention 2019-2023 « Service de portage de repas en Pays Mornantais »,
- l'avenant n° 2 à la convention 2019-2023 « Service de transport accompagné en Pays Mornantais »,

AUTORISE Monsieur le Président à les signer ainsi que tout document nécessaire à leur mise en œuvre.

Adhésion à la charte d'engagements "Intercommunalité aidante - Alzheimer" avec France Alzheimer

Délibération reportée à une séance ultérieure



⇒ CENTRE AQUATIQUE

Rapporteur : Monsieur Yves GOUGNE, Vice-Président délégué à la Cohésion Sociale, aux Services à la Population et aux Relations Extérieures

Tarification Centre aquatique 2022-2023 (délibération n° CC-2022-067)

Le Conseil Communautaire, après en avoir valablement délibéré :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L5211-1 et suivants,

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Pays Mornantais validés par arrêté préfectoral n° 69-2021-06-01-00004 du 1^{er} juin 2021 et notamment sa compétence en matière d'activités sportives,

Vu l'avis favorable de la Commission d'Instruction « Solidarités et Vie sociale » du 7 juin 2022,

Le Centre aquatique Les Bassins de L'Aqueduc a ouvert en 2015.

Habituellement réajustés annuellement, les tarifs n'ont pas été modifiés durant la période COVID (saison 2020-2021 puis 2021-2022).

En conséquence et compte tenu de l'actuel contexte inflationniste en France, il convient de procéder à la révision des tarifs applicables pour la saison 2022-2023.

Considérant les débats lors de la CI du 7 juin 2022, la CI propose les évolutions tarifaires suivantes :

- Harmonisation du mécanisme dégressif entre le prix d'une entrée unitaire et le prix des cartes multi-entrées, en plein tarif et en tarif réduit :
 - 10% de réduction pour l'achat d'une carte de 10 entrées ou 20 heures
 - 20% de réduction pour l'achat d'une carte de 20 entrées ou 40 heures.
- Augmentation du tarif des stages de natation enfants, dont le prix actuel mineur est en décalage avec la qualité de la prestation et les prix pratiqués dans d'autres équipements aquatiques.
- Application d'un coefficient d'augmentation d'environ 2% sur les autres tarifs que ceux détaillés ci-avant.
- Application d'une remise promotionnelle ou d'une gratuité selon le calendrier annuel évènementiel du Centre Aquatique (voir tableau ci-joint)
- Elargissement du tarif réduit aux usagers suivants :
 - Séniors, personnes âgées de plus de 65 ans sur présentation d'un justificatif
 - Enfants de 4 à 18 ans révolus, sur présentation d'un justificatif.

Voir les grilles tarifaires ci-jointes (ANNEXES 6 et 7).

A l'unanimité des membres présents ou représentés :

APPROUVE les nouvelles grilles tarifaires applicables au 1^{er} juillet 2022.

⇒ CULTURE

Rapporteur : Monsieur Yves GOUGNE, Vice-Président délégué à la Cohésion Sociale, aux Services à la Population et aux relations Extérieures



Saison 2022-2023 : Ajustement du programme des spectacles Tout-Public et présentation de la programmation scolaire (délibération n° CC-2022-068)

Le Conseil Communautaire, après en avoir valablement délibéré :

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Pays Mornantais validés par arrêté préfectoral n° 69-2021-06-01-00004 en date du 1^{er} juin 2021,

Vu la délibération n° CC-2022-049 du Conseil Communautaire en date du 12 avril 2022 portant approbation de la programmation des spectacles, des différents partenariats et des tarifs billetterie pour la saison 2022-2023 Tout-Public,

Vu l'avis favorable du Groupe de Travail Culture du 11 mai 2022 et de la Commission d'Instruction « Solidarités et Vie Sociale » du 7 juin 2022,

La programmation des spectacles tout-public de la Saison 2022-2023 a été présentée à la Commission d'Instruction « Solidarités et Vie Sociale » du 6 avril 2022 et validée par le Conseil Communautaire du 12 avril 2022.

Depuis et pour des raisons d'équilibre de la programmation, le TCJC a revu deux des choix artistiques proposés initialement.

Modifications proposées :

- Remplacer le spectacle "Tout Comme" de la Compagnie VireVolt par une autre proposition tout public autour des arts du cirque, plus poétique et musicale intitulée "Le Carroussel des moutons"; à la même date (vendredi 24 février 2023) et selon un budget artistique identique (Dépenses : 4.500€ / Recettes : 3.300€)
- Remplacer la venue des artistes "Théo Charaf" & "Oscar les Vacances" prévue le vendredi 12 mai 2023
 - par une proposition humour/chanson Des Fouteurs de Joie intitulée "Nos courses folles" en date du vendredi 2 Juin
 - selon un budget artistique supérieur de 2.700€ mais qui en proportion du montant des recettes, sera compensé d'ici la fin de l'exercice 2023 : Dépenses : 7.200€ (au lieu de 4.500€) / Recettes : 2.475€ soit un écart de -4.725€ (au lieu de 2.025€).

Chaque saison, le Théâtre Cinéma Jean Carmet propose un choix de spectacles pour les scolaires. Sachant les inscriptions des classes à intervenir avant l'été, la programmation a été établie selon le cahier des charges fixé par la politique culturelle de la Copamo, à savoir :

Elaborer une offre artistique à partir d'une dizaine de spectacles :

- de qualité, aux thématiques, esthétiques et disciplines artistiques variées,
- accessible de la maternelle au lycée
- permettant d'organiser 1 sortie / an pour chaque élève
- dans le cadre d'une enveloppe budgétaire définie et étendue sur 2 exercices (2022 et 2023).

Un programme de 9 spectacles interviendra sur l'année scolaire entre octobre 2022 et mai 2023 (détails en pièce jointe)

- Pour un effectif global de 4.250 élèves
- Selon un total Dépenses de 35.700€ / Total Recettes estimé à 24.250€ (soit un écart de - 11.450€) en accord avec l'enveloppe allouée à ce dispositif
- Complété par les dispositifs habituels autour du cinéma (Ateliers / Collèges / Lycéens au cinéma – séances à la demande, actions de médiation en temps scolaire)

A l'unanimité des membres présents ou représentés :



VALIDE :

- les ajustements apportés à la programmation tout-public 2022-2023 (ANNEXE 8),
- la programmation scolaire 2022-2023 et le budget artistique afférent (ANNEXE 9),

AUTORISE Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à la mise en œuvre de ces deux programmations pour la saison 2022-2023.

Saison 2022-2023 : Tarifs Billetterie Cinéma – Spectacles Scolaires et Pause-Grignotte (délibération n° CC-2022-069)

Le Conseil Communautaire, après en avoir valablement délibéré :

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Pays Mornantais validés par arrêté préfectoral n° 69-2021-06-01-00004 en date du 1^{er} juin 2021,

Vu l'avis favorable du Groupe de Travail Culture du 11 mai 2022 et de la Commission d'Instruction « Solidarités et Vie Sociale » du 7 juin 2022,

Chaque saison, les tarifs de la billetterie cinéma, spectacles scolaires ainsi que le service de restauration légère les soirs de spectacles (intitulé Pause-Grignotte) font l'objet d'une délibération du Conseil Communautaire pour pouvoir être applicables.

Concernant la billetterie des spectacles tout-public, les tarifs ont d'ores et déjà été présentés à la Commission d'Instruction du 6 avril 2022 et validés par le Conseil Communautaire du 12 avril 2022.

Au sortir de la pandémie de Covid 19, il s'agit d'un levier ayant un impact déterminant sur le niveau de fréquentation de l'offre culturelle (qui à ce jour n'a pas encore retrouvé le référentiel de 2019).

Compte tenu de ces éléments, il est proposé de reconduire à l'identique, la grille tarifaire actuelle sur la saison 2022-2023 (détails en pièce jointe, ANNEXE 10).

A l'unanimité des membres présents ou représentés :

VALIDE la grille tarifaire 2022-2023 maintenue à l'identique et à intervenir sur la billetterie cinéma, les spectacles scolaires et le service de restauration légère "pause-grignotte",

AUTORISE Monsieur le Président à signer tous les documents nécessaires à sa mise en œuvre.

⇒ **AMENAGEMENT**

Rapporteur : Monsieur Pascal OUTREBON, Vice-Président délégué aux Equipements, à l'Aménagement du Territoire, à la Transition Ecologique et à la Mobilité

Projet de parking relais et d'une station multi-énergies sur la ZAE des Platières à proximité de la RD 342 (délibération n° CC-2022-070)

Le Conseil Communautaire, après en avoir valablement délibéré :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Pays Mornantais validés par arrêté préfectoral n° 69-2021-06-01-00004 du 1^{er} juin 2021,



Vu le Schéma de Développement Economique approuvé le 25 septembre 2018,

Vu la délibération n° CC-2021-124 du Conseil Communautaire du 14 décembre 2021 approuvant les solutions de rabattement vers les Pôles d'Echange Multimodaux,

Vu l'avis favorable de la Commission d'Instruction « Aménagement du Territoire, Équipements et Transition écologique » en date du 7 juin 2022,

La Zone d'Activités Economiques (ZAE) des Platières située sur les communes de Mornant et Saint Laurent d'Agnay couvre aujourd'hui une superficie de 85 ha sur lesquels sont implantées 110 entreprises représentant 1 400 emplois environ.

Cette zone a connu une récente extension offrant ainsi de nouveaux emplois sur le territoire illustrant une véritable dynamique entrepreneuriale. De nouvelles entreprises relevant de la filière agroalimentaire et de l'industrie sidérurgique se sont implantées en parallèle d'un rythme de mutations immobilières de locaux existants soutenu. Une forte pression foncière est par ailleurs ressentie au vu d'une demande foncière intense à laquelle l'offre actuelle ne peut répondre. Par ailleurs, la loi climat et résilience a fixé comme objectif le Zéro Artificialisation Nette (ZAN) en 2050 conduisant ainsi à optimiser les fonciers hors zones naturelles et agricoles.

L'étude de mobilité réalisée en 2021 par la Copamo a mis en lumière les difficultés rencontrées par les entreprises et leurs employés pour se déplacer.

Le Conseil Communautaire a approuvé lors de sa séance du 14 décembre 2021 des solutions de rabattement vers les Pôles d'Echange Multimodaux (PEM) pour répondre notamment aux enjeux d'amélioration des déplacements domicile – travail, de sobriété énergétique et d'amélioration de la qualité de l'air.

Pour répondre à ces enjeux, la Copamo a engagé une réflexion avec le SYTRAL pour créer une ligne forte de transports en commun à haut niveau de service notamment sur la RD 342 entre la future gare métro à St Genis Laval et Mornant via la ZAE des Platières. Il est nécessaire d'accompagner cette création de ligne par l'aménagement de parkings relais le long de la RD 342 (aux 7 Chemins, au droit des ZAE de la Ronze et des Platières, au Pont Rompu).

Sur le site des Platières, l'unique tènement libre le long de la RD 342 pour la création d'un parking relais est celui situé entre le giratoire et le nouveau bassin d'eaux pluviales (parcelle A 549 d'une superficie de 5 029 m²) conformément à l'extrait cadastral ci-dessous.

Le projet de parking pourrait être accompagné d'une offre de station multi-énergies afin de répondre à la demande croissante de recharge pour les véhicules propres comme ceux fonctionnant à l'électricité, le GNV et l'hydrogène.



C'est pourquoi, il conviendra de saisir toutes les opportunités foncières pour mener à bien le projet de parking relais sur ce secteur de la ZAE des Platières et de faire évoluer le PLU en conséquence.

A l'unanimité des membres présents ou représentés :

CONFIRME l'intention d'un projet de parking relais et d'une station multi-énergies sur la ZAE des Platières à proximité de la RD 342,

SOLLICITE la commune de Saint-Laurent-d'Agny pour inscrire au PLU un emplacement réservé sur la parcelle A 549 au bénéfice de la Copamo pour un projet de parking relais et d'une station multi-énergies.

⇒ DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Rapporteur : Monsieur Loïc BIOT, Vice-Président délégué au Développement Economique

Droit de préemption urbain délégué par la commune de Soucieu en Jarrest pour le parc d'activité d'Arbora (zone UI et AUI) (délibération n° CC-2022-071)

Le Conseil Communautaire, après en avoir valablement délibéré :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 5211-1 et suivants,

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L.211-1 et suivants, R.211-1 et suivants et R.213-1 et suivants,

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Pays Mornantais validés par arrêté préfectoral n° 69-2021-06-01-00004 en date du 1er juin 2021, et notamment ses compétences en matière d'Aménagement de l'Espace et de Développement Economique,

Vu la délibération du Conseil Municipal de Soucieu en Jarrest n° 2019-12-19/02 du 19 décembre 2018 approuvant le PLU de la commune,

Vu la délibération du Conseil Municipal de Soucieu en Jarrest n° 2021-06-24/23 en date du 24 juin 2021 portant délégation du droit de préemption urbain pour le parc d'activité Arbora (zone UI et AUI du PLU),

Vu la délibération n° 067/17 du Conseil Communautaire du 4 juillet 2017 définissant les ZAE communales transférées à la COPAMO en application de la loi NOTRe,

Vu délibération n° 079/18 du Conseil communautaire du 25 septembre 2018 portant approbation du Schéma de Développement Economique (SDE) fixant les grandes orientations stratégiques en matière économique et le programme d'actions opérationnel associé,

Considérant que, dans l'éventualité de la mise en vente de biens immobiliers sur les secteurs à vocation économique (zone UI et AUI) des communes pour lesquelles les ZAE ont été transférées à la COPAMO, il est nécessaire que la COPAMO puisse mettre en œuvre le droit de préemption afin de ne pas compromettre les aménagements futurs à vocation économique,

Considérant que, pour conserver la réactivité indispensable à la prise de décision relative à l'exercice de ce droit de préemption du fait des délais incompressibles de cette procédure, il est proposé de donner délégation au Président pour l'exercer,

A l'unanimité des membres présents ou représentés :

ACCEPTE le transfert du droit de préemption (DPU) à la COPAMO de la commune de Soucieu en Jarrest sur le périmètre du parc d'activités d'Arbora (zone UI et AUI),

DELEGUE au Président l'exercice dudit droit de préemption.

II – POINTS D'INFORMATION

- ✓ Le planning des animations estivales des communes est rappelé.

III - RAPPORT DES DECISIONS PRISES SUR DELEGATIONS

A) PAR LE BUREAU

- Bureau du 19 mai 2022

Ressources Humaines (rapporteur : Pascal Outrebon)

- * Création de postes – Besoins saisonniers Centre Aquatique Les Bassins de l'Aqueduc

Développement Economique (rapporteur : Fabien Breuzin)

- * Approbation de la candidature d'un commerçant ambulant sur la Zone d'Activités Economiques (ZAE) des Platières

Agriculture (rapporteur : Isabelle Brouillet)

- * Demande de subvention à la Région et au Département pour le programme de plantation de haies en milieu naturel et agricole
- * Attribution d'une aide financière au GDS du Rhône pour la lutte contre le frelon asiatique

Transition Ecologique (rapporteur : Pascal Outrebon)

- * Approbation de la révision de deux règlements du programme de transition écologique et solidaire du Pays mornantais (aides à l'acquisition de VAE et à la rénovation énergétique de l'habitat privé)

Centre Aquatique (rapporteur : Pascal Outrebon)

- * Approbation d'une convention de mise en exploitation du snack au centre aquatique « Les Bassins de l'Aqueduc » pour 2022

Culture (rapporteur : Yves Gougne)

- * Location de la salle du Théâtre Cinéma Jean Carmet : Approbation d'une exonération de droits de location
- * Nos lieux en'Chantés : Programmation Eté 2022
- * Dispositif Pass'Région : Renouvellement des conventions
- * Renouvellement des conventions de partenariat avec le Département du Rhône

B) PAR LE PRESIDENT ET LES VICE-PRESIDENTS

Décision n° 096/22 - ANNULE ET REMPLACE LA DÉCISION N° 072/22 Portant attribution d'une aide à la rénovation énergétique des bâtiments de la Communauté de communes du Pays Mornantais à Monsieur Jean-Stéphane JAURES (dossier B3H 016-22)

Décision n° 097/22 portant modification des modes d'encaissement de la régie de recettes du centre aquatique intercommunal « Les Bassins de l'Aqueduc »

Décision n° 098/22 portant attribution d'une aide aux travaux d'amélioration de la performance énergétique dans le cadre du Programme d'Intérêt Général du Pays Mornantais – PIG Centres-Villages de la Communauté de communes du Pays Mornantais à Madame et Monsieur Jérôme CANU (dossier PIG3 005-22 / Saint-Laurent-d'Agnay)

Décision n° 099/22 portant attribution d'une aide à la rénovation énergétique des bâtiments de la Communauté de communes du Pays Mornantais à Madame et Monsieur Jérôme CANU (dossier B3H 020-22)

Décision n° 100/22 portant attribution d'une aide à la production de logements à loyers conventionnés dans le cadre de l'Opération programmée d'amélioration de l'habitat et de renouvellement urbain (OPAH-RU) de la Communauté de communes du Pays Mornantais à SOLIHA Bâtitisseurs de logements d'insertion Rhône Alpes (dossier OPAH 003-22 / Mornant)

Décision n° 101/22 portant attribution d'une aide à la rénovation énergétique des bâtiments de la Communauté de communes du Pays Mornantais à Madame Sylvie ESCOT (dossier B3H 019-22)

Décision n° 102/22 portant attribution d'une aide à la rénovation énergétique des bâtiments de la Communauté de communes du Pays Mornantais à Madame Annie THERVILLE (dossier B3H 021-22)

Décision n° 103/22 portant attribution d'une aide à la rénovation énergétique des bâtiments de la Communauté de communes du Pays Mornantais à Monsieur Xavier LAMURE (dossier B3H 022-22)

Décision n° 104/22 portant attribution d'une aide pour les travaux de rénovation énergétique, de maîtrise de consommations énergétiques et de développement d'énergies renouvelables des équipements publics des communes de la Communauté de communes du Pays Mornantais à la Commune de Taluyers (dossier B2C 003-22)

Décision n° 105/22 portant attribution d'une aide à l'achat de vélos à assistance électrique ou vélos spécifiques de la Communauté de communes du Pays Mornantais à Madame GIANNARELLI Manon (dossier n° VAE 044-22)

Décision n° 106/22 portant attribution du marché à procédure adaptée relatif à l'installation d'un système de gestion intelligent des eaux de renouvellement et de récupération de calories au Centre Aquatique « Les Bassins de l'Aqueduc » à Mornant – marché 2022-04 – Attributaire : société ONSEN – Montant forfaitaire de 141 665 euros HT soit 169 998 euros TTC

Décision n° 107/22 portant attribution d'une aide à l'achat de vélos à assistance électrique ou vélos spécifiques de la Communauté de communes du Pays Mornantais à Madame Annik BLANC (dossier n° VAE 043-22)

Décision n° 108/22 portant attribution d'une aide à l'achat de vélos à assistance électrique ou vélos spécifiques de la Communauté de communes du Pays Mornantais à Monsieur Guillaume SALQUE (dossier n° VAE 045-22)

Décision n° 109/22 portant attribution d'une aide à l'achat de vélos à assistance électrique ou vélos spécifiques de la Communauté de communes du Pays Mornantais à Monsieur Fabrice THEVENET (dossier n° VAE 046-22)

Décision n° 110/22 portant attribution du marché à procédure adaptée relatif aux prestations de surveillance du centre aquatique « Les Bassins de l'Aqueduc » à Mornant – marché 2022-03D – Attributaire : AMALYS SECURITE – Montant maximum des prestations sur chacune des années du contrat fixé à 18 000 € HT

Décision n° 111/22 portant attribution d'une aide à l'achat de vélos à assistance électrique ou vélos spécifiques de la Communauté de communes du Pays Mornantais à Monsieur Sébastien BOUE (dossier n° VAE 047-22)

Décision n° 112/22 portant attribution d'une aide à l'achat de vélos à assistance électrique ou vélos spécifiques de la Communauté de communes du Pays Mornantais à Monsieur René GOUILLON (dossier n° VAE 048-22)

Décision n° 113/22 portant attribution d'une aide à l'achat de vélos à assistance électrique ou vélos spécifiques de la Communauté de communes du Pays Mornantais à Madame Isabelle GOUILLON (dossier n° VAE 049-22)

Décision n° 114/22 portant attribution d'une aide à l'achat de vélos à assistance électrique ou vélos spécifiques de la Communauté de communes du Pays Mornantais à Madame Pascale VERGUIN (dossier n° VAE 050-22)

Décision n° 115/22 portant attribution d'une aide à l'achat de vélos à assistance électrique ou vélos spécifiques de la Communauté de communes du Pays Mornantais à Madame Corinne POULARD (dossier n° VAE 051-22)

Décision n° 116/22 portant attribution d'une aide à l'achat de vélos à assistance électrique ou vélos spécifiques de la Communauté de communes du Pays Mornantais à Madame Céline FAYON (dossier n° VAE 052-22)

Décision n° 117/22 portant attribution d'une aide à l'achat de vélos à assistance électrique ou vélos spécifiques de la Communauté de communes du Pays Mornantais à Madame Sophie GAUDOIS (dossier n° VAE 053-22)

Décision n° 118/22 portant attribution d'une aide à l'achat de vélos à assistance électrique ou vélos spécifiques de la Communauté de communes du Pays Mornantais à Monsieur Rémy MACHO (dossier n° VAE 054-22)

Décision n° 119/22 portant attribution d'une aide à l'achat de vélos à assistance électrique ou vélos spécifiques de la Communauté de communes du Pays Mornantais à Madame Kelly VIRICEL (dossier n° VAE 055-22)

Décision n° 120/22 portant attribution d'une aide à l'achat de vélos à assistance électrique ou vélos spécifiques de la Communauté de communes du Pays Mornantais à Monsieur Mourad TALEB (dossier n° VAE 056-22)

Décision n° 121/22 portant attribution d'une aide à l'achat de vélos à assistance électrique ou vélos spécifiques de la Communauté de communes du Pays Mornantais à Monsieur Jean-Louis PARIS (dossier n° VAE 057-22)

Décision n° 122/22 portant attribution d'une aide à l'achat de vélos à assistance électrique ou vélos spécifiques de la Communauté de communes du Pays Mornantais à Madame Marie-Christine NANSON-POISSEROUX (dossier n° VAE 058-22)

Décision n° 123/22 portant attribution d'une aide à l'achat de vélos à assistance électrique ou vélos spécifiques de la Communauté de communes du Pays Mornantais à Madame Annick PARIS (dossier n° VAE 059-22)

Décision n° 124/22 portant attribution d'une aide à l'achat de vélos à assistance électrique ou vélos spécifiques de la Communauté de communes du Pays Mornantais à Monsieur Philippe BORDET (dossier n° VAE 060-22)

Décision n° 125/22 portant attribution d'une aide à l'achat de vélos à assistance électrique ou vélos spécifiques de la Communauté de communes du Pays Mornantais à Monsieur Éric BANASTE (dossier n° VAE 061-22)

Décision n° 126/22 portant attribution d'une aide à l'achat de vélos à assistance électrique ou vélos spécifiques de la Communauté de communes du Pays Mornantais à Madame Anne-Stéphanie GUIGNOT (dossier n° VAE 062-22)

Décision n° 127/22 portant attribution d'une aide à l'achat de vélos à assistance électrique ou vélos spécifiques de la Communauté de communes du Pays Mornantais à Madame Jacqueline MOYE (dossier n° VAE 063-22)

Décision n° 128/22 portant attribution d'une aide à l'achat de vélos à assistance électrique ou vélos spécifiques de la Communauté de communes du Pays Mornantais à Monsieur Alain PAILLET (dossier n° VAE 064-22)

Décision n° 129/22 portant attribution d'une aide à l'achat de vélos à assistance électrique ou vélos spécifiques de la Communauté de communes du Pays Mornantais à Madame Véronique JULIEN (dossier n° VAE 065-22)

Décision n° 130/22 portant attribution d'une aide à l'achat de vélos à assistance électrique ou vélos spécifiques de la Communauté de communes du Pays Mornantais à Monsieur Didier SAUVIGNET (dossier n° VAE 066-22)

Décision n° 131/22 portant attribution d'une aide à l'achat de vélos à assistance électrique ou vélos spécifiques de la Communauté de communes du Pays Mornantais à Monsieur Gérard MICHALET (dossier n° VAE 067-22)

Décision n° 132/22 portant attribution d'une aide à l'achat de vélos à assistance électrique ou vélos spécifiques de la Communauté de communes du Pays Mornantais à Monsieur Jérémy TIROLLE (dossier n° VAE 068-22)

Décision n° 133/22 portant attribution de l'aide à l'inscription au répertoire départ installation (RDI) pour la transmission d'exploitation agricole de Madame Michelle OLAGNIER, agricultrice à Chabanière

Décision n° 134/22 portant attribution de l'aide à l'inscription au répertoire départ installation (RDI) pour la transmission d'exploitation agricole de Monsieur Frédéric BERNARD – Maison Condamin Bernard, agriculteur à Taluyers

Décision n° 135/22 portant attribution de l'aide à l'inscription au répertoire départ installation (RDI) pour la transmission d'exploitation agricole au GAEC des Coteaux Laurentais à Saint-Laurent-d'Agny

Décision n° 136/22 portant attribution de l'aide à l'inscription au répertoire départ installation (RDI) pour la transmission d'exploitation agricole du GAEC THIZY, Monsieur Gil THIZY, agriculteur à Chabanière

Décision n° 137/22 portant attribution d'une aide à la rénovation énergétique des bâtiments de la Communauté de communes du Pays Mornantais à Monsieur Albert CARRET (dossier B3H 025-22)

Décision n° 138/22 portant attribution d'une aide à la rénovation énergétique des bâtiments de la Communauté de communes du Pays Mornantais à Madame Bérangère FOURNEL (dossier B3H 023-22)

Décision n° 139/22 portant attribution d'une aide à la rénovation énergétique des bâtiments de la Communauté de communes du Pays Mornantais à Monsieur Arnaud COLLIGNON (dossier B3H 024-22)

Décision n° 140/22 portant attribution d'une aide à la rénovation énergétique des bâtiments de la Communauté de communes du Pays Mornantais à SOLIHA Bâisseurs de logements d'insertion Rhône

Décision n° 141/22 portant attribution d'une aide aux travaux d'adaptation dans le cadre du Programme d'Intérêt Général du Pays Mornantais – PIG Centres-Villages de la Communauté de



communes du Pays Mornantais à Madame Marie-Joseph VIANNAY (dossier PIG 006-22/ Saint-André-la-Côte)

Décision n° 142/22 ANNULE ET REMPLACE LA DÉCISION N° 198/20 portant attribution de l'aide à l'inscription au répertoire départ installation (RDI) pour la transmission d'exploitation agricole de Monsieur Bruno GRANGE, GAEC du SIGNAL, agriculteur à Saint-André-la-Côte

Décision n° 143/22 portant attribution d'une aide à l'achat de vélos à assistance électrique ou vélos spécifiques de la Communauté de communes du Pays Mornantais à Monsieur Jean-Louis BARDY (dossier n° VAE 069-22)

Décision n° 144/22 portant attribution d'une aide à l'achat de vélos à assistance électrique ou vélos spécifiques de la Communauté de communes du Pays Mornantais à Madame Marie-Béatrice VIANNAY (dossier n° VAE 070-22)

Décision n° 145/22 portant attribution d'une aide à l'achat de vélos à assistance électrique ou vélos spécifiques de la Communauté de communes du Pays Mornantais à Madame Marie-José MANDRIN (dossier n° VAE 071-22)

Décision n° 146/22 portant attribution d'une aide à l'achat de vélos à assistance électrique ou vélos spécifiques de la Communauté de communes du Pays Mornantais à Monsieur Guy EXBRAYAT (dossier n° VAE 072-22)

Décision n° 147/22 portant attribution d'une aide à l'achat de vélos à assistance électrique ou vélos spécifiques de la Communauté de communes du Pays Mornantais à Madame Séverine DAVID (dossier n° VAE 074-22)

Décision n° 148/22 portant attribution d'une aide à l'achat de vélos à assistance électrique ou vélos spécifiques de la Communauté de communes du Pays Mornantais à Monsieur Lionel SANCHEZ (dossier n° VAE 075-22)

Décision n° 149/22 portant attribution d'une aide à l'achat de vélos à assistance électrique ou vélos spécifiques de la Communauté de communes du Pays Mornantais à Madame Geneviève FAURE (dossier n° VAE 076-22)

Décision n° 150/22 portant attribution d'une aide à l'achat de vélos à assistance électrique ou vélos spécifiques de la Communauté de communes du Pays Mornantais à Madame et Monsieur Christine et Alain FANCHON (dossier n° VAE 077-22)

Décision n° 151/22 portant attribution d'une aide à l'achat de vélos à assistance électrique ou vélos spécifiques de la Communauté de communes du Pays Mornantais à Monsieur Michel GOY (dossier n° VAE 078-22)

Décision n° 152/22 portant attribution d'une aide à l'achat de vélos à assistance électrique ou vélos spécifiques de la Communauté de communes du Pays Mornantais à Madame et Monsieur Evelyne et Georges VIDAL (dossier n° VAE 079-22)

IV - RAPPORT DES ARRETES DU PRESIDENT

NEANT

Rappel :

Les séances du Conseil Communautaire étant enregistrées, le Compte-rendu exhaustif de l'ensemble des débats relatifs à chaque séance est disponible au Siège de la Communauté de Communes aux heures d'ouvertures du service Administration Générale.



Diffusion :

- *Conseillers Communautaires,*
- *Conseillers Municipaux des communes membres,*
- *SM/SG/DGS,*
- *Responsables de Secteurs/Services/Chargés de Missions*

A Mornant le 28 juin 2022

Le Président

Monsieur Renaud PFEFFER

Visa du secrétaire de séance

Madame Stéphanie NICOLAY

TABLEAU DES EFFECTIFS AU 1er JUILLET 2022

Secteur	Service	Fonction	Catégorie	Grade	Tps de travail	ETP	ETP pourvu	Postes Pourvus	Postes vacants
Aménagement, développement et patrimoine	Aménagement	Responsable de service	A	Ingénieur territorial principal	35h	1,00	1,00	1,00	
Aménagement, développement et patrimoine	Aménagement	Chargé de la Politique Locale de l'Habitat	B	Rédacteur territorial	35h	1,00	1,00	1,00	
Aménagement, développement et patrimoine	Aménagement	Chargé de mission environnement et agriculture	B	Technicien principal territorial de 1ère classe	35h	1,00	1,00	1,00	
Aménagement, développement et patrimoine	Aménagement	Chargé de mission mobilité et transition énergétique	B	Rédacteur territorial	35h	1,00	1,00	1,00	
Aménagement, développement et patrimoine	Aménagement	Chargé de projet rénovation urbaine	B	Rédacteur territorial	35h	1,00	1,00	1,00	
Aménagement, développement et patrimoine	Aménagement	Assistante	C	Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe classe	35h	1,00	1,00	1,00	
Aménagement, développement et patrimoine	Développement Economique Tourisme	Responsable de service	A	Attaché territorial	35h	1,00	1,00	1,00	
Aménagement, développement et patrimoine	Patrimoine - Interventions Techniques	Responsable de service	A	Ingénieur territorial principal	35h	1,00	1,00	1,00	
Aménagement, développement et patrimoine	Patrimoine - Interventions Techniques	Agent de maintenance	C	Adjoint technique territorial	35h	1,00	1,00	1,00	
Aménagement, développement et patrimoine	Patrimoine - Interventions Techniques	Agent de maintenance	C	Adjoint technique territorial principal de 2ème classe	35h	1,00	1,00	1,00	
Aménagement, développement et patrimoine	Patrimoine - Interventions Techniques	Agent de maintenance	C	Agent de maîtrise	35h	1,00	1,00	1,00	
Aménagement, développement et patrimoine	Patrimoine - Interventions Techniques	Agent de maintenance / adjoint au coordinateur	C	Agent de maîtrise	35h	1,00	1,00	1,00	
Aménagement, développement et patrimoine	Patrimoine - Interventions Techniques	Agent d'entretien	C	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe	30h	0,86	0,86	1,00	
Aménagement, développement et patrimoine	Patrimoine - Interventions Techniques	Agent d'entretien	C	Adjoint technique territorial principal de 2ème classe	22h	0,63	0,63	1,00	
Aménagement, développement et patrimoine	Patrimoine - Interventions Techniques	Agent d'entretien	C	Cadre d'emploi des adjoints techniques	19H	0,54	0,54	1,00	
Aménagement, développement et patrimoine	Patrimoine - Interventions Techniques	Agent d'entretien	C	Cadre d'emploi des adjoints techniques	24h30	0,70	0,70	1,00	
Aménagement, développement et patrimoine	Patrimoine - Interventions Techniques	Assistante	C	Adjoint administratif territorial	35h	1,00	1,00	1,00	
Aménagement, développement et patrimoine	Patrimoine - Interventions Techniques	Coordinateur équipes maintenance, entretien	C	Agent de maîtrise territorial principal	35h	1,00	1,00	1,00	
Aménagement, développement et patrimoine	Secteur Aménagement, Développement et Patrimoine	Responsable de secteur	A	Ingénieur territorial principal	35h	1,00	1,00	1,00	
Aménagement, développement et patrimoine	Systèmes d'information	Chargé de mission géomatique	A	Ingénieur territorial	35h	1,00	1,00	1,00	
Aménagement, développement et patrimoine	Systèmes d'information	Technicien Informatique	B	Cadre d'emploi des techniciens	35h	1,00	1,00	1,00	
Aménagement, développement et patrimoine	Systèmes d'information	Opératrice technique et administrative	C	Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe	35h	1,00	1,00	1,00	
Aménagement, développement et patrimoine	VRD - abords équipements	Responsable de service	A	Ingénieur territorial	35h	1,00	1,00	1,00	
Aménagement, développement et patrimoine	VRD - abords équipements	Opérateur administratif et technique	C	Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe	35h	1,00	0,90	1,00	
Cabinet du président	Cabinet du Président	Collaborateur de Cabinet	A	Collaborateur de cabinet	35h	1,00	1,00	1,00	
Cabinet du président	Cabinet du Président	Poste de rattachement pour l'agent collaborateur de cabinet	A	Attaché territorial	35h	1,00			1,00
Centre de Ressources	Administration Générale - Affaires Juridiques et Foncières	Responsable de service	A	Attaché territorial	35h	1,00	1,00	1,00	
Centre de Ressources	Administration Générale - Affaires Juridiques et Foncières	Secrétariat Général / Assemblée	C	Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe	30h	0,86	0,86	1,00	
Centre de Ressources	Administration Générale - Affaires Juridiques et Foncières	Secrétariat Général / Assemblée	C		35h	1,00			1,00
Centre de Ressources	centre de ressources	Coordinateur	A	Cadre d'emploi des attachés	35h	1,00	1,00	1,00	
Centre de Ressources	Finances / Commande Publique	Gestionnaire marchés publics	A	Attaché territorial	35h	1,00	0,90	1,00	
Centre de Ressources	Finances / Commande Publique	Responsable de service	A	Attaché territorial	35h	1,00	1,00	1,00	
Centre de Ressources	Finances / Commande Publique	Coordination budget comptabilité	B	Rédacteur territorial principal de 1ère classe	35h	1,00	1,00	1,00	
Centre de Ressources	Finances / Commande Publique	Agent comptable	C	Adjoint administratif territorial	12h15	0,35	0,35	1,00	

Secteur	Service	Fonction	Catégorie	Grade	Tps de travail	ETP	ETP pourvu	Postes Pourvus	Postes vacants
Centre de Ressources	Finances / Commande Publique	Agent comptable	C	Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe classe	35h	1,00	1,00	1,00	
Centre de Ressources	Ressources Humaines/ dialogue social / gestion du personnel / service commun RH	Gestionnaire RH	C	Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe	28h	0,80	0,80	1,00	
Centre de Ressources	Ressources Humaines/ dialogue social / service commun RH	Chargé gestion personnel / sce commun	B	Cadre d'emploi des rédacteurs	35h	1,00	1,00	1,00	
Centre de Ressources	Ressources Humaines/ dialogue social / service commun RH	Gestionnaire RH	B	Rédacteur territorial	35h	1,00	1,00	1,00	
Centre de Ressources	Ressources Humaines/ dialogue social / service commun RH	Responsable de service	B / A	Cadre d'emploi des rédacteurs et des attachés	35h	1,00	1,00	1,00	
Centre de Ressources	Ressources Humaines/ dialogue social / service commun RH	Gestionnaire RH	B / C	Cadre d'emploi des rédacteurs et des adjoints administratifs	35h	1,00	1,00	1,00	
Centre de Ressources	Ressources Humaines/ dialogue social / service commun RH	Gestionnaire RH	C	Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe classe	21h	0,60	0,60	1,00	
Communication / événementiel	Communication	Chargé communication	B	Rédacteur territorial	35h	1,00	1,00	1,00	
Communication / événementiel	Communication	Assistante	C	Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe classe	35h	1,00	1,00	1,00	
Communication / événementiel	Communication	Chargé de la promotion du centre culturel et du centre aquatique	C	Adjoint territorial d'animation principal de 1ère classe	35h	1,00	1,00	1,00	
Direction aménagement et développement	Aménagement et développement	DGA / Emploi fonctionnel	A	Cadres d'emploi des attachés et des ingénieurs	35h	1,00			1,00
Direction Générale	Direction Générale	DGS	A	Attaché territorial principal	35h	1,00			1,00
Direction Générale	Direction Générale	DGS / poste fonctionnel	A	Directeur com com 20 à 40000 hab	35h	1,00	1,00	1,00	
Direction Générale	Direction Générale	Assistante	C	Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe	28h	0,8	0,8	1,00	
Direction services à la population	Accueil / France services	Animateur BIJ Jeunesse	B		35h	1,00			1,00
Direction services à la population	Accueil / France services	Responsable de l'équipement	B	Animateur territorial principal de 2ème classe	35h	1,00	1,00	1,00	
Direction services à la population	Accueil / France services	Agent médiateur	C	Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe	35h	1,00	0,80	1,00	
Direction services à la population	Accueil / France services	Agent médiateur	C	Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe	35h	1,00	1,00	1,00	
Direction services à la population	Cellule renfort	Agent d'accueil	C	Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe	35h	1,00	1,00	1,00	
Direction services à la population	Culture	Responsable de service	A	Attaché territorial	35h	1,00	1,00	1,00	
Direction services à la population	Culture	Coordinateur des actions culturelles	B	Cadre d'emploi des rédacteurs	35h	1,00			1,00
Direction services à la population	Culture	Responsable programmation / animation Cinéma / projectionniste	A	Ingénieur territorial	35h	1,00	1,00	1,00	
Direction services à la population	Culture	Coordinatrice réseau bibliothèque	B	Assistant territorial de conservation	35h	1,00	1,00	1,00	
Direction services à la population	Culture	Responsable équipement, programmation spectacles	B	Rédacteur territorial	35h	1,00	1,00	1,00	
Direction services à la population	Culture	Chargé d'accueil et billetterie	C	Adjoint administratif territorial	17h30	0,50	0,5	1,00	
Direction services à la population	Culture	Chargé d'accueil et billetterie	C	Adjoint administratif territorial	12h30	0,36			1,00

Secteur	Service	Fonction	Catégorie	Grade	Tps de travail	ETP	ETP pourvu	Postes Pourvus	Postes vacants
Direction services à la population	Culture	Projectionniste	C	Adjoint technique territorial principal de 2ème classe	17h30	0,50	0,50	1,00	
Direction services à la population	Culture	Projectionniste / Médiateur	C	Adjoint technique territorial	35h	1,00	1,00	1,00	
Direction services à la population	Culture	Régisseur culturel / projectionniste	C	Cadres d'emploi des adjoints techniques et des agents de maîtrise	35h	1,00	1,00	1,00	
Direction services à la population	Culture	Secrétariat comptabilité / billetterie accueil	C	Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe	35h	1,00	1,00	1,00	
Direction services à la population	Développement social	Responsable de service	A	Attaché territorial	35h	1,00	1,00	1,00	
Direction services à la population	Enfance / jeunesse / CAF	Animatrice RAMI	A	Educateur territorial de jeunes enfants	35h	1,00	1,00	1,00	
Direction services à la population	Enfance / jeunesse / CAF	Animatrice RAMI	A	Educateur territorial de jeunes enfants	35h	1,00	1,00	1,00	
Direction services à la population	Enfance / jeunesse / CAF	Coopérateur	A	Attaché territorial	35h	1,00	1,00	1,00	
Direction services à la population	Enfance / jeunesse / CAF	Animatrice RAMI	B	Animateur territorial	35h	1,00	1,00	1,00	
Direction services à la population	Enfants - Parents	Coordinateur médiation familiale	B	Animateur territorial	35h	1,00	1,00	1,00	
Direction services à la population	Enfants - Parents	Assistante médiation familiale	C	Adjoint administratif territorial	17h30	0,50			1,00
Direction services à la population	Equipement Centre Aquatique LBA	Responsable de l'équipement	A	Ingénieur territorial	35h	1,00	1,00	1,00	
Direction services à la population	Equipement Centre Aquatique LBA	Chef de bassin	B	Educateur territorial des A.P.S principal de 2ème classe	35h	1,00	1,00	1,00	
Direction services à la population	Equipement Centre Aquatique LBA	MNS	B	Cadre d'emploi des éducateurs des APS	35h	1,00			1,00
Direction services à la population	Equipement Centre Aquatique LBA	MNS	B	Educateur territorial des A.P.S	35h	1,00	1,00	1,00	
Direction services à la population	Equipement Centre Aquatique LBA	MNS	B	Educateur territorial des A.P.S	35h	1,00	1,00	1,00	
Direction services à la population	Equipement Centre Aquatique LBA	MNS	B	Educateur territorial des A.P.S	35h	1,00	1,00	1,00	
Direction services à la population	Equipement Centre Aquatique LBA	MNS	B	Educateur territorial des A.P.S	35h	1,00	1,00	1,00	
Direction services à la population	Equipement Centre Aquatique LBA	MNS	B	Educateur territorial des A.P.S	17h30	0,50			1,00
Direction services à la population	Equipement Centre Aquatique LBA	Agent d'accompagnement et d'entretien	C	Adjoint technique territorial	17h30	0,50	0,50	1,00	
Direction services à la population	Equipement Centre Aquatique LBA	Agent d'accompagnement et d'entretien	C	Adjoint technique territorial	17h30	0,50	0,50	1,00	
Direction services à la population	Equipement Centre Aquatique LBA	Agent d'accompagnement et d'entretien	C	Adjoint technique territorial	35h	1,00	1,00	1,00	
Direction services à la population	Equipement Centre Aquatique LBA	Agent de maintenance CA	C	Adjoint technique territorial	35h	1,00	1,00	1,00	
Direction services à la population	Equipement Centre Aquatique LBA	Agent de maintenance CA	C	Adjoint technique territorial principal de 2ème classe	35h	1,00	1,00	1,00	
Direction services à la population	Equipement Centre Aquatique LBA	Coordination agent d'accompagnement et d'entretien	C	Adjoint technique territorial	35h	1,00	1,00	1,00	
Direction services à la population	Equipement Centre Aquatique LBA	Hôtesse d'accueil	C	Adjoint administratif territorial	35h	1,00	1,00	1,00	
Direction services à la population	Equipement Centre Aquatique LBA	Hôtesse d'accueil	C	Adjoint administratif territorial	18h	0,51			1,00
Direction services à la population	Equipement Centre Aquatique LBA	Référent équipe accueil / régie / caisse	C	Adjoint administratif territorial	35h	1,00	1,00	1,00	
Direction services à la population	Equipement Centre Aquatique LBA	Référent technique, maintenance et entretien	C	Agent de maîtrise	35h	1,00	1,00	1,00	
Direction services à la population	Equipement Centre Aquatique LBA	Secrétariat	C	Adjoint administratif territorial	22h45	0,65	0,65	1,00	
Direction services à la population	Equipement Passerelle Enfance	Assistante passerelle enfance	C	Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe classe	17h30	0,50	0,50	1,00	
Direction services à la population	Secteur services à la population	Responsable de secteur	A	Attaché principal	35h	1,00			1,00
Direction services à la population	Services à la population	DGA / Emploi fonctionnel	A	Cadres d'emploi des attachés et des ingénieurs	35h	1,00			1,00
Direction services à la population	services à la population	Assistante	B	Rédacteur territorial	35h	1,00	0,80	1,00	
Direction services à la population	services à la population	Assistante	C	Adjoint administratif principal de 2ème classe	28h	0,80	0,80	1,00	
Secteur Ressources Transversales	Secteur Ressources Transversales	Responsable de secteur	A	Attaché principal	35h	1,00			1,00
Sous total						88,96	76,49	83,00	14,00
Services à la Population	Mise à dispo de la SPL	Directrice adjointe SPL	A	Attaché territorial	35h	1,00	1,00	1,00	
Services à la Population	Mise à dispo de la SPL	Animateur	C	Adjoint territorial d'animation principal de 1ère classe	24h	0,69	0,69	1,00	
Services à la Population	Mise à dispo de la SPL	Coordinatrice enfance jeunesse	C	Animateur	35h	1,00	1,00	1,00	
Aménagement, Développement et Patrimoine	Mise à dispo de l'Office du Tourisme	Agent d'accueil	C	Adjoint territorial du patrimoine principal de 2ème classe	35h	1	1	1,00	
Sous total						3,69	3,69	4,00	0,00
Total						92,65	80,18	87,00	14,00
total postes								101,00	

TABLEAU DES EFFECTIFS AU 1er SEPTEMBRE 2022

Secteur	Service	Fonction	Catégorie	Grade	Tps de travail	ETP	ETP pourvu	Postes Pourvus	Postes vacants
Aménagement, développement et patrimoine	Aménagement	Responsable de service	A	Ingénieur territorial principal	35h	1,00	1,00	1,00	
Aménagement, développement et patrimoine	Aménagement	Chargé de la Politique Locale de l'Habitat	B	Rédacteur territorial	35h	1,00	1,00	1,00	
Aménagement, développement et patrimoine	Aménagement	Chargé de mission environnement et agriculture	B	Technicien principal territorial de 1ère classe	35h	1,00	1,00	1,00	
Aménagement, développement et patrimoine	Aménagement	Chargé de mission mobilité et transition énergétique	B	Rédacteur territorial	35h	1,00	1,00	1,00	
Aménagement, développement et patrimoine	Aménagement	Chargé de projet rénovation urbaine	B	Rédacteur territorial	35h	1,00	1,00	1,00	
Aménagement, développement et patrimoine	Aménagement	Assistante	C	Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe classe	35h	1,00	1,00	1,00	
Aménagement, développement et patrimoine	Développement Economique Tourisme	Responsable de service	A	Attaché territorial	35h	1,00	1,00	1,00	
Aménagement, développement et patrimoine	Patrimoine - Interventions Techniques	Responsable de service	A	Ingénieur territorial principal	35h	1,00	1,00	1,00	
Aménagement, développement et patrimoine	Patrimoine - Interventions Techniques	Agent de maintenance	C	Adjoint technique territorial	35h	1,00	1,00	1,00	
Aménagement, développement et patrimoine	Patrimoine - Interventions Techniques	Agent de maintenance	C	Adjoint technique territorial principal de 2ème classe	35h	1,00	1,00	1,00	
Aménagement, développement et patrimoine	Patrimoine - Interventions Techniques	Agent de maintenance	C	Agent de maîtrise	35h	1,00	1,00	1,00	
Aménagement, développement et patrimoine	Patrimoine - Interventions Techniques	Agent de maintenance / adjoint au coordinateur	C	Agent de maîtrise	35h	1,00	1,00	1,00	
Aménagement, développement et patrimoine	Patrimoine - Interventions Techniques	Agent d'entretien	C	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe	30h	0,86	0,86	1,00	
Aménagement, développement et patrimoine	Patrimoine - Interventions Techniques	Agent d'entretien	C	Adjoint technique territorial principal de 2ème classe	22h	0,63	0,63	1,00	
Aménagement, développement et patrimoine	Patrimoine - Interventions Techniques	Agent d'entretien	C	Cadre d'emploi des adjoints techniques	19H	0,54	0,54	1,00	
Aménagement, développement et patrimoine	Patrimoine - Interventions Techniques	Agent d'entretien	C	Cadre d'emploi des adjoints techniques	24h30	0,70	0,70	1,00	
Aménagement, développement et patrimoine	Patrimoine - Interventions Techniques	Assistante	C	Adjoint administratif territorial	35h	1,00	1,00	1,00	
Aménagement, développement et patrimoine	Patrimoine - Interventions Techniques	Coordinateur équipes maintenance, entretien	C	Agent de maîtrise territorial principal	35h	1,00	1,00	1,00	
Aménagement, développement et patrimoine	Secteur Aménagement, Développement et Patrimoine	Responsable de secteur	A	Ingénieur territorial principal	35h	1,00	1,00	1,00	
Aménagement, développement et patrimoine	Systèmes d'information	Chargé de mission géomatique	A	Ingénieur territorial	35h	1,00	1,00	1,00	
Aménagement, développement et patrimoine	Systèmes d'information	Technicien Informatique	B	Cadre d'emploi des techniciens	35h	1,00	1,00	1,00	
Aménagement, développement et patrimoine	Systèmes d'information	Opératrice technique et administrative	C	Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe	35h	1,00	1,00	1,00	
Aménagement, développement et patrimoine	VRD - abords équipements	Responsable de service	A	Ingénieur territorial	35h	1,00	1,00	1,00	
Aménagement, développement et patrimoine	VRD - abords équipements	Opérateur administratif et technique	C	Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe	35h	1,00	0,90	1,00	
Cabinet du président	Cabinet du Président	Collaborateur de Cabinet	A	Collaborateur de cabinet	35h	1,00	1,00	1,00	
Cabinet du président	Cabinet du Président	Poste de rattachement pour l'agent collaborateur de cabinet	A	Attaché territorial	35h	1,00			1,00
Centre de Ressources	Administration Générale - Affaires Juridiques et Foncières	Responsable de service	A	Attaché territorial	35h	1,00	1,00	1,00	
Centre de Ressources	Administration Générale - Affaires Juridiques et Foncières	Secrétariat Général / Assemblée	C	Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe	30h	0,86	0,86	1,00	
Centre de Ressources	Administration Générale - Affaires Juridiques et Foncières	Secrétariat Général / Assemblée	C		35h	1,00			1,00
Centre de Ressources	centre de ressources	Coordinateur	A	Cadre d'emploi des attachés	35h	1,00			1,00
Centre de Ressources	Finances / Commande Publique	Gestionnaire marchés publics	A	Attaché territorial	35h	1,00	0,90	1,00	
Centre de Ressources	Finances / Commande Publique	Responsable de service	A	Attaché territorial	35h	1,00	1,00	1,00	
Centre de Ressources	Finances / Commande Publique	Coordination budget comptabilité	B	Rédacteur territorial principal de 1ère classe	35h	1,00	1,00	1,00	
Centre de Ressources	Finances / Commande Publique	Agent comptable	C	Adjoint administratif territorial	12h15	0,35	0,35	1,00	

Secteur	Service	Fonction	Catégorie	Grade	Tps de travail	ETP	ETP pourvu	Postes Pourvus	Postes vacants
Centre de Ressources	Finances / Commande Publique	Agent comptable	C	Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe classe	35h	1,00	1,00	1,00	
Centre de Ressources	Ressources Humaines/ dialogue social / gestion du personnel / service commun RH	Gestionnaire RH	C	Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe	28h	0,80	0,80	1,00	
Centre de Ressources	Ressources Humaines/ dialogue social / service commun RH	Chargé gestion personnel / sce commun	B	Cadre d'emploi des rédacteurs	35h	1,00			1,00
Centre de Ressources	Ressources Humaines/ dialogue social / service commun RH	Gestionnaire RH	B	Rédacteur territorial	35h	1,00	1,00	1,00	
Centre de Ressources	Ressources Humaines/ dialogue social / service commun RH	Responsable de service	B / A	Cadre d'emploi des rédacteurs et des attachés	35h	1,00	1,00	1,00	
Centre de Ressources	Ressources Humaines/ dialogue social / service commun RH	Gestionnaire RH	B / C	Cadre d'emploi des rédacteurs et des adjoints administratifs	35h	1,00	1,00	1,00	
Centre de Ressources	Ressources Humaines/ dialogue social / service commun RH	Gestionnaire RH	C	Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe classe	21h	0,60	0,60	1,00	
Communication / événementiel	Communication	Responsable de service	B	Rédacteur territorial	35h	1,00			1,00
Communication / événementiel	Communication	Chargé communication	B	Rédacteur territorial	35h	1,00	1,00	1,00	
Communication / événementiel	Communication	Assistante	C	Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe classe	35h	1,00	1,00	1,00	
Communication / événementiel	Communication	Chargé de la promotion du centre culturel et du centre aquatique	C	Adjoint territorial d'animation principal de 1ère classe	35h	1,00	1,00	1,00	
Direction aménagement et développement	Aménagement et développement	DGA / Emploi fonctionnel	A	Cadres d'emploi des attachés et des ingénieurs	35h	1,00			1,00
Direction Générale	Direction Générale	DGS	A	Attaché territorial principal	35h	1,00			1,00
Direction Générale	Direction Générale	DGS / poste fonctionnel	A	Directeur com com 20 à 40000 hab	35h	1,00	1,00	1,00	
Direction Générale	Direction Générale	Assistante	C	Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe	28h	0,8	0,8	1,00	
Direction services à la population	Accueil / France services	Animateur BJJ Jeunesse	B		35h	1,00			1,00
Direction services à la population	Accueil / France services	Responsable de l'équipement	B	Animateur territorial principal de 2ème classe	35h	1,00	1,00	1,00	
Direction services à la population	Accueil / France services	Agent médiateur	C	Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe	35h	1,00	0,80	1,00	
Direction services à la population	Accueil / France services	Agent médiateur	C	Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe	35h	1,00	1,00	1,00	
Direction services à la population	Cellule renfort	Agent d'accueil	C	Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe	35h	1,00	1,00	1,00	
Direction services à la population	Culture	Responsable de service	A	Attaché territorial	35h	1,00	1,00	1,00	
Direction services à la population	Culture	Coordinateur des actions culturelles	B	Cadre d'emploi des rédacteurs	35h	1,00			1,00
Direction services à la population	Culture	Responsable programmation / animation Cinéma / projectionniste	A	Ingénieur territorial	35h	1,00	1,00	1,00	
Direction services à la population	Culture	Coordinatrice réseau bibliothèque	B	Assistant territorial de conservation	35h	1,00	1,00	1,00	
Direction services à la population	Culture	Responsable équipement, programmation spectacles	B	Rédacteur territorial	35h	1,00	1,00	1,00	
Direction services à la population	Culture	Chargé d'accueil et billetterie	C	Adjoint administratif territorial	17h30	0,50	0,5	1,00	
Direction services à la population	Culture	Chargé d'accueil et billetterie	C	Adjoint administratif territorial	12h30	0,36			1,00

Secteur	Service	Fonction	Catégorie	Grade	Tps de travail	ETP	ETP pourvu	Postes Pourvus	Postes vacants
Direction services à la population	Culture	Projectionniste	C	Adjoint technique territorial principal de 2ème classe	17h30	0,50	0,50	1,00	
Direction services à la population	Culture	Projectionniste / Médiateur	C	Adjoint technique territorial	35h	1,00	1,00	1,00	
Direction services à la population	Culture	Régisseur culturel / projectionniste	C	Cadres d'emploi des adjoints techniques et des agents de maîtrise	35h	1,00	1,00	1,00	
Direction services à la population	Culture	Secrétariat comptabilité / billetterie accueil	C	Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe	35h	1,00	1,00	1,00	
Direction services à la population	Développement social	Responsable de service	A	Attaché territorial	35h	1,00	1,00	1,00	
Direction services à la population	Enfance / jeunesse / CAF	Animatrice RAMI	A	Educateur territorial de jeunes enfants	35h	1,00	1,00	1,00	
Direction services à la population	Enfance / jeunesse / CAF	Animatrice RAMI	A	Educateur territorial de jeunes enfants	35h	1,00	1,00	1,00	
Direction services à la population	Enfance / jeunesse / CAF	Coopérateur	A	Attaché territorial	35h	1,00	1,00	1,00	
Direction services à la population	Enfance / jeunesse / CAF	Animatrice RAMI	B	Animateur territorial	35h	1,00	1,00	1,00	
Direction services à la population	Enfants - Parents	Coordinateur médiation familiale	B	Animateur territorial	35h	1,00	1,00	1,00	
Direction services à la population	Enfants - Parents	Assistante médiation familiale	C	Adjoint administratif territorial	17h30	0,50			1,00
Direction services à la population	Equipement Centre Aquatique LBA	Responsable de l'équipement	A	Ingénieur territorial	35h	1,00	1,00	1,00	
Direction services à la population	Equipement Centre Aquatique LBA	Chef de bassin	B	Educateur territorial des A.P.S principal de 2ème classe	35h	1,00	1,00	1,00	
Direction services à la population	Equipement Centre Aquatique LBA	MNS	B	Cadre d'emploi des éducateurs des APS	35h	1,00			1,00
Direction services à la population	Equipement Centre Aquatique LBA	MNS	B	Educateur territorial des A.P.S	35h	1,00	1,00	1,00	
Direction services à la population	Equipement Centre Aquatique LBA	MNS	B	Educateur territorial des A.P.S	35h	1,00	1,00	1,00	
Direction services à la population	Equipement Centre Aquatique LBA	MNS	B	Educateur territorial des A.P.S	35h	1,00	1,00	1,00	
Direction services à la population	Equipement Centre Aquatique LBA	MNS	B	Educateur territorial des A.P.S	35h	1,00	1,00	1,00	
Direction services à la population	Equipement Centre Aquatique LBA	MNS	B	Educateur territorial des A.P.S	17h30	0,50			1,00
Direction services à la population	Equipement Centre Aquatique LBA	Agent d'accompagnement et d'entretien	C	Adjoint technique territorial	17h30	0,50	0,50	1,00	
Direction services à la population	Equipement Centre Aquatique LBA	Agent d'accompagnement et d'entretien	C	Adjoint technique territorial	17h30	0,50	0,50	1,00	
Direction services à la population	Equipement Centre Aquatique LBA	Agent d'accompagnement et d'entretien	C	Adjoint technique territorial	35h	1,00	1,00	1,00	
Direction services à la population	Equipement Centre Aquatique LBA	Agent de maintenance CA	C	Adjoint technique territorial	35h	1,00	1,00	1,00	
Direction services à la population	Equipement Centre Aquatique LBA	Agent de maintenance CA	C	Adjoint technique territorial principal de 2ème classe	35h	1,00	1,00	1,00	
Direction services à la population	Equipement Centre Aquatique LBA	Coordination agent d'accompagnement et d'entretien	C	Adjoint technique territorial	35h	1,00	1,00	1,00	
Direction services à la population	Equipement Centre Aquatique LBA	Hôtesse d'accueil	C	Adjoint administratif territorial	35h	1,00	1,00	1,00	
Direction services à la population	Equipement Centre Aquatique LBA	Hôtesse d'accueil	C	Adjoint administratif territorial	18h	0,51			1,00
Direction services à la population	Equipement Centre Aquatique LBA	Référent équipe accueil / régie / caisse	C	Adjoint administratif territorial	35h	1,00	1,00	1,00	
Direction services à la population	Equipement Centre Aquatique LBA	Référent technique, maintenance et entretien	C	Agent de maîtrise	35h	1,00	1,00	1,00	
Direction services à la population	Equipement Centre Aquatique LBA	Secrétariat	C	Adjoint administratif territorial	22h45	0,65	0,65	1,00	
Direction services à la population	Equipement Passerelle Enfance	Assistante passerelle enfance	C	Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe classe	17h30	0,50	0,50	1,00	
Direction services à la population	Secteur services à la population	Responsable de secteur	A	Attaché principal	35h	1,00			1,00
Direction services à la population	Services à la population	DGA / Emploi fonctionnel	A	Cadres d'emploi des attachés et des ingénieurs	35h	1,00			1,00
Direction services à la population	services à la population	Assistante	B	Rédacteur territorial	35h	1,00	0,80	1,00	
Direction services à la population	services à la population	Assistante	C	Adjoint administratif principal de 2ème classe	28h	0,80	0,80	1,00	
Secteur Ressources Transversales	Secteur Ressources Transversales	Responsable de secteur	A	Attaché principal	35h	1,00			1,00
				Sous total		89,96	74,49	81,00	17,00
Services à la Population	Mise à dispo de la SPL	Directrice adjointe SPL	A	Attaché territorial	35h	1,00	1,00	1,00	
Services à la Population	Mise à dispo de la SPL	Animateur	C	Adjoint territorial d'animation principal de 1ère classe	24h	0,69	0,69	1,00	
Services à la Population	Mise à dispo de la SPL	Coordinatrice enfance jeunesse	C	Animateur	35h	1,00	1,00	1,00	
Aménagement, Développement et Patrimoine	Mise à dispo de l'Office du Tourisme	Agent d'accueil	C	Adjoint territorial du patrimoine principal de 2ème classe	35h	1	1	1,00	
				Sous total		3,69	3,69	4,00	0,00
				Total		93,65	78,18	85,00	17,00
							total postes	102,00	



Avenant n° 1 à la Convention Cadre 2019-2023

« Maintien à domicile en Pays Mornantais » (AMAD)

Préambule

Par délibération N° 111/18 du 18 décembre 2018, le Conseil Communautaire a approuvé la signature d'une convention cadre entre l'Association « d'Aide et de Maintien à Domicile du Pays Mornantais » (AMAD) et la Communauté de Communes du Pays Mornantais concernant le maintien à domicile en Pays Mornantais pour la période 2019-2023. Cette convention prévoyait notamment la mise à disposition des locaux nécessaires à la réalisation des missions de l'association.

Vu la convention cadre pour le maintien à domicile en Pays Mornantais signée le 3 janvier 2019,

Compte tenu de la relocalisation des services de l'AMAD dans des locaux plus fonctionnels, il est nécessaire de modifier cette convention via un avenant actant la mise à disposition de ces nouveaux locaux.

Ceci exposé, il est convenu ce qui suit,

Entre

La Communauté de Communes du Pays Mornantais (COPAMO), sise Le Clos Fournereau, 50 avenue du Pays Mornantais à Mornant, représentée par son Président, Monsieur Renaud Pfeffer ou son délégataire, autorisé à signer le présent avenant par délibération n° du Conseil Communautaire en date du 21 juin 2022,

D'une part,

Et,

L'Association « d'Aide et de Maintien à Domicile du Pays Mornantais » (AMAD), sise 21, avenue du Souvenir à Mornant, représentée par son Président, Monsieur Maurice Michel, dûment habilitée en vertu d'une décision du Conseil d'administration en date du2022,

D'autre part,

ARTICLE 1^{ER} : Mise à disposition de locaux et stationnement (modification de l'article 5 de la convention)

Le présent avenant a pour objet la mise à disposition à l'AMAD, à compter du 18 mai 2022, des locaux sis Le Clos Fournereau, 50 Avenue du Pays Mornantais à Mornant (69440), d'une superficie de 212 m² répartie en rez-de-chaussée, étage et mezzanine, conformément aux plans annexés au présent avenant.

Dix places de stationnement (dont une place équipée d'une borne électrique) sont également réservées pour le stationnement des véhicules utilisés par l'AMAD pour l'exercice de ses missions.

L'AMAD devra utiliser les lieux uniquement pour les besoins de ses services.

L'AMAD ne pourra modifier la distribution des locaux, percer des murs, qu'avec l'accord de la COPAMO.

L'AMAD devra assurer, selon les principes de droit commun:

- les risques locatifs liés à la mise à disposition des locaux, objet du présent avenant;
- ses propres responsabilités, pour les dommages causés aux tiers, liées à l'exercice de ses activités dans les locaux mis à disposition;
- ses propres biens.

Aucune clause de renonciation à recours n'est applicable entre l'AMAD, la COPAMO et leurs assureurs.

Dans le cas où l'activité, exercée par l'AMAD dans les locaux, objet du présent avenant, entraîne pour la collectivité propriétaire et/ou les autres occupants des bâtiments concernés, des surprimes au titre de leur contrat incendie, explosion, celles-ci seraient, après justification, à la charge de l'AMAD.

L'AMAD devra produire pour toute la durée de l'occupation des locaux, à la COPAMO, une attestation annuelle de son assureur sanctionnant ces dispositions. Elle devra, par la suite, pouvoir en justifier la prorogation à toute demande de la Communauté de Communes.

La COPAMO assure l'entretien de l'ensemble des locaux mis à disposition, prend en charge les dépenses liées aux contrôles et vérifications périodiques obligatoires (CVPO), les dépenses liées aux contrats de maintenance obligatoire ainsi que les dépenses de ménage et de fluides.

L'AMAD prend en charge les frais afférents à son fournisseur d'accès pour la téléphonie et l'internet.

ARTICLE 2 : Redevance d'occupation annuelle du Service de Soins Infirmiers à Domicile (modification de l'article 6 de la convention)

Le SSIAD règle annuellement à la COPAMO une redevance pour l'occupation des locaux lui permettant d'assurer son activité.

Pour 2022, la redevance d'occupation annuelle s'élève à 4 788,46 € incluant la location et la participation du SSIAD aux dépenses de fluides, chauffage, eau et entretien ménager.

La redevance sera révisée de plein droit au début de chaque période annuelle en fonction de la variation de l'indice du coût de la construction. Les indices de références seront les derniers indices connus à la date de la révision et à la date de la signature de la convention initiale.

La redevance sera payée annuellement, à terme échu, pour le 31 décembre. La COPAMO devra supporter les charges afférentes à l'entretien technique (petites réparations) des locaux susvisés.

La COPAMO pourra réviser la redevance librement à l'occasion de chaque renouvellement de convention cadre.

ARTICLE 3

Toutes les clauses de la convention initiale, non contraires aux dispositions du présent avenant demeurent en vigueur.

Fait à Mornant, en deux exemplaires,
le 21 juin 2022,

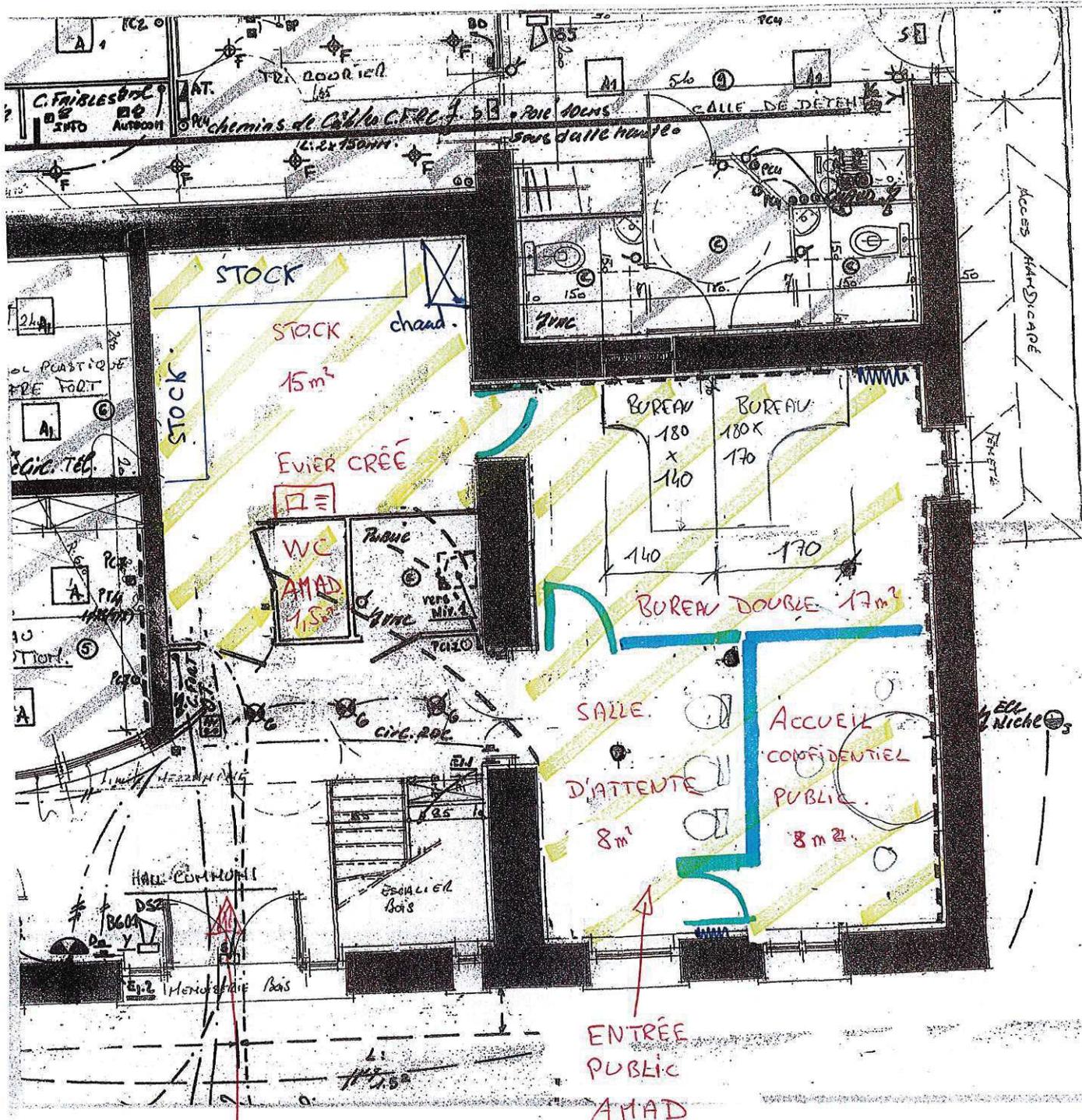
Pour la Communauté de Communes du
Pays Mornantais,

Renaud Pfeffer
Président

Pour l'AMAD,

Maurice Michel
Président

PROJET



ENTRÉE

SPZ +
PERSONNEL AMAD

RDC
50m²

AMAD

- cloison vitrée Avec Alèges pleine.
- cloison pleine.
- Porte pleine.

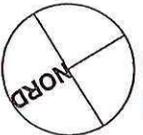
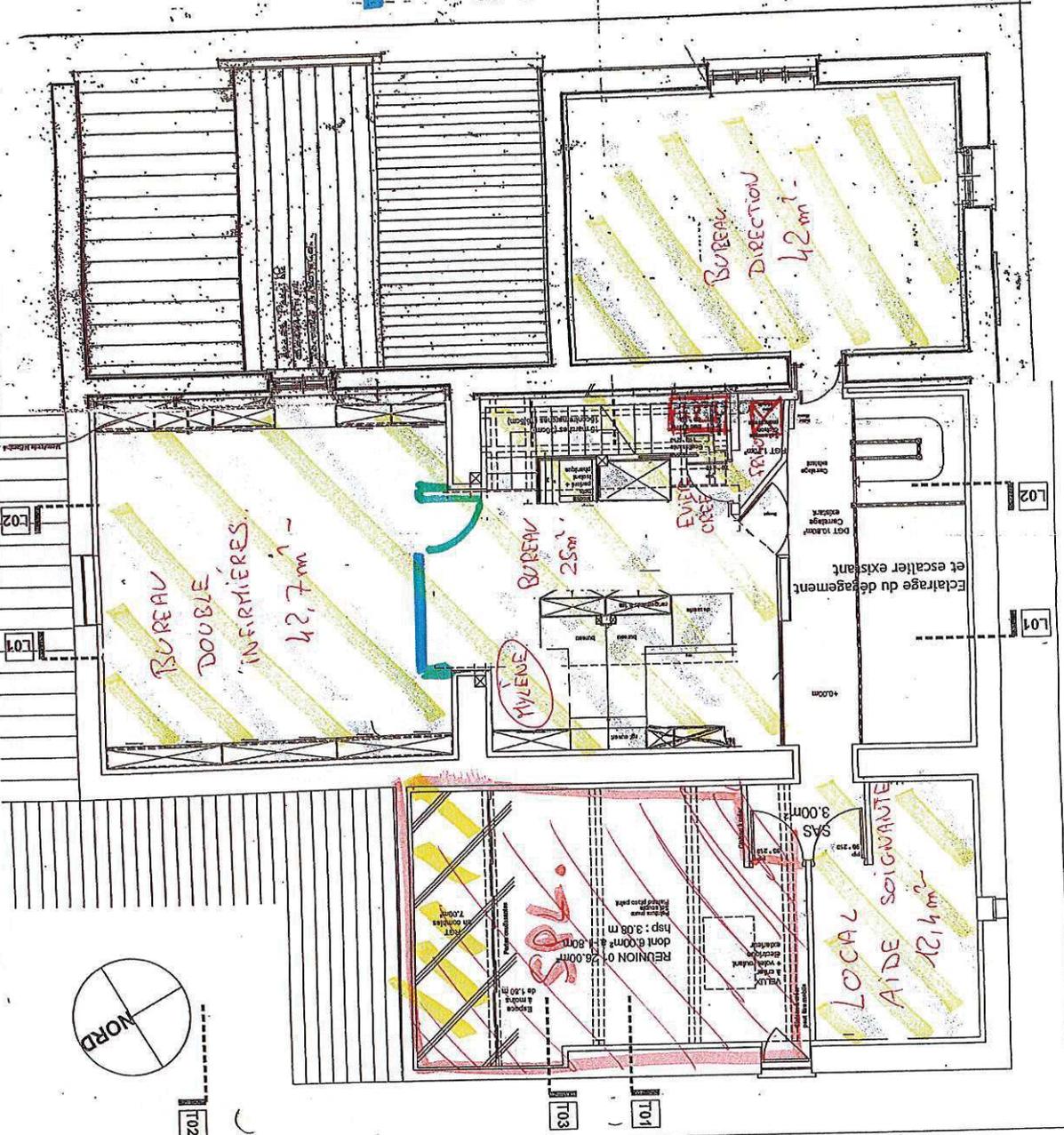
ETAGE
122m²

Choison vitrée Ave
Alège pleine.

Porte pleine Créée

AMAD

PLANS ETAGE
DANS LE CADRE
DES FONCTIONNEMENTS
DE L'ETAGE DES ANCIENS



Route de St. Laurent d'Agny

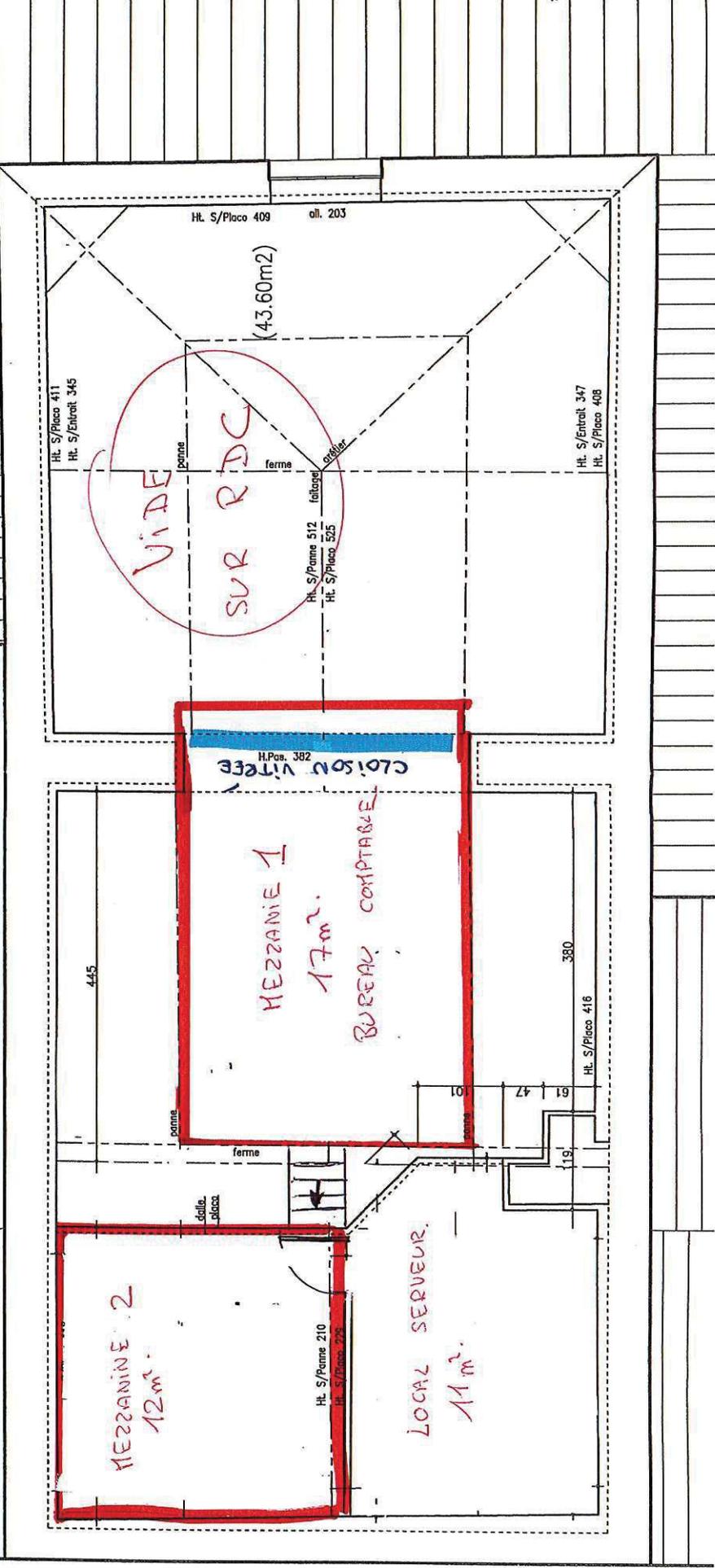
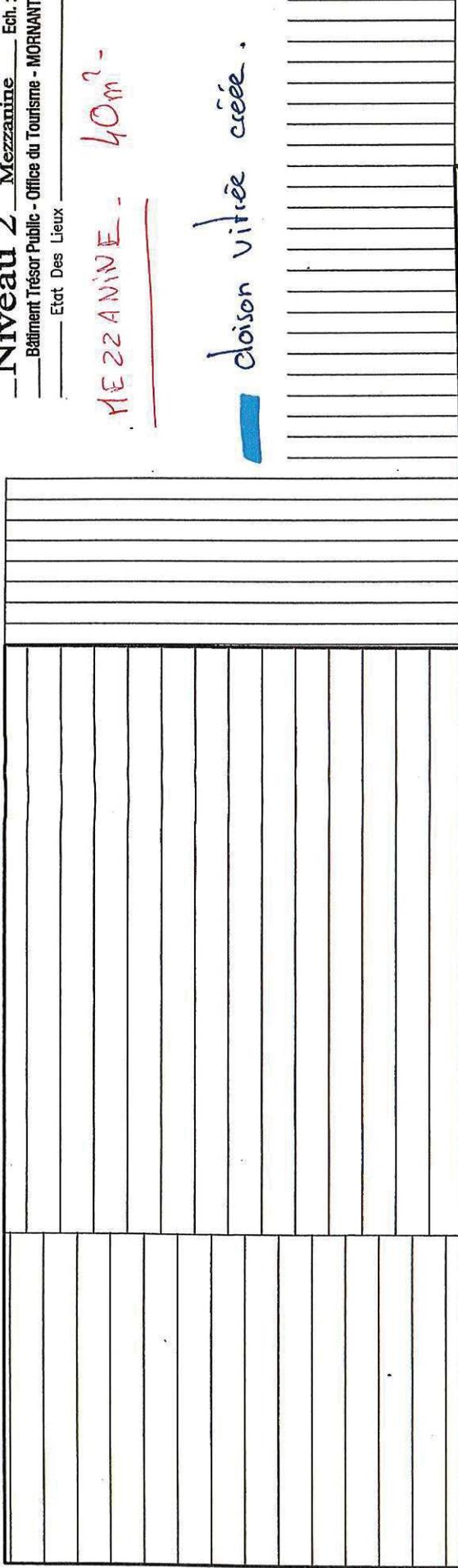
Niveau 2 Mezzanine Ech. : 1/50

Bâtiment Trésor Public - Office du Tourisme - MORNANT

Etat Des Lieux

MEZZANINE - 40m²

cloison vitrée créée.



Cour COPAMO



Avenant n° 1 à la Convention 2019-2023

Service de portage de repas en Pays Mornantais (AMAD)

Préambule

Par délibération N° 111/18 du 18 décembre 2018, le Conseil Communautaire a approuvé la signature d'une convention entre l'Association «d'Aide et de Maintien à Domicile du Pays Mornantais» (AMAD) et la Communauté de Communes du Pays Mornantais concernant le service de portage de repas en Pays Mornantais pour la période 2019-2023. Cette convention prévoyait notamment la mise à disposition des locaux ainsi que la mise à disposition de véhicules nécessaires à la réalisation des missions de l'association.

Vu la convention pour le service de portage de repas en Pays Mornantais signée le 3 janvier 2019,

Compte tenu de la relocalisation des services de l'AMAD dans des locaux plus fonctionnels, il est nécessaire de modifier cette convention via un avenant actant la mise à disposition de ces nouveaux locaux ainsi que l'actualisation des véhicules mis à disposition, leur stationnement et leur entretien.

Ceci exposé, il est convenu ce qui suit,

Entre

La Communauté de Communes du Pays Mornantais (COPAMO), sise Le Clos Fournereau, 50 avenue du Pays Mornantais à Mornant, représentée par son Président, Monsieur Renaud Pfeffer ou son délégué, autorisé à signer le présent avenant par délibération n° du Conseil Communautaire en date du 21 juin 2022,

D'une part,

Et,

L'Association «d'Aide et de Maintien à Domicile du Pays Mornantais» (AMAD), sise 21, avenue du Souvenir à Mornant, représentée par son Président, Monsieur Maurice Michel, dûment habilitée en vertu d'une décision du Conseil d'administration en date du2022,

D'autre part,

ARTICLE 1^{ER} : Mise à disposition de locaux et stationnement (modification de l'article 4 de la convention)

Le présent avenant a pour objet la mise à disposition à l'AMAD, à compter du 18 mai 2022, des locaux sis Le Clos Fournereau, 50 Avenue du Pays Mornantais à Mornant (69440), d'une superficie de 212 m² répartie en rez-de-chaussée, étage et mezzanine, conformément aux plans annexés au présent avenant.

Dix places de stationnement (dont une place équipée d'une borne électrique) sont également réservées pour le stationnement des véhicules utilisés par l'AMAD pour l'exercice de ses missions.

L'AMAD devra utiliser les lieux uniquement pour les besoins de ses services.

L'AMAD ne pourra modifier la distribution des locaux, percer des murs, qu'avec l'accord de la COPAMO.

L'AMAD devra assurer, selon les principes de droit commun :

- les risques locatifs liés à la mise à disposition des locaux, objet du présent avenant;
- ses propres responsabilités, pour les dommages causés aux tiers, liées à l'exercice de ses activités dans les locaux mis à disposition;
- ses propres biens.

Aucune clause de renonciation à recours n'est applicable entre l'AMAD, la COPAMO et leurs assureurs.

Dans le cas où l'activité, exercée par l'AMAD dans les locaux, objet du présent avenant, entraîne pour la collectivité propriétaire et/ou les autres occupants des bâtiments concernés, des surcharges au titre de leur contrat incendie, explosion, celles-ci seraient, après justification, à la charge de l'AMAD.

L'AMAD devra produire pour toute la durée de l'occupation des locaux, à la COPAMO, une attestation annuelle de son assureur sanctionnant ces dispositions. Elle devra, par la suite, pouvoir en justifier la prorogation à toute demande de la Communauté de Communes.

La COPAMO assure l'entretien de l'ensemble des locaux mis à disposition, prend en charge les dépenses liées aux contrôles et vérifications périodiques obligatoires (CVPO), les dépenses liées aux contrats de maintenance obligatoire ainsi que les dépenses de ménage et de fluides.

L'AMAD prend en charge les frais afférents à son fournisseur d'accès pour la téléphonie et l'internet.

ARTICLE 2 : Mise à disposition de véhicules et entretien de la flotte (modification de l'article 3 de la convention)

Les véhicules propriété de la COPAMO mis à disposition de l'association pour le portage de repas, sont identifiés au moyen d'un lettrage approprié et du logo de la COPAMO.

L'assurance des véhicules, du service et l'achat du carburant sont à la charge de l'AMAD.

L'entretien courant des véhicules et l'achat des cartes grises restent à la charge du propriétaire.

Les demandes de réparation sont à adresser dans les meilleurs délais au responsable des services techniques. Une procédure spécifique fournie par les services techniques de la COPAMO en cas de problème technique en dehors des heures de service administratif (du lundi au vendredi 9h-12h30/13h30-17h30), est indiquée dans les véhicules.

Les réparations suite à un accident sortent du cadre de l'entretien courant des véhicules et relèvent des assurances souscrites par l'AMAD.

Dans des circonstances exceptionnelles (urgence, force majeure), si l'entretien courant d'un véhicule est amené à être réalisé par un prestataire extérieur, les services techniques de la COPAMO doivent valider la demande et en cas d'impossibilité, en être informés dans les meilleurs délais. Les frais justifiés et approuvés seront pris en charge sur présentation des factures.

S'agissant de l'entretien des véhicules appartenant à l'AMAD, la COPAMO prendra en charge l'entretien courant dévolu à l'utilisateur jusqu'aux vidanges, niveaux, courroies... (les réparations de carrosserie et mécaniques nécessitant de l'outillage spécialisé restent à la charge de l'AMAD).

La liste des véhicules utilisés pour les besoins du service de portage de repas figure dans l'annexe au présent avenant.

Tout ajout ou suppression de véhicule pour ce service sera repris dans une mise à jour annuelle annexée au présent avenant.

ARTICLE 3

Toutes les clauses de la convention initiale, non contraires aux dispositions du présent avenant demeurent en vigueur.

Fait à Mornant, en deux exemplaires,
le 21 juin 2022,

Pour la Communauté de Communes du
Pays Mornantais,

Renaud Pfeffer
Président

Pour l'AMAD,

Maurice Michel
Président

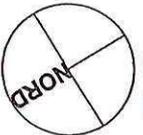
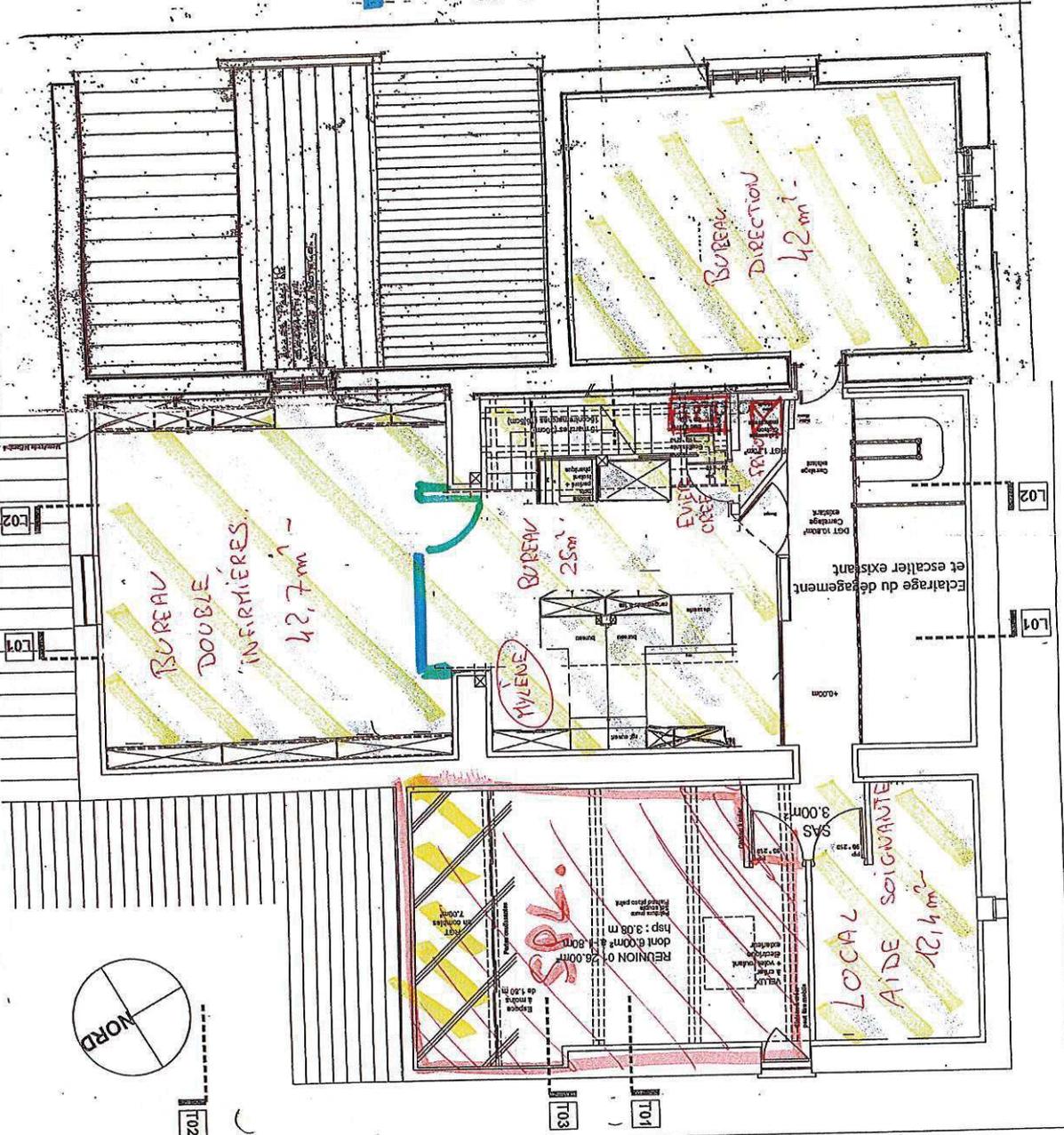
ETAGE
122m²

Choison vitrée Ave
Alège pleine.

Porte pleine Créée

AMAD

PLANS ETAGE
CLOS FOURNEMENT
DE L'ETAGE DES ANGRES



L02

L01

L02

L01

T03

T01

T02

Route de St. Laurent d'Agny

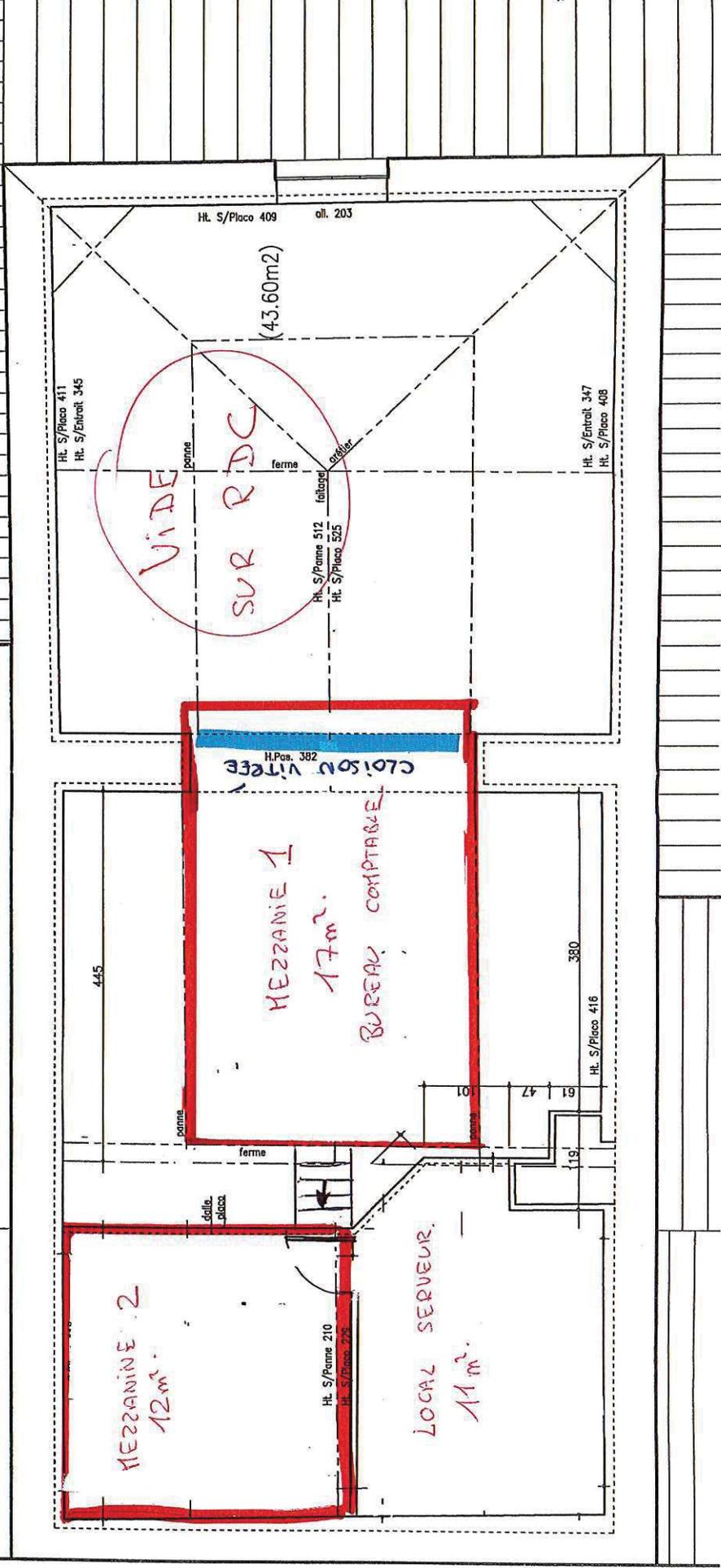
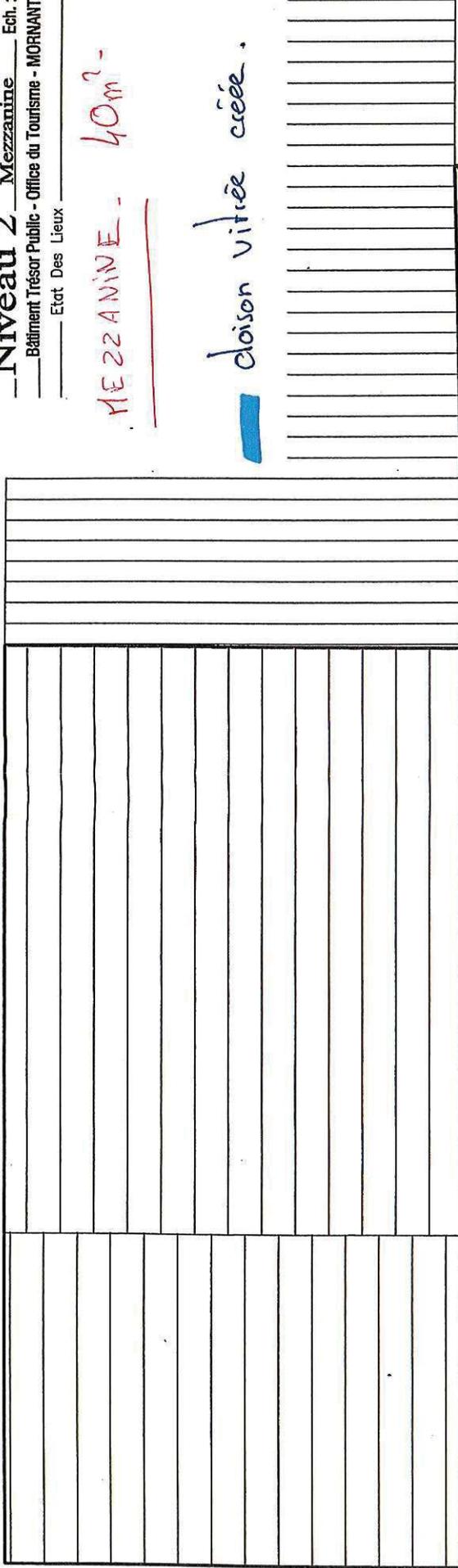
Niveau 2 Mezzanine Ech. : 1/50

Bâtiment Trésor Public - Office du Tourisme - MORNANT

Etat Des Lieux

MEZZANINE - 40m² -

cloison vitrée créée.



Cour COPAMO

ANNEXE VEHICULES AMAD (au 1^{er} juin 2022)

VEHICULES PROPRIETE COPAMO

FIAT	DOBLO	AS-661-VA	Portage de repas
RENAULT	KANGOO	CF-884-QF	Portage de repas
PEUGEOT	PARTNER	DH-265-CE	Portage de repas
RENAULT	KANGOO ZE	FW-486-CG	Portage de repas
FIAT	DUCATO	AM-169-LZ	Transport accompagné

VEHICULES PROPRIETE AMAD

PEUGEOT	RIFTER	FK 465 AQ	Transport accompagné
PEUGEOT	108	FP 202 DS	SSIAD
PEUGEOT	108	FP 307 DS	SSIAD
PEUGEOT	108	FP 269 DS	SSIAD



Avenant n° 2 à la Convention 2019-2023

Service de transport accompagné en Pays Mornantais » (AMAD)

Préambule

Par délibération N° 111/18 du 18 décembre 2018, le Conseil Communautaire a approuvé la signature d'une convention entre l'Association «d'Aide et de Maintien à Domicile du Pays Mornantais» (AMAD) et la Communauté de Communes du Pays Mornantais concernant le service de transport accompagné en Pays Mornantais pour la période 2019-2023. Cette convention prévoyait notamment la mise à disposition des locaux ainsi que la mise à disposition de véhicules nécessaires à la réalisation des missions de l'association.

Vu la convention pour le service de transport accompagné en Pays Mornantais signée le 3 janvier 2019,

Par délibération n° 032/19 du Conseil Communautaire du 9 avril 2019 a approuvé l'avenant n° 1 à la convention de service de transport accompagné en Pays Mornantais 2019-2023 avec l'AMAD,

Vu l'avenant n° 1 correspondant signé le 9 avril 2019 augmentant le plafond de la subvention de fonctionnement annuelle afin d'assurer le bon fonctionnement du service de transport accompagné,

Compte tenu de la relocalisation des services de l'AMAD dans des locaux plus fonctionnels, il est nécessaire de modifier la convention initiale via un nouvel avenant actant la mise à disposition de ces nouveaux locaux ainsi que l'actualisation des véhicules mis à disposition, leur stationnement et leur entretien.

Ceci exposé, il est convenu ce qui suit,

Entre

La Communauté de Communes du Pays Mornantais (COPAMO), sise Le Clos Fournereau, 50 avenue du Pays Mornantais à Mornant, représentée par son Président, Monsieur Renaud Pfeffer ou son délégué, autorisé à signer le présent avenant par délibération n° du Conseil Communautaire en date du 21 juin 2022,

D'une part,

Et,

L'Association «d'Aide et de Maintien à Domicile du Pays Mornantais» (AMAD), sise 21, avenue du Souvenir à Mornant, représentée par son Président, Monsieur Maurice Michel, dûment habilitée en vertu d'une décision du Conseil d'administration en date du2022,

D'autre part,

ARTICLE 1^{ER} : Mise à disposition de locaux et stationnement (modification de l'article 5 de la convention)

Le présent avenant a pour objet la mise à disposition à l'AMAD, à compter du 18 mai 2022, des locaux sis Le Clos Fournereau, 50 Avenue du Pays Mornantais à Mornant (69440), d'une superficie de 212 m² répartie en rez-de-chaussée, étage et mezzanine, conformément aux plans annexés au présent avenant.

Dix places de stationnement (dont une place équipée d'une borne électrique) sont également réservées pour le stationnement des véhicules utilisés par l'AMAD pour l'exercice de ses missions.

L'AMAD devra utiliser les lieux uniquement pour les besoins de ses services.

L'AMAD ne pourra modifier la distribution des locaux, percer des murs, qu'avec l'accord de la COPAMO.

L'AMAD devra assurer, selon les principes de droit commun :

- les risques locatifs liés à la mise à disposition des locaux, objet du présent avenant;
- ses propres responsabilités, pour les dommages causés aux tiers, liées à l'exercice de ses activités dans les locaux mis à disposition;
- ses propres biens.

Aucune clause de renonciation à recours n'est applicable entre l'AMAD, la COPAMO et leurs assureurs.

Dans le cas où l'activité, exercée par l'AMAD dans les locaux, objet du présent avenant, entraîne pour la collectivité propriétaire et/ou les autres occupants des bâtiments concernés, des surprimes au titre de leur contrat incendie, explosion, celles-ci seraient, après justification, à la charge de l'AMAD.

L'AMAD devra produire pour toute la durée de l'occupation des locaux, à la COPAMO, une attestation annuelle de son assureur sanctionnant ces dispositions. Elle devra, par la suite, pouvoir en justifier la prorogation à toute demande de la Communauté de Communes.

La COPAMO assure l'entretien de l'ensemble des locaux mis à disposition, prend en charge les dépenses liées aux contrôles et vérifications périodiques obligatoires (CVPO), les dépenses liées aux contrats de maintenance obligatoire ainsi que les dépenses de ménage et de fluides.

L'AMAD prend en charge les frais afférents à son fournisseur d'accès pour la téléphonie et l'internet.

ARTICLE 2 : Mise à disposition de véhicules et entretien de la flotte (modification de l'article 3 de la convention)

Les véhicules propriété de la COPAMO mis à disposition de l'association pour le service de transport accompagné, sont identifiés au moyen d'un lettrage approprié et du logo de la COPAMO.

L'assurance des véhicules, du service et l'achat du carburant sont à la charge de l'AMAD.

L'entretien courant des véhicules et l'achat des cartes grises restent à la charge du propriétaire.

Les demandes de réparation sont à adresser dans les meilleurs délais au responsable des services techniques. Une procédure spécifique fournie par les services techniques de la COPAMO en cas de problème technique en dehors des heures de service administratif (du lundi au vendredi 9h-12h30/13h30-17h30), est indiquée dans les véhicules.

Les réparations suite à un accident sortent du cadre de l'entretien courant des véhicules et relèvent des assurances souscrites par l'AMAD.

Dans des circonstances exceptionnelles (urgence, force majeure), si l'entretien courant d'un véhicule est amené à être réalisé par un prestataire extérieur, les services techniques de la COPAMO doivent valider la demande et en cas d'impossibilité, en être informés dans les meilleurs délais. Les frais justifiés et approuvés seront pris en charge sur présentation des factures.

S'agissant de l'entretien des véhicules appartenant à l'AMAD, la COPAMO prendra en charge l'entretien courant dévolu à l'utilisateur jusqu'aux vidanges, niveaux, courroies... (les réparations de carrosserie et mécaniques nécessitant de l'outillage spécialisé restent à la charge de l'AMAD).

La liste des véhicules utilisés pour les besoins du service de transport accompagné figure dans l'annexe au présent avenant.

Tout ajout ou suppression de véhicule pour ce service sera repris dans une mise à jour annuelle annexée au présent avenant.

ARTICLE 3

Toutes les clauses de la convention initiale et de l'avenant n° 1, non contraires aux dispositions du présent avenant demeurent en vigueur.

Fait à Mornant, en deux exemplaires,
le 21 juin 2022,

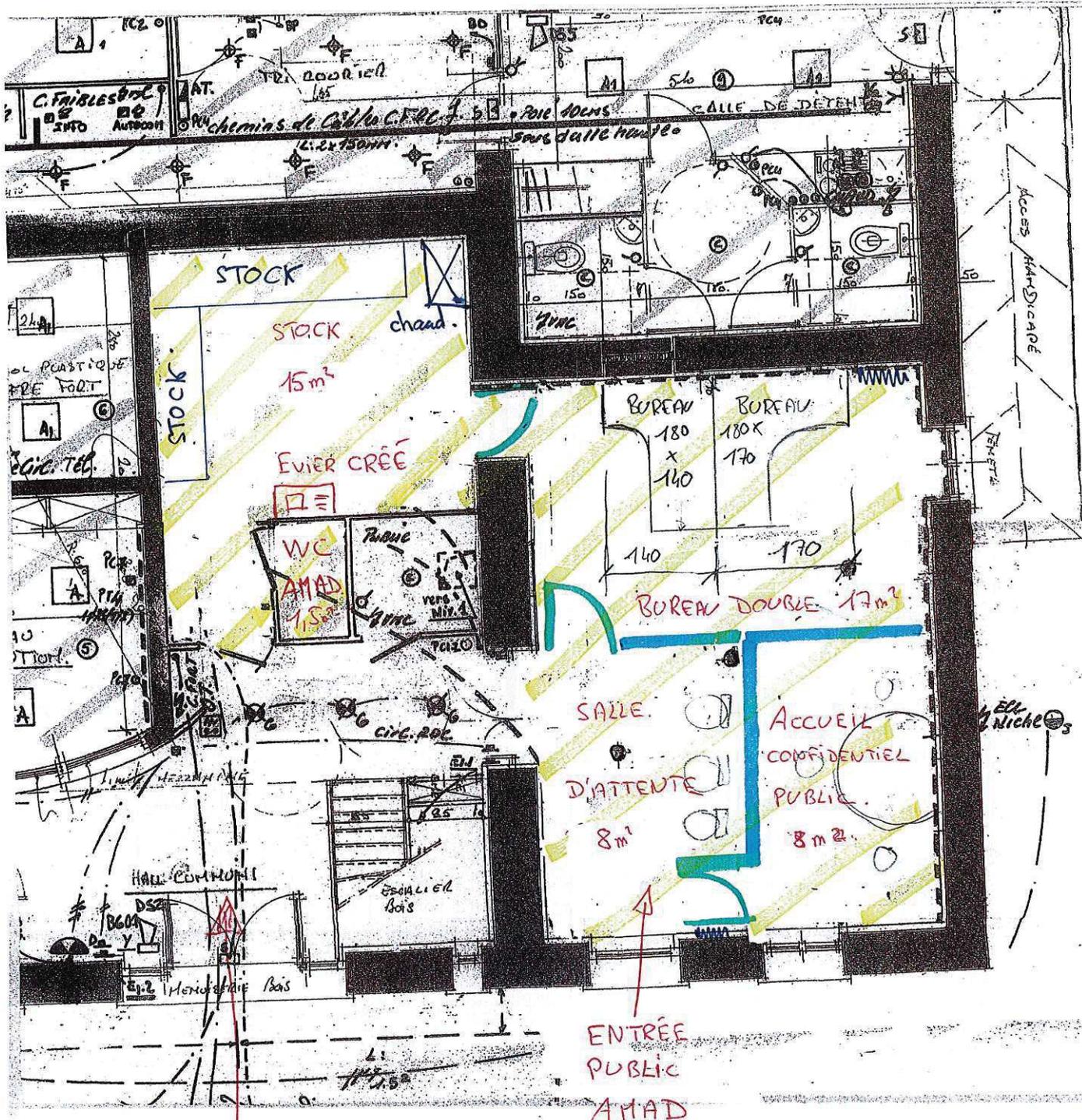
Pour la Communauté de Communes du
Pays Mornantais,

Renaud Pfeffer
Président

Pour l'AMAD,

Maurice Michel
Président

PROJET



ENTRÉE

SPZ +
PERSONNEL AMAD

AMAD

RDC
50m²

- cloison vitrée Avec Alèges pleine.
- cloison pleine.
- Porte pleine.

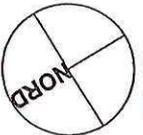
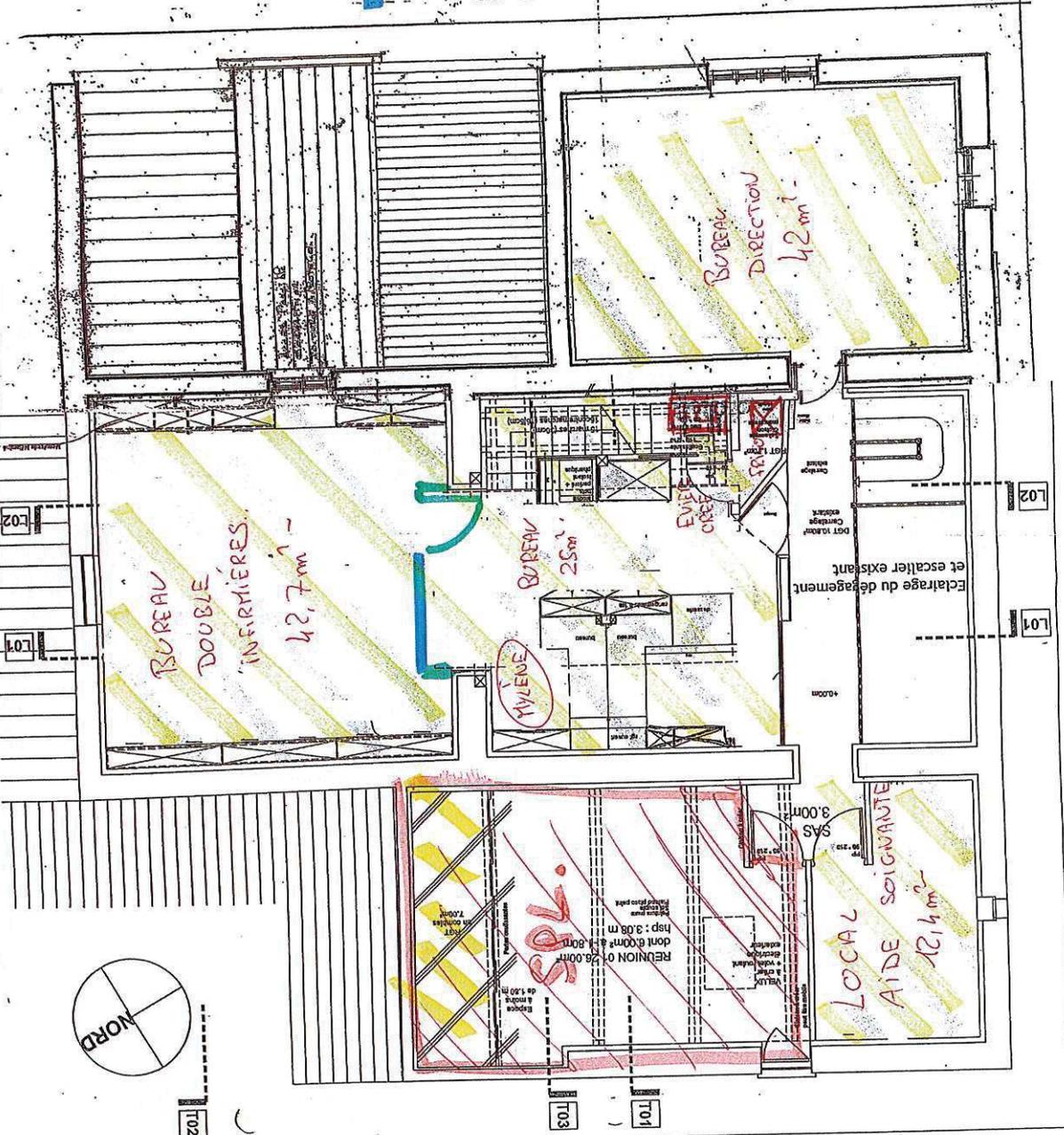
ETAGE
122m²

Choison vitrée Ave
Allège pleine.

Porte pleine Créée

AMAD

PLANS ETAGE
DANS LE CADRE
DES FONCTIONNEMENTS
DE L'ETAGE DES ANCIENS

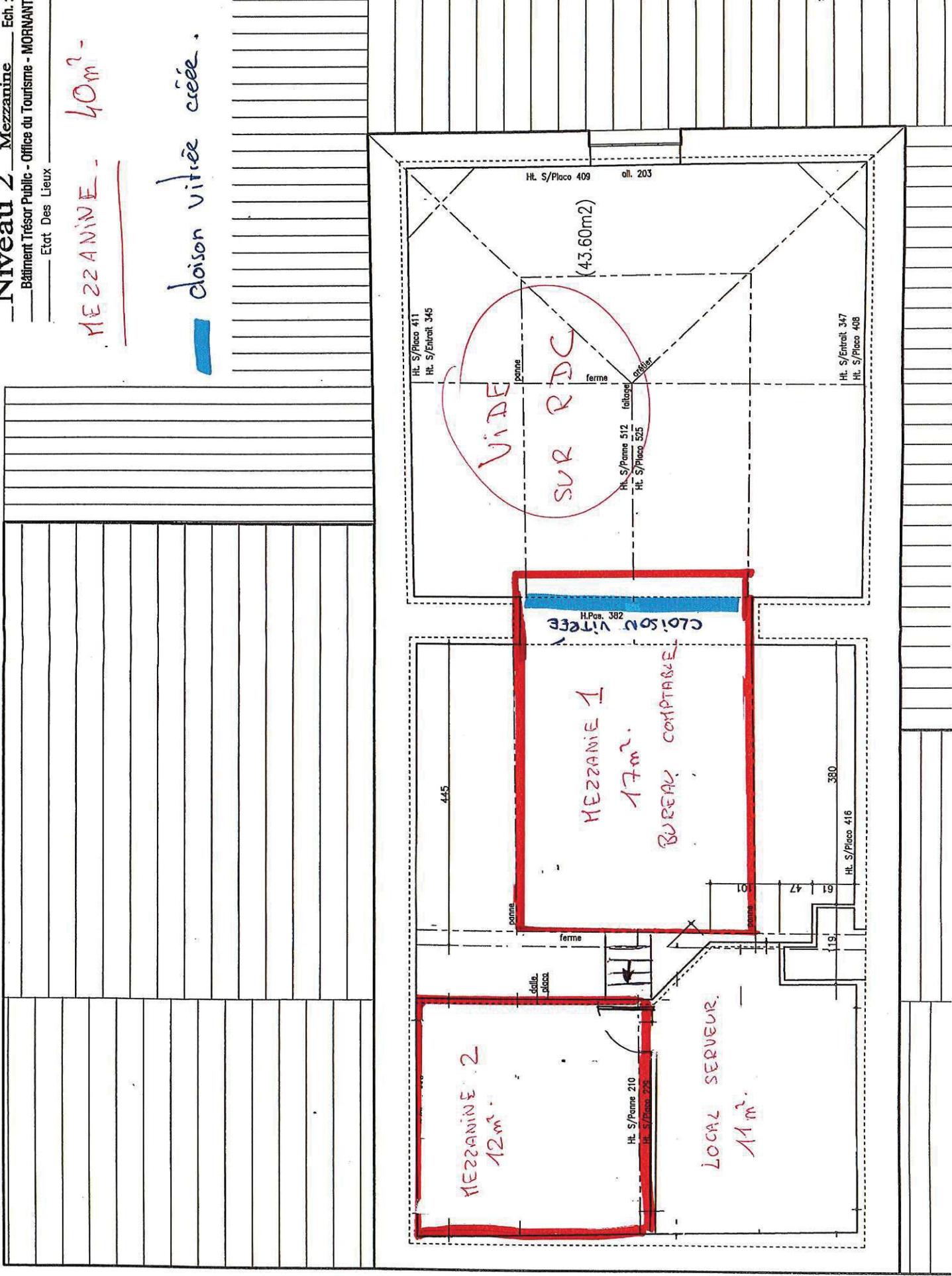


Route de St. Laurent d'Agny

Niveau 2 Mezzanine Ech. : 1/50
Bâtiment Trésor Public - Office du Tourisme - MORNANT
Etat Des Lieux

MEZZANINE - 40m² -

cloison vitrée créée.



Cour COPAMO

ANNEXE VEHICULES AMAD (au 1^{er} juin 2022)

VEHICULES PROPRIETE COPAMO

FIAT	DOBLO	AS-661-VA	Portage de repas
RENAULT	KANGOO	CF-884-QF	Portage de repas
PEUGEOT	PARTNER	DH-265-CE	Portage de repas
RENAULT	KANGOO ZE	FW-486-CG	Portage de repas
FIAT	DUCATO	AM-169-LZ	Transport accompagné

VEHICULES PROPRIETE AMAD

PEUGEOT	RIFTER	FK 465 AQ	Transport accompagné
PEUGEOT	108	FP 202 DS	SSIAD
PEUGEOT	108	FP 307 DS	SSIAD
PEUGEOT	108	FP 269 DS	SSIAD

DESIGNATION	2021-2022 / Depuis 2019		2022-2023			Grille tarifaire en Euros TTC, applicable à compter du 1er juillet 2022
	Résidents COPAMO	Extérieurs COPAMO	Résidents COPAMO	Delta	Extérieurs COPAMO	
1 Entrée adulte piscine plein tarif	5,30 €	7,10 €	5,40 €	1,89%	7,30 €	Tarif applicable à partir de 18 ans en l'absence de toute justification de tarif réduit. Valable uniquement le jour de la vente
10 entrées piscine ou 20 heures piscine adultes - Plein tarif	46,00 €	61,00 €	48,60 €	5,65%	65,70 €	Tarif applicable à partir de 18 ans en l'absence de toute justification de tarif réduit. Entrées limitées dans le temps (une année à partir de la date de vente)
20 entrées Piscine ou 40 heures piscine adultes - Plein tarif	82,00 €	110,00 €	86,40 €	5,37%	116,80 €	Tarif applicable à partir de 18 ans en l'absence de toute justification de tarif réduit. Entrées limitées dans le temps (une année à partir de la date de vente)
1 Entrée piscine - Tarif réduit	3,70 €	5,10 €	3,80 €	2,70%	5,20 €	Sur présentation de justificatif de moins d'un an : mineurs de 4 ans à 18 ans, étudiants, porteurs de handicap (+ 1 accompagnateur gratuit selon le besoin d'assistance), ou justificatif de moins de 2 mois : personne en recherche d'emploi, personne ayant un quotient familial inférieur ou égal à 900, famille nombreuse, séniors dès 65 ans révolus Valable uniquement le jour de la vente.
10 entrées piscine ou 20 heures piscine - Tarif réduit	31,00 €	43,00 €	34,20 €	10,32%	46,80 €	Sur présentation de justificatif de moins d'un an : mineurs de 4 ans à 18 ans, étudiants, porteurs de handicap (+ 1 accompagnateur gratuit selon le besoin d'assistance), ou justificatif de moins de 2 mois : personne en recherche d'emploi, personne ayant un quotient familial inférieur ou égal à 900, famille nombreuse, séniors dès 65 ans révolus Entrées limitées dans le temps (une année à partir de la date de vente).
20 entrées piscine ou 40 heures piscine - Tarif réduit	54,50 €	76,00 €	60,80 €	11,56%	83,20 €	Sur présentation de justificatif de moins d'un an : mineurs de 4 ans à 18 ans, étudiants, porteurs de handicap (+ 1 accompagnateur gratuit selon le besoin d'assistance), ou justificatif de moins de 2 mois : personne en recherche d'emploi, personne ayant un quotient familial inférieur ou égal à 900, famille nombreuse, séniors dès 65 ans révolus Carte limitée dans le temps (une année à partir de la date de vente).
Tarif piscine CNAS	-25%	-25%	-25%		-25%	Réduction de 25 % appliquée aux adhérents du CNAS sur présentation de leur justificatif, sur les tarifs COPAMO et tout public, sur les entrées plein tarif individuelles et abonnements de 10 et 20 entrées ou 20 et 40 heures, non cumulable avec d'autre réduction, non applicable sur les tarifs animations et divers.
20 heures piscine en "Heures Creuses"	35,00 €	45,00 €	35,70 €	2,00%	45,90 €	Valable du Lundi au Vendredi de 11h à 14h et le vendredi à partir de 19h, en temps scolaire et jours fériés ouverts hors été. Produit limité dans le temps (un an à partir de la date de vente).
1 entrée enfant moins de 4 ans	GRATUIT	GRATUIT	GRATUIT		GRATUIT	Tarif applicable pour les moins de 4 ans, un justificatif peut être demandé. Entrées valables uniquement le jour de la vente.
Activité à la demi-saison	152,00 €	201,00 €	155,00 €	1,97%	205,00 €	Accompagnement au minimum d'un majeur pour les activités des enfants de 3 mois à 4 ans inclus. Tarif non applicable aux groupes constitués. Entrées limitées dans le temps (une année à partir de la date de vente).
Activité à l'année scolaire	260,00 €	320,00 €	265,00 €	1,92%	326,00 €	Un justificatif peut être demandé. Accompagnement au minimum d'un majeur pour les activités des enfants de 3 mois à 4 ans inclus.
Groupe	3,10 €	4,60 €	3,20 €	3,23%	4,70 €	Tarif unitaire applicable aux groupes, centres aérés, centres de vacances, colonies de vacances etc... répondant à la réglementation en vigueur (Jeunesse et Sports) et aux conditions de réservation du Centre Aquatique de la COPAMO. Le groupe doit prévoir l'encadrement minimum prévu dans l'article 19 du règlement intérieur. Rappel Normes d'Encadrement : Enfants de moins de 6 ans, un animateur pour cinq dans l'eau au minimum et Enfants de plus de 6 ans, un animateur pour huit dans l'eau au minimum Port de bonnet de même couleur obligatoire
Groupe "établissement spécialisé"	2,60 €	4,10 €	2,70 €	3,85%	4,20 €	Tarif unitaire applicable aux groupes structurés définis par la COPAMO, dont l'objet est l'accueil de personnes en situation de handicap et répondant à la réglementation en vigueur (Jeunesse et Sports) et aux conditions de réservation du Centre Aquatique de la COPAMO. Le groupe doit prévoir l'encadrement minimum prévu dans l'article 19 du règlement intérieur. Rappel Normes d'Encadrement : Enfants de moins de 6 ans, un animateur pour cinq dans l'eau au minimum et Enfants de plus de 6 ans, un animateur pour huit dans l'eau au minimum Port de bonnet de même couleur obligatoire
Formule Anniversaire à partir de 6 ans	60,00 €	75,00 €	61,20 €	2,00%	76,50 €	les samedis après midi, sur réservation auprès du Centre Aquatique. Tarif forfaitaire applicable aux groupes anniversaires de 5 à 10 enfants et un adulte ou deux accompagnateurs dans une période de 1 mois autour de la date d'anniversaire sur justification du parent organisateur. Prestations : accès à l'espace aquatique + accès à un espace aquatique privatif de 15 à 16 h avec surveillance et matériel aquatique + prêt d'une salle pendant une heure pour goûter avec état des lieux entrée/sortie. Tarif applicable à partir du 1er mars 2020,
Entreprise et Comité d'Entreprise 22 heures	46,00 €	55,50 €	48,60 €	5,65%	56,60 €	Réservé aux Entreprises avec ou sans comité d'entreprises, sur présentation d'une attestation d'employeur de l'année en cours Entrées limitées dans le temps (une année à partir de la date de vente).
Entreprise et Comité d'Entreprise Pack 50 entrées	nouveau	nouveau	215,00 €		290,00 €	Réservé aux Entreprises avec ou sans comités d'entreprises, sur présentation d'une attestation d'employeur de l'année en cours Entrées limitées dans le temps (une année à partir de la date de vente).
Achat du Support CARTE sans contact	3,00 €	3,00 €	3,00 €	3,00 €	0%	Achat de la carte sans contact : pour tout type d'abonnement, ou remplacement de carte perdue. Cette carte est personnelle et elle est rechargeable à l'utilisation.

ACTIVITES					
Désignation	2021-2022 / Depuis 2019		2022-2023		Grille tarifaire en Euros TTC, applicable à compter du 1 juillet 2022
	Résidents COPAMO	Extérieurs COPAMO	Résidents COPAMO	Extérieurs COPAMO	
Cours collectifs & activités d'Aqua forme Saison complète (Séances de 30 à 60 minutes)	260,00 €	320,00 €	265,00 €	326,00 €	Tarif applicable pour une année scolaire d'activités encadrées : AquaForme, aquaphobie, cours de natation... (séance de 30 à 1 heure) comprenant le prix de l'entrée à l'espace bassins à partir de 16 ans. Produit limité dans le temps (tarif pour une activité sur l'année scolaire)
"Aqua forme plus" saison complète	355,00 €	415,00 €	362,00 €	423,00 €	Tarif applicable pour une année scolaire d'activités encadrées : AquaForme, aquaphobie, cours de natation... (séance de 30 à 1 heure) comprenant le prix de l'entrée à l'espace bien-être-cardio. Produit limité dans le temps. Chargement sur un bracelet Bien-être.
Cours collectifs & activités d'Aqua forme Demi-saison (Séances de 30 à 60 minutes)	152,00 €	201,00 €	155,00 €	205,00 €	Tarif applicable pour une période d'activités : Aquagym, aquaphobie, cours de natation... (séance de 30 à 1 heure) comprenant le prix de l'entrée à l'espace bassins. Produit limité dans le temps (tarif pour une activité sur une demi-saison)
"Aqua forme plus" demi-saison	212,00 €	261,00 €	216,00 €	266,00 €	Tarif applicable pour une période d'activités : AquaForme, aquaphobie, cours de natation... (séance de 30 à 1 heure) comprenant le prix de l'entrée à l'espace bien-être - cardio. Produit limité dans le temps (tarif pour une activité sur une demi-saison). Chargement sur un bracelet Bien-être - cardio.
Location Aquabike à l'unité (30 minutes)	4,30 €	4,40 €	4,40 €	4,40 €	Tarif pour la location d'un aquabike, sur réservation, pour 30 mn d'activité libre. Tarif hors entrée à l'espace bassins. Valable uniquement le jour de la vente
Activité d'AquaForme à l'unité	12,50 €	14,50 €	12,80 €	14,80 €	Inscription sur liste d'attente pour 30 ou 45 mn d'activité dirigée. Entrée piscine incluse. Valable uniquement le jour de la vente
Tarif Individuel Animation tarif moins de 18 ans	6,10 €	6,60 €	12,20 €	13,20 €	Tarif unitaire pour participer à une activité organisée par le service du Centre Aquatique. Entrée incluse.
Entrée Gratuite	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	Opération ponctuelle de marketing/communication définie par le Bureau Communautaire
Brevet de Natation	4,50 €	5,50 €	5,50 €	5,50 €	Passage du brevet de natation sur réservation. Tarif avec entrée espace bassins comprise. Valable uniquement le jour de vente.
Justificatifs à fournir :	TARIF RESIDENT COPAMO UNIQUEMENT SUR PRESENTATION D'UN JUSTIFICATIF DE DOMICILE (pièce d'identité, permis de conduire, facture électricité, téléphonie...)				

ESPACES BIEN-ETRE, CARDIO & BASSINS						
DESIGNATION	2021-2022/ DEPUIS 2019		2022-2023			Grille tarifaire en €uros TTC, applicable à compter du 1 juillet 2022
	Résidents COPAMO	Extérieurs COPAMO	Résidents COPAMO	DELTA	Extérieurs COPAMO	
1 Entrée adulte (>18 ans)	11,00 €	13,50 €	11,20 €	2%	14,00 €	Tarif applicable à partir de 18 ans en l'absence de toute justification de tarif réduit. Valable uniquement le jour de la vente.
1 Entrée tarif réduit	9,10 €	11,80 €	9,30 €	2%	12,30 €	Tarif applicable sur présentation d'un justificatif aux étudiants majeurs, personnes en situation de handicap (+ 1 accompagnateur gratuit), personnes en recherche d'emploi (attestation pôle-emploi), personne ayant un quotient familial CAF inférieur ou égal à 900, famille nombreuse, séniors dès 65 ans Valable uniquement le jour de la vente.
10 entrées ou 20 heures	92,00 €	115,00 €	94,00 €	2%	115,50 €	Tarif applicable à partir de 18 ans. Entrées valables 1 an à partir de la date de vente.
11 entrées C.E. - Entreprise COPAMO	91,00 €	117,00 €	92,50 €	2%	117,50 €	Tarif applicable aux Entreprises du territoire du Pays Mornantais. Tarif applicable aux Comités d'Entreprises extérieurs sur l'achat en nombre minimum de 10 abonnements. Entrées limitées dans le temps (une année à partir de la date de vente).
20 entrées ou 40 heures	162,00 €	200,00 €	165,50 €	2%	200,50 €	Tarif applicable à partir de 18 ans . entrées valables 1 an à partir de la date de vente.
10 entrées "heures creuses" Bien-être-cardio	76,00 €	102,00 €	77,50 €	2%	102,50 €	Tarif applicable à partir de 18 ans du lundi au vendredi de 11h à 14h uniquement, hors jour férié. Entrées valables 1 an à partir de la date de vente.
Animation Espace Bien être et Cardio et espace bassins	13,00 €	15,00 €	13,20 €	2%	15,50 €	Tarifs applicables à partir du 1er juillet 2022 pour les + de 18 ans.
Achat du support bracelet sans contact	5,00 €	5,00 €	5,00 €		5,00 €	Achat du bracelet sans contact : pour tout type d'abonnement, ou remplacement du bracelet perdu. Ce bracelet est personnel et il est rechargeable à l'utilisation
Justificatifs à fournir :	TARIF RESIDENT COPAMO SUR PRESENTATION D'UN JUSTIFICATIF DE DOMICILE (pièce d'identité, permis de conduire, avis d'imposition, facture électricité, téléphonie...)					
Espace Bien Etre : Accès réservé aux personnes majeures, porteur d'un bracelet						

Designation	Résidents COPAMO	Extérieurs COPAMO	Grille tarifaire en Euros TTC, applicable à compter du 1 juillet 2022
MISE à DISPOSITION du personnel (Éducateur, hôtesse d'accueil, agent technique et d'entretien)	30,00 €	33,00 €	TARIF HORAIRE : Tarif applicable pour toute prestation d'enseignement, d'animation ou de surveillance nécessitant la mise à disposition d'un agent de la COPAMO.
Primaires			Gratuité applicable uniquement aux établissements des écoles primaires de la COPAMO, dans le cadre de leur projet pédagogique défini avec l'IE. Sur conventionnement
Collèges			Conventionnement, subvention du département adopté en début d'année scolaire, pour la mise à disposition de 3 lignes d'eau par classe et par créneau horaire .
Lycées			Conventionnement adopté en début d'année scolaire, pour la mise mise à disposition de 3 lignes d'eau par classe et par créneau horaire
Location ligne d'eau bassin sportif	50,00 €	50,00 €	Tarif horaire de la location d'une ligne d'eau.
Location bassin d'activités ou ludique	150,00 €	150,00 €	Tarif horaire de location du bassin apprentissage ou du bassin ludique, avec établissement d'une convention d'utilisation.
Location SNACK			redevance d'occupation du domaine public. Conventionnement spécifique.
Association leçons particulières			Participation sur la base de 3 € par personne sur planning et conventionnement établi avec l'intercommunalité.
Association affiliée à la Fédération Française de Natation			Participation sur la base d'un forfait annuel établi en début de saison sportive, sur un planning prédéfini, réservé aux associations affiliées à la FFN sur les activités compétitives : natation sportive, natation synchronisée, water-polo et formation BNSSA. Sur conventionnement.
Association affiliée à la Fédération Française d'Etudes et de Sports Sous-Marins			Participation sur la base d'un forfait annuel établi en début de saison, activités et horaires prédéfinis par conventionnement

<i>date</i>	<i>évènement</i>	<i>promotion</i>	<i>Modalités</i>	<i>Conditions</i>
Mois janvier	Semaine promotionnelle	oui	-10%	sur tous les abonnements
14 février	Saint Valentin	oui	-10%	le jour même, sur les entrées BE uniquement (offre pour duo)
5 mars	Fête des grands-mères	oui	gratuit	Gratuit pour l'adulte accompagnée de son/ses petit(s)- enfant(s)
8 mars	Journée internationale des droits de la femme	oui	gratuit	le jour même, 1h de découverte BE aux femmes de +18 ans
28 mai	Fêtes des mères	oui	gratuit	le jour même, gratuit pour l'adulte accompagnée de son/ses enfant(s)
18 juin	Fête des pères	oui	gratuit	le jour même, gratuit pour l'adulte accompagné de son/ses enfant(s)
Mois juin	AquaNight	oui	gratuit	portes ouvertes découvertes activités
1^{er} octobre	Fête des grands-pères	oui	gratuit	Gratuit pour l'adulte accompagné de son/ses petit(s)- enfant(s)
Mois octobre	Semaine bleue	oui	gratuit	visite des coulisses du CA + découverte cours d'aquagym au prix de l'entrée piscine

10 -16 septembre / PROMOTION DE LA NOUVELLE SAISON DANS LES COMMUNES
Fanfare de rue sur les marchés

LA CHIPS FANFARE BUISSONNIERE

INTERPRETATION :

Olivier Lenoir (percussions) , Michel Barret (trompette), Philippe Couplier (Saxophone Baryton), Isabelle Magnan (saxophone Alto)



La Chips se produit en déambulation, en acoustique, sans contraintes techniques.

Le répertoire de cette fanfare "buissonnière" est centré sur les musiques festives du monde.

Elle se réapproprie avec bonne humeur, énergie et finesse des musiques des Balkans, d'Afrique, d'Amérique du Sud, d'Italie, de la Nouvelle Orléans....

C'est l'invitation à un voyage ludique et coloré, universel et intemporel.

Gratuit

Vendredi 7 octobre / 20h30 Danse – Hip hop

FESTIVAL KARAVEL

DYPTIK « DANS L'ENGRENAGE » (actions culturelles /film /stage de danse)



Fondée en 2012 par les jeunes chorégraphes Souhail Marchiche et Mehdi Meghari, la compagnie stéphanoise Dyptik poursuit un travail chorégraphique ancré à la fois dans les valeurs du hip hop et le dialogue créatif avec d'autres esthétiques. Dans l'engrenage est le deuxième volet d'une réflexion sur les révoltes des peuples. Les chorégraphes interrogent cet espace-temps où des hommes et des femmes s'unissent pour contester un existant et construire un idéal. Mettre les doigts dans l'engrenage, s'aventurer dans une situation dont on ne pourra plus sortir, voilà le fil rouge de la pièce. Les chorégraphes questionnent les limites de l'Homme et sa capacité à résister à son propre système. Sur scène, la tension est palpable, l'atmosphère urbaine électrique. Les sept danseurs puisent leur énergie aux sources du hip hop. Leur engagement physique et émotionnel développe une danse à la fois intense, puissante et poétique. La compagnie Dyptik incarne une génération qui refuse la fatalité d'un monde apeuré ; un monde qu'elle entend bâtir elle-même.

Tout public, dès 8 ans

- **Possibilité de 2 stages de danse Hip Hop d'1h30 niveau débutant et intermédiaire.**
- **Diffusion Série documentaire « 140 BPM » 5 épisodes, traite de la place de la femme, de la mère et de l'artiste à travers une passion le hip-hop.**

festival ^{13^e ÉDITION}
de danse
Karavel
PÔLE EN SCÈNES | BRON

Tarifs à l'unité : normal : 24€ / réduit : 22€ / lycéen : 20€ / moins de 15 ans : 18€

Tarifs abonnés : normal : 22€ / réduit : 20€ / lycéen : 18€ / moins de 15 ans : 16€

Vendredi 2 décembre / 20h30

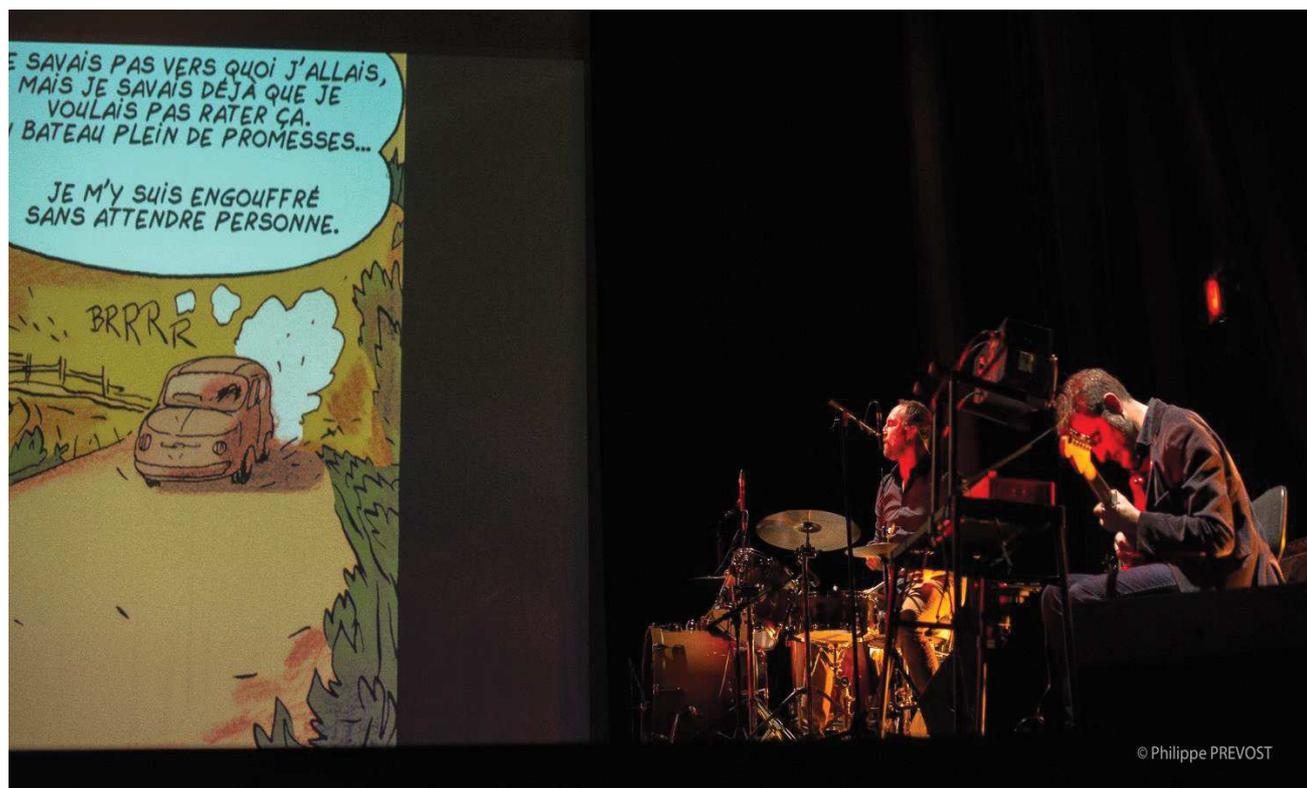
Ciné-BD-concert

COME PRIMA

AUTEUR : d'après Alfred

MUSICIENS : par le groupe Splendor in the Grass

Fauve d'or festival internationale de la BD d'Angoulême 2014 / Prix du meilleur album



Come Prima c'est l'histoire des retrouvailles mouvementées de deux frères italiens séparés brutalement dans les années 30.

Pendant 85 minutes, le spectateur assiste à un enchaînement d'émotions, où les atmosphères psychologiques sont transcendées par la musique live de Splendor In The Grass. Leur musique expressionniste de compositions originales vient se poser sur les dessins et participe ainsi au récit. Entre moments de douceur nostalgique, de violence ou de désespoir, les Splendor In The Grass délivrent une musique à fleur de peau, à l'émotion juste, se déclinant en une multitude de thèmes (Post-Rock atmosphérique, ballades du nord de l'Italie...). Ce spectacle transcende l'émotion de la lecture et permet à petits et grands une redécouverte de l'œuvre d'Alfred. Une expérience rare et intense à partager en famille.

A partir de 12 ans

Partenariat avec Les Lulus + réseau des bibliothèques « Text' à vivre »

Tarifs à l'unité : normal : 20€ / réduit : 18€ / lycéen : 16€ / moins de 15 ans : 14€

Tarifs abonnés : normal : 18€ / réduit : 16€ / lycéen : 14€ / moins de 15 ans : 12€

Vendredi 16 décembre / 20h30

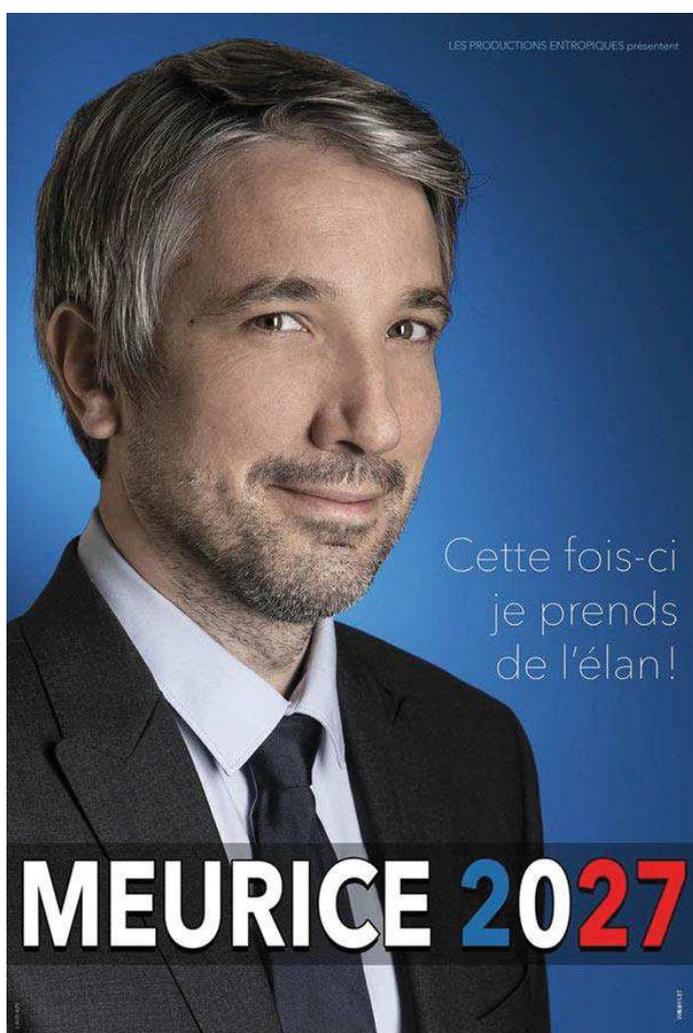
Humour – One man show

GUILLAUME MEURICE :

« MEURICE 2027 »

CONCEPTION ET JEU : Guillaume Meurice

Vous trouviez cette campagne présidentielle un peu trop calme ? N'ayez crainte, le candidat Guillaume Meurice est là pour y remédier ! L'humoriste et chroniqueur sur France Inter incarne, dans son dernier spectacle, un prétendant à la présidence de la République.
Rien que ça !



Espiègle, caustique, il parodie tous les codes propres à une campagne électorale. Jusqu'à l'affiche, estampillée "Meurice 2027", en bleu blanc rouge. Costume cravate, cheveux poivre et sel, sourire crispé et regard malicieux, il pose en parfait candidat. Son slogan ? "L'avenir de la France du futur", tout un programme. Typographiée à la manière du "En Marche" macronien, la phrase est projetée sur scène en guise de bienvenue. En fond sonore, Carla Bruni entonne d'une voix sucrée son fameux tube : Quelqu'un m'a dit.

Sous ses airs potaches, c'est un spectacle bien plus lucide qu'il n'y paraît sur la quête du pouvoir, truffé de bonnes idées (vidéos, mèmes, etc.) et doté d'une fin surprenante qui, l'air de rien, nous aide à dédramatiser et à affronter cette année d'élections assez déstabilisante...

Partenariat avec les Lulus *

Prix des Lecteurs 2022 avec son nouveau livre
« *Le roi n'avait pas ri* »

Tarifs à l'unité : normal : 24€ / réduit : 22€ / lycéen : 20€ / moins de 15 ans : 18€
Tarifs abonnés : normal : 22€ / réduit : 20€ / lycéen : 18€ / moins de 15 ans : 16€

Dimanche 8 janvier / 17h / SEANCE FAMILIALE

Cirque, humour et gallinacés

VOLER DANS LES PLUMES

COMPAGNIE DES PLUMÉS

CONCEPTION ET JEU : Diane Dugard et Juan Cocho



Attention, poulettes vedettes ! Dans ce spectacle totalement décalé, une bande de gallinacés rompus aux arts du cirque tient le haut de l'affiche aux côtés de deux acrobates-musiciens et de Bobby le chien.

Dresser des poules, en voilà une idée ! Depuis 2009, la voltigeuse Diane Dugard et le comédien Juan Cocho mêlent théâtre, cirque et art du clown avec ces étonnantes camarades de jeu. Après leur premier spectacle Prends-en de la graine, leur participation au cabaret des humoristes Shirley et Dino et à l'émission Le plus grand cabaret du monde, nos artistes nous présentent leur déménagement ! Sur scène, dans une ambiance de music-hall et le grésillement d'un vieux tourne-disque, humains et volatiles, héros d'insolites tableaux vivants dévoilent talents d'équilibriste, d'acteur, de musicien... La preuve qu'on peut être à la fois oiseaux de basse-cour et artistes de haut vol !

Dès 4 ans.

Ne partez pas sans passer par le Poulomaton ! Après le spectacle venez vous faire tirer le portrait avec les vedettes de la cie, les poulettes ! Dans le calme et le respect des animaux, rencontrez les poules de très près.

Tarifs à l'unité : normal : 14€ / réduit : 12€

Vendredi 24 février / 20h30

Cirque poétique et musical

LE CARROUSSEL DES MOUTONS

ECRITURE MISE EN SCENE ET JEU : Dirk Van Boxelaere et Fien Van Herwegen

AIDE INDISPENSABLE : Leandre Ribera

TECHNIQUE : Dimitri Ceulemans

LUMIERES : Jonas de Wulf



Le temps s'arrête pour laisser place aux rêves...

Au milieu de la scène, un piano à queue qu'effleure du bout des doigts une pianiste rêveuse, Fien. De cet instrument s'échappent des sonorités mélancoliques, qui invitent le spectateur à un voyage vers un univers merveilleux, entre voltige et poésie. Parfois au-dessus, au-dessous, à côté, voire même à l'intérieur du piano, un acrobate, Dirk, tente de compter les moutons pour mieux trouver le sommeil.

Au fil des notes et des prouesses acrobatiques, le piano prend vie et s'envole, sans que Fien ne s'arrête jamais d'en jouer. Pendant ce temps, Dirk, moyennant d'habiles pirouettes, est entraîné dans les airs avant d'être happé par l'instrument magique. Un voyage en apesanteur unique en son genre, burlesque et muet, dédié aux adultes comme aux enfants, qui prend la forme d'un rêve éveillé.

Tout public à partir de 5 ans

Tarifs à l'unité : normal : 20€ / réduit : 18€ / lycéen : 16€ / moins de 15 ans : 14€

Tarifs abonnés : normal : 18€ / réduit : 16€ / lycéen : 14€ / moins de 15 ans : 12€

Vendredi 3 mars / 20h30

Chanson, slam & poésie

GOVRACHE



Une poésie moderne, une interprétation juste et incarnée. Un ensemble aussi musical que poétique oscillant entre slam et hip-hop.

Parallèlement à la chanson qu'il pratique depuis dix ans partout en France, Govrache est aussi slameur. Qu'il évoque un contexte social difficile, un bonheur simple ou des petits riens du quotidien, il a le souci du propos juste. Sa plume est engagée, dégagée, chatouille autant qu'elle pique, caresse parfois... mais rarement dans le sens du poil. Attention, voilà un concert qui pourrait bien vous tirer quelques larmes... de trop rire ou trop encaisser, c'est selon.

Govrache, c'est certain, est né avec le pli de la rime au coin de la bouche. Il est aussi irrévérencieux qu'un Gavroche frondeur qui se serait mis à la poésie.

Il vient piquer nos consciences endormies, assénant ses textes coups de poing qui nous forcent à sortir de notre léthargie et nous éveillent au monde alentour... Abrupte réalité de contextes sociaux que, par confort, nous choisissons parfois d'ignorer.

La scène est son élément, et c'est ce naturel profond qui charme.

Un moment tout en finesse entre douceur, émotion et insolence, dont on aurait tort de se priver.

En écho au Printemps des Poètes

A partir de 12 ans

Tarifs à l'unité : normal : 22€ / réduit : 20€ / lycéen : 18€ / moins de 15 ans : 16€
Tarifs abonnés : normal : 20€ / réduit : 18€ / lycéen : 16€ / moins de 15 ans : 14€

Vendredi 17 mars / 20h30

Théâtre

PREMIER SOLEIL – ENQUÊTE SUR LA MORT DE ROMEO ET JULIETTE

COMPAGNIE LA BANDE A MANDRIN

MISE EN SCENE : Joséphine Chaffin et Juliette rizoud

AVEC : Clément Carabédian, Juliette Rizoud, Jérôme Quintard, Louis Dulac



C'est un petit matin froid. Dans le cimetière de Vérone, la police découvre les corps inanimés d'une jeune fille et d'un jeune homme, aussitôt identifiés comme ceux de Juliette Capulet et de Roméo Montaigu.

Comment les héritiers de ces deux familles rivales, parmi les plus puissantes de la ville, ont-ils pu trouver la mort ensemble – et même l'amour ensemble ? En tant qu'enfants uniques de deux clans ennemis qui se haïssent, il leur était absolument interdit de se fréquenter. La police ouvre une enquête pour démêler ce mystère. Quel rôle le Frère Laurent, principal témoin, a-t-il joué dans l'affaire ? À travers son interrogatoire, la police reconstitue le drame à rebours pour révéler ce qui a poussé Juliette et Roméo, à qui tout souriait pourtant, sur une pente dangereuse...

La magie du coup de foudre et la puissance solaire du premier amour se fracassent contre la bêtise, la haine et la division : Roméo et Juliette sont les icônes d'une jeunesse brisée par la famille et la société, une jeunesse qui s'est brûlée les ailes dans sa fureur de vivre... Leur célèbre histoire se raconte ici sous la forme d'un thriller, pour faire palpiter les cœurs des petits et grands.

A partir de 12 ans

+ 1 séance en scolaires pour les collégiens

Tarifs à l'unité : normal : 22€ / réduit : 20€ / lycéen : 18€ / moins de 15 ans : 16€

Tarifs abonnés : normal : 20€ / réduit : 18€ / lycéen : 16€ / moins de 15 ans : 14€

Vendredi 31 mars / 20h30

Seule en scène

NOEMIE DELATTRE – FEMINISTE POUR HOMME

MISE EN SCENE ET JEU : Noémie Delattre



Oui, il est possible d'être sexy, drôle, féminine ET féministe ! Pour nous en convaincre, Noémie de Lattre parle des hommes et des femmes, elle s'adresse aux unes et aux autres : carrière, famille, publicité... tout y passe ! Elle porte des robes fourreaux, des talons de 12 cm et des décolletés plongeants. Et pourtant, Noémie de Lattre est féministe, jusqu'au bout de sa french manucure.

Sous des allures frivoles, le propos ne l'est pas et si elle invoque tout aussi bien Beyonce que Simone de Beauvoir, c'est avant tout pour fendre joyeusement les inégalités et nous rappeler qu'avant toute chose, le féminisme est un humanisme.

Artiste éclectique, Noémie est comédienne mais s'est aussi illustrée à la radio (France inter), à l'écriture (un essai chez Flammarion), à la télévision (France 2), au cinéma... Elle nous offre ici un spectacle surprenant, réjouissant, aussi drôle qu'intelligent.

A partir de 12 ans

Festival Histoires d'en rire*

Tarifs à l'unité : normal : 24€ / réduit : 22€ / lycéen : 20€ / moins de 15 ans : 18€
Tarifs abonnés : normal : 22€ / réduit : 20€ / lycéen : 18€ / moins de 15 ans : 16€

Vendredi 2 Juin / 20h30

Humour/chanson

NOS COURSES FOLLES

LES FOUTEURS DE JOIE

AVEC : Christophe DOREMUS, Nicolas DUCRON, Alexandre LEAUTHAUD (ou Patrick NEULAT), Laurent MADIOT, Tom POISSON



Voici des chanteurs poètes musiciens capables de faire ce que l'on aime et que l'on a parfois du mal à trouver : offrir des spectacles au propos universel, fédérateurs, tendres et d'une qualité rare.

Dans leur nouveau spectacle il sera question de vitesse et de lenteur. On y parlera aussi du temps qui passe, de ceux qui n'ont pas su prendre le train en marche, des rides que l'on revendique.... L'occasion de mettre de la légèreté dans nos idées noires et un peu de sérieux dans nos fanfaronnades.

Entre envolées instrumentales, histoires de chute, choristes en costard, danse classique et quelques pas de country, voici de la chanson à voir autant qu'à entendre. De la chanson spectacle, chaude, drôle et humaniste.

Tout public

Tarifs à l'unité : normal : 20€ / réduit : 18€ / lycéen : 16€ / moins de 15 ans : 14€
Tarifs abonnés : normal : 18€ / réduit : 16€ / lycéen : 14€ / moins de 15 ans : 12€

Vendredi 9 juin / 12h

Journal Théâtral Explosif !

LES PETITS CANARDS

COMPAGNIE LA GRENADE

MISE EN SCENE : Lisa Robert

JEU : (en alternance, deux personnes au plateau) Soizic de la Chapelle, Anthony Liébault, Leila Mahi, Pierre-Damien Traverso



« Bonsoir à toutes et à tous, et bienvenue dans cette nouvelle édition des Petits Canards – le Journal Théâtral de la Grenade, réalisé en 3 jours d'après les JT de France 2, France 3 Région et Arte.

Deux comédien-ne-s survolté-e-s assurent un JT avec les moyens du bord, forcé-e-s d'incarner tour à tour les présentateurs-trices, les invité-e-s, les envoy-é-s très spéciaux-ales, la voix off et les personnages des reportages. Entre chaque sujet, un petit jingle au xylophone, un changement de lunettes ou de perruque, et c'est reparti pour un tour. Toutes les informations sortent des Journaux Télévisés et, parfois, on a du mal à y croire - c'est d'ailleurs pour ça qu'un temps d'échange sur notre processus de création est prévu à l'issue du spectacle, pour aller plus loin dans le décryptage des informations télévisées.

Durée 45 min

A partir de 10 ans

Tarifs à l'unité : normal : 14€ / réduit : 12€

Vendredi 29/06 & 1-2/07 / 20h30
Cirque



Cirque A l'Ouest

EN COURS DE PROGRAMMATION



Cirqu'à l'Ouest revient cette saison ! Quatre lieux de culture du sud-ouest lyonnais (le Briscope à Brignais, le Sémaphore à Irigny, le théâtre et cinéma Jean Carmet à Mornant et La Mouche à Saint-Genis-Laval) unissent leurs forces pour accueillir un chapiteau et y présenter du cirque sans frontière et joyeux.

Tout public

Tarifs à l'unité : normal : 15€ / réduit : 10€

3 CINE-CONCERTS-TARTINES

JEUNE PUBLIC

SILMUKKA – de LES GORDONS // ciné-concert électro !

Mercredi 26 octobre / 10h30...juste avant les tartines du goûter ! dès 5 ans



Les Gordon nous présentent ici 5 courts-métrages d'animation, entièrement revisités par sa musique, mélange de sons électroniques, d'échantillonnages de guitare et de claviers. Fidèle à son univers musical, il imagine des mélodies légères, entêtantes et subtilement rythmées où se confondent influences classiques, sonorités japonisantes révélant sa grande maîtrise du sampling. L'ensemble forme une bande sonore élégante propice à l'évasion qui accompagne les films avec finesse.

Ceux-ci nous racontent tout à tour le passage de l'hiver à l'été, la rencontre entre deux cosmonautes perdus dans l'espace, l'aventure d'une jeune fille courant un marathon un peu spécial dans un décor froid et montagneux, le quotidien comique de personnes vivant dans une tempête permanente ou encore l'importante mission d'un personnage de réveiller le soleil chaque matin.

OCO The Bear – dès 3 ans

Mercredi 8 février / 10h30...juste après les tartines goûter !



C'est l'histoire d'une rencontre extraordinaire, entre une petite fille et un ours polaire, mise en musique et orchestrée par un tandem à l'univers mélancolique OCO. Tiré du livre de Raymond Brigg et réalisé par la même équipe que le court métrage mondialement connu « The Snowman », le film d'animation au graphisme singulier THE BEAR est un savant mélange d'humour et de poésie, d'amitié et de bienveillance.

Entre les voix, les guitares, les pianos, les samples et les chansons, OCO offre un spectacle captivant dans la grâce et l'émotion. Petits et grands, ouvrez grand vos yeux et laissez-vous envoûter.

3^{ème} CINE-CONCERT TARTINES !

En cours de programmation

dès 3 / 4 ans

Mercredi 12 avril / 10h30...juste après les tartines du goûter !

Tarif unique adulte : 8€ / Tarif unique enfant : 6€
Pass'3 ciné-concerts-adulte : 21€ / Pass'3 ciné-concerts-enfant : 15€

PROGRAMMATION TOUT PUBLIC TCJC - PREVISIONNEL 2022-23

OCT > DEC 2022

DATE / HEURE	PROJET	DISCIPLINE	A PROPOS	JAUGE PREV.	DEPENSE PREV.	RECETTE PREV.	ECARTS PREV.
V. 7 OCT 20H30	Festival KARAVEL	Danse Hip-hop	Evénement fort et phare de la Région et de la Scène internationale hip hop...3ème participation à Karavel avec la complicité du Chorégraphe Mourad Merzouki - programmation Dyptik "Dans l'engrenage"	250	7 000 €	4 875 €	-2 125 €
Me.26 OCT	SILMUKKA	Ciné- Concert Jeune- Public	5 courts-métrages d'animation revisités avec finesse et musique électro dans une ambiance onirique et propice à l'évasion (festival Toiles des Mômes)	100	1 500 €	650 €	-850 €
V. 2 DEC 20H30	COME PRIMA	BD Spectacle	Spectacle qui transcende l'émotion de la lecture et permettant une redécouverte de l'œuvre d'Alfred en passant par la musique des Splendor in the Grass. Une expérience rare et intense à partager en famille.	150	5 000 €	2 475 €	-2 525 €
V.16 DEC 20H30	GUILLAUME MEURICE	Humour Seul en scène	<i>"Piquante et pince-sans-rire à souhait, avec une énergie folle, la comédienne dédramatise l'angoisse de ce monde par le rire où « le minuteur » est « un principe de vie ». Dans une mise en scène délicate et inventive de Vincent Dedienne et sur un texte efficace co-écrit avec Camille Cottin, la comédienne touche autant qu'elle fait rire. Son humour, dénué de toute méchanceté, comme son autodérision, font mouche". Télérama</i>	270	6 600 €	5 265 €	-1 335 €

OCT > DEC 2022				770	20 100 €	13 265 €	-6 835 €
<i>Rappel OCT > DEC 2021</i>				<i>750</i>	<i>28 240 €</i>	<i>12 300 €</i>	<i>-15 940 €</i>
SI RETOUR COVID : OCT > DEC 2022				550	20 100 €	8 975 €	-11 125 €
<i>RAPPEL : PREV PROG TP 2022 INSCRIT AU VOTE</i>					<i>57 600 €</i>	<i>30 500 €</i>	<i>-27 100 €</i>

PROGRAMMATION TOUT PUBLIC TCJC - PREVISIONNEL 2022-23

JANV > JUIN 2023

DATE / HEURE	PROJET	DISCIPLINE	A PROPOS	JAUGE PREV.	DEPENSE PREV.	RECETTE PREV.	ECARTS PREV.
D.8 JANV 17H	VOLER DANS LES PLUMES / Cie des Plumés	Cirque / humour et gallinacés	C'est un peu le cirque dans la basse-cour, un spectacle insolite, unique au monde, qui raconte une jolie histoire où les gallinacés prennent leur envol le tout dans une ambiance absurde et décalée.	150	4 050 €	1 950 €	-2 100 €
Me.8 FEV	OCO The Bear	Ciné-Concert Jeune-Public	Un spectacle dans la grâce et l'émotion, Tiré du livre de Raymond Brigg pour un savant mélange d'humour, de poésie, d'amitié et de bienveillance.	100	1 600 €	650 €	-950 €
V.24 FEV 20H30	LE CARROUSSEL DES MOUTONS / d'irqe & Fien	Théâtre, Cirque & Musique	Le temps s'arrête pour laisser place aux rêves. Au centre de la scène, un piano. Un acrobate en pyjama aux allures de Petit Prince s'élève en même temps que les notes de musique. Le piano est partenaire mélodique et acrobatique d'un spectacle muet qui fait tourner les têtes.	200	4 500 €	3 300 €	-1 200 €
V.3 MARS 20H30	GOVRACHE	Chanson, slam & poésie	Une poésie moderne, une interprétation juste et incarnée. Un ensemble aussi musical que poétique oscillant entre slam et hip-hop.	180	4 100 €	2 970 €	-1 130 €
V.17 MARS 20H30	PREMIER SOLEIL / La bande à Mandrin	Théâtre	La célèbre histoire de Roméo & Juliette revisitée par la Bande à Mandrin. Symbole d'une jeunesse brisée par la famille et la société, qui s'est brûlée les ailes dans sa fureur de vivre... Racontée sous la forme d'un thriller haletant.	180	3 250 €	3 330 €	80 €
V.31 MARS 20H30	NOEMIE DELATTRE : féministe pour homme	Humour - Seule en scène	Avec « Féministe pour homme », Noémie de Lattre lutte contre les stéréotypes. Sur un texte précis et une mise en scène émoustillante, mêlant humour et gravité, ce one-woman-show garde toute sa pertinence.	250	7 000 €	4 875 €	-2 125 €
Me.12 AVRIL	?	Ciné-Concert Jeune-Public	Programmation en cours	100	1 600 €	650 €	-950 €
V.2 JUIN 20H30	LES FOUTEURS DE JOIE / NOS COURSES FOLLES	Humour, chanson	Entre envolées instrumentales, histoires de chute, choristes en costard, danse classique et quelques pas de country, voici de la chanson à voir autant qu'à entendre. De la chanson spectacle, chaude, drôle et humaniste.	200	7200 €	2 475 €	-4 725 €
V. 2 JUIN 12h	LES PETITS CANARDS - Cie la Grenade	JT théâtralisé	Théâtre d'actualité, semi improvisée sur la presse du moment. Travail sur la désintoxication de l'information.	80	1 500 €	1 040 €	-460 €
29 JUIN > 2 JUILLET	Festival Cirq'A L'Ouest	Cirque	4 structures de l'Ouest Lyonnais s'organisent pour hisser le même chapiteau. Programmation en cours	chap	2 000 €	0 €	-2 000 €
SOUS-TOTAL JANV > JUIN 2023				1390	36 800 €	21 240 €	-15 720 €
<i>Rappel JANV > JUIN 2022</i>				<i>1500</i>	<i>29930</i>	<i>22575</i>	<i>-7355</i>
SI RETOUR COVID : JANV > JUIN 2023				1200	36 800 €	18 000 €	-18 800 €

	JAUGE PREV.	DEPENSE PREV.	RECETTE PREV.	ECARTS PREV.
TOTAL SAISON 2022 - 23	2160	56 900 €	34 505 €	-22 555 €
<i>Rappel TOTAL SAISON 21-22</i>	2250	58 170 €	34 875 €	-23 295 €
SI RETOUR COVID : SAISON 2022 - 23	1750	56 900 €	26 975 €	-27 225 €

PROGRAMMATION Jean Carmet - TARIFS 2022 / 2023

SPECTACLES 20H30

		tarif de la place à l'unité				tarif de la place à l'abonnement			
		normal	réduit	lycéen	- 15 ans	normal	réduit	lycéen	- 15 ans
CAT. EXCEPTION		26	24	22	20	24	22	20	18
CATEGORIE A +	KARAVEL	24	22	20	18	22	20	18	16
	GUILLAUME MEURICE								
	NOEMIE DELATTRE								
CATEGORIE A	1ER SOLEIL	22	20	18	16	20	18	16	14
CATEGORIE B	COME PRIMA	20	18	16	14	18	16	14	12
	LES FOUTEURS DE JOIE								
	GOVRACHE								
	LE CARROUSEL DES MOUTONS								

SPECTACLE FAMILLES	tarif unique adulte	tarif unique -18 ans	pass'3 ciné- concerts adulte	PASS'3 ciné conc - 18 ans
VOLER DANS LES PLUMES	14 €	12 €		
CINE CONCERT 1	8 €	6 €	21 €	15 €
CINE CONCERT 2	8 €	6 €		
CINE CONCERT 3	8 €	6 €		

PAUSE MERIDIENNE	tarif unique normal	tarif unique réduit
PETITS CANARDS	14 €	12 €



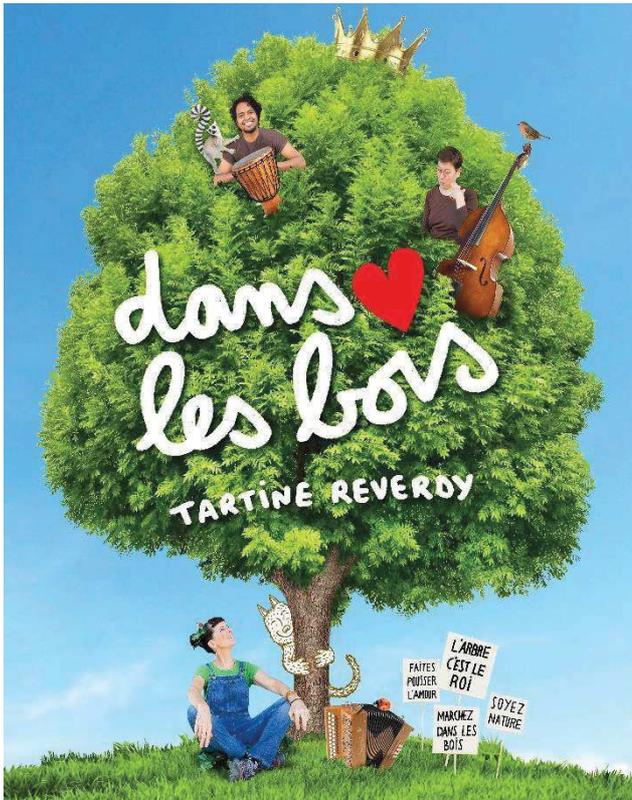
**THÉÂTRE
CINÉMA**

JEAN
CARMET

PROGRAMMATION SCOLAIRE 2022/2023

De la maternelle au lycée

Présentation de saison
16/05/2022



DANS LES BOIS

Tartine Reverdy

NIVEAUX : GS - CP - CE1 – CE2

CHANSON / SPECTACLE MUSICAL

Mardi 6 décembre – 9h30 & 14h30

Durée 1h

Tartine Reverdy et ses compagnons musiciens de toujours nous entraînent dans un nouveau tour de chant " dans les bois ", sorte de manifeste qui chante l'urgence des grands défis d'aujourd'hui et le bonheur de respecter la forêt, les animaux et le vivant. Chanter qu'il est bon de prendre un arbre dans ses bras, de marcher en forêt, de sentir l'odeur du bois, d'écouter la nature, et de se promener dans les bois avec un loup tout doux et rigolo !

Parce qu'il est grand temps de changer d'air, c'est sur une scène bourrée d'oxygène qu'elle invite petits et grands à la suivre pour chanter sous les feuillages, danser sous les branchages, vivre nos rêves grâce à ses chansons pleines de malice et de poésie.

[+ Ateliers possibles]



DEDANS MOI

De et par Filomène & Compagnie

NIVEAUX : TOUTES LES SECTIONS DE MATERNELLE

THÉÂTRE VISUEL

Jeudi 25 mai – 14h30 / Vendredi 26 mai – 9h – 10h30 – 14h30

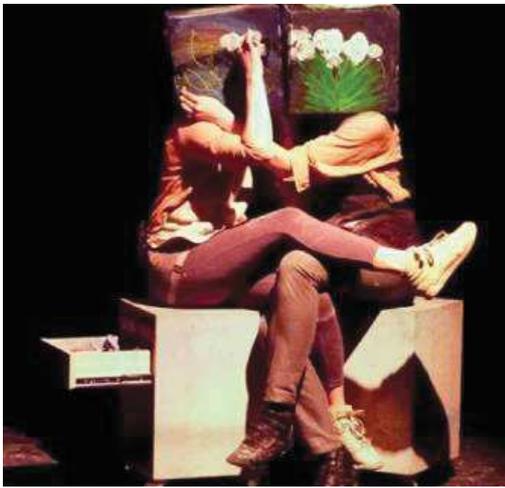
Durée 40 min (30 min + 10 min d'échanges)

Les émotions... tout un univers pour les petits. Un terrain encore inconnu à découvrir. Recevoir le monde qui nous entoure, le traverser. Autant de sensations nouvelles et fortes à reconnaître, à nommer, à exprimer et parfois à dompter !



Deux clowns sont à l'écoute de la voix d'un petit garçon qui observe et questionne ce qui se passe « dedans moi ». Il est traversé de sensations, les associe à des couleurs, se laisse surprendre et porter par tout ce qui l'habite, sans que les mots parviennent à le préciser. Les clowns s'appuient alors sur leur monde réel ou rêvé, pour comprendre ce qui se passe en eux. Qu'est-ce qui se joue à l'intérieur de nos corps et de nos têtes ? Comment appréhender tout ce qui constitue notre être profond ? Le décor, fait de bric et de broc, sert de support à des projections vidéo ou se transforme en surface sur laquelle la jeune clown peint ses émotions. La complicité et la drôlerie des deux personnages entrent en résonance avec la douceur des paroles de l'enfant, qui en découvrant le monde, se découvre lui-même

[+ Ateliers possibles]



CE1 / CE2 / CM1 / CM2/ 6^e/ 5^e

LES GEOMETRIES DU DIALOGUE

De et par la Compagnie Juscoama

THEÂTRE, DESSIN

Mardi 15 novembre – 9h30 & 14h30

Durée : 55 min

Face à face, deux silhouettes se scrutent. Des boîtes noires remplacent leurs visages, camouflage cubiste que les deux êtres ornent de dessins et griment selon leur humeur.

Nikki, petite fille sensible et timide, observe sa mère se maquiller chaque jour un visage immuable. Au fil d'épisodes parfois cocasses, parfois dramatiques, Nikki grandit et dessine son visage d'enfant, laissant place peu à peu à l'adolescence puis à l'âge adulte.

Dans ce tête-à-tête silencieux, les gestes remplacent les mots, l'image remplace la parole. Avec des dessins sonores pour tout langage, Justine Macadoux et Coralie Maniez créent un kaléidoscope à géométrie variable et font tomber les masques. Un voyage absurde et poétique dans l'univers de ces deux joueuses d'images.

[+ Ateliers possibles]



CP / CE1 / CE2 / CM1 / CM2

L'ILE AU TRESOR

De et par la Compagnie 9THERMIDOR

THEÂTRE D'OBJETS & MUSIQUE

Durée : 1h

D'après : "Treasure Island" de R.L. Stevenson

Lundi 12 décembre – 10h & 14h30



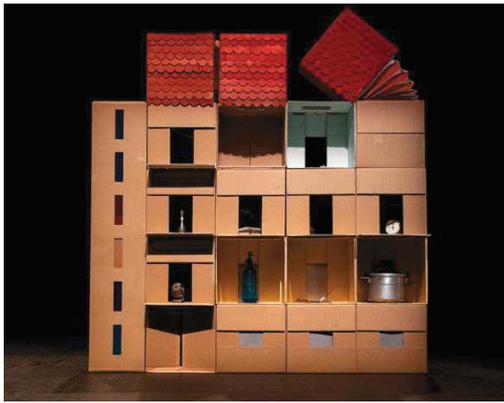
Nous connaissons tous les aventures du jeune et courageux Jim Hawkins, embarqué sur un navire à la recherche d'un trésor enfoui sur une île déserte. La compagnie 9Thermidor s'empare de ce grand classique en s'inspirant de la tradition du livre- disque de notre enfance, dont l'intérêt est de mêler textes, musiques et images. Elle en propose une adaptation joyeuse et vivante dans une mise en scène qui nous restitue toutes les dimensions épiques, comiques et poétiques de ce chef-d'œuvre. Avec la complicité du violoncelliste Pierre Burette, Stéphane Boireau nous embarque avec malice au cœur de ce récit d'aventures palpitant.

Dans cette adaptation, seul Jim Hawkins est représenté à échelle humaine et dans son entièreté. Tous les autres personnages sont symbolisés par leurs chaussures et bottes, manipulés par le seul comédien, Stéphane Boireau.

[+ Ateliers possibles]

[+ Suggestion cinéma sur le même thème, accessible en "séance à la demande": *L'île de Black Mór, de Jean-François Laguionie, animation, 1h21*]





[+ Ateliers musicaux]

CE1/CE2/CM1/CM2

VIEILLARDISES

De et par la Compagnie La Masure Cadencée

THEATRE D'OBJET

Durée : 50 min

Vendredi 14 octobre – 9h30 & 14h30

Nous voici dans les couloirs d'une maison de retraite, au milieu d'un dédale de portes de chambres qui s'ouvrent sur des petits vieux intrigants et délurés, fragiles et tenaces. Des petits vieux pénibles, bouleversants parfois, souvent pleins d'humour. Vivants !

Inspiré de véritables rencontres en Ehpad, les deux comédiennes donnent vie à ces personnages. Et quelle vie ! Amusant, transgressif, jamais cynique ou misérabiliste, ce spectacle aborde avec délicatesse et humour les questions de la vieillesse, le temps qui passe, la mémoire, l'accompagnement, mais aussi l'éloignement du lien qui préoccupent enfants comme adultes. Une sorte de témoignage sensible et drôle, une graine à planter maintenant pour un « labour des mentalités » !

Décor de cartons, comme autant de chambres formant l'hôpital. Comme le carton du dernier déménagement, efficace et fragile. Des vieux objets pour représenter les personnages de manière poétique, symbolique et accessible à tous.

[+ Ateliers possibles]

CM1 / CM2 / 6^e / 5^e

PERSEPHONE

De et par la Compagnie Girouette

CONCERT, DESSIN

Durée : 55 min

Mardi 31 janvier – 9h30 & 14h30

Perséphone, jeune fille indépendante et intrépide, échappe un jour à la surveillance de sa mère, la déesse Déméter, et tombe dans le royaume souterrain des Enfers. Un monde nouveau peuplé d'êtres mythiques et étonnants. Dans son périple, elle va affronter ses peurs et s'épanouir pour surmonter les épreuves semées par le destin sur son chemin. Le trio NOUK'S et le dessinateur Quentin Lugnier invoquent les figures de la mythologie grecque pour raconter l'émancipation et le passage à l'âge adulte. Un récit musical et visuel qui donne du courage.

[+ Suggestion cinéma sur le même thème, accessible en "séance à la demande" : *Icare*, de Carlo Vogele, animation, 1h16]

[+ Ateliers possibles]



CM2 / Collège / Lycée

BON DEBARRAS !

De et par la Compagnie Alula

THEATRE, MARIONNETTES

Durée : 1h

Mardi 18 octobre – 9h30 & 14h30

La compagnie bruxelloise Alula et ses marionnettes racontent un siècle d'histoires, à la manière d'un jeu de piste temporel. Dans l'espace protégé d'un escalier, qui cache lui-même un débarras, elle ouvre la boîte de Pandore sur tous les secrets et les drames des enfants d'hier et d'aujourd'hui. Avec pudeur, justesse, délicatesse.

Si les époques diffèrent, les émotions enfantines se ressemblent. Mêmes moments de complicité, mêmes secrets partagés, mêmes interdits transgressés. Qu'importe la maison, il y a toujours un recoin propice à se cacher du regard des autres et du monde, alimenter bien des rêves, des peurs et des fantasmes ! De cet espace-là, poste d'observation ou refuge, les marionnettistes font surgir dans la lumière des moments de vie de neuf enfants âgés de 6 à 14 ans qui ont habité la maison depuis 1900. Leur traversée du temps ressuscite les guerres, évoque l'émancipation des femmes mais aussi les inventions de la modernité ; l'Histoire suit son cours au fil de menus bonheurs et de grands malheurs. Le ton volontairement intimiste, manipulateurs et marionnettes à vue jouent la proximité avec une grande finesse de jeu et de liberté de mouvement. Rythme, respiration commune, mouvements coordonnés : tout est affaire de complicité. Et si le débarras pourrait paraître trop étroit, il est en réalité une fenêtre grande ouverte sur le monde.

[+ Ateliers possibles]

4e / 3e / Lycée

PREMIER SOLEIL : ENQUÊTE SUR LA MORT DE ROMEO & JULIETTE

De et par la Compagnie La Bande à Mandrin

THEATRE, POLAR

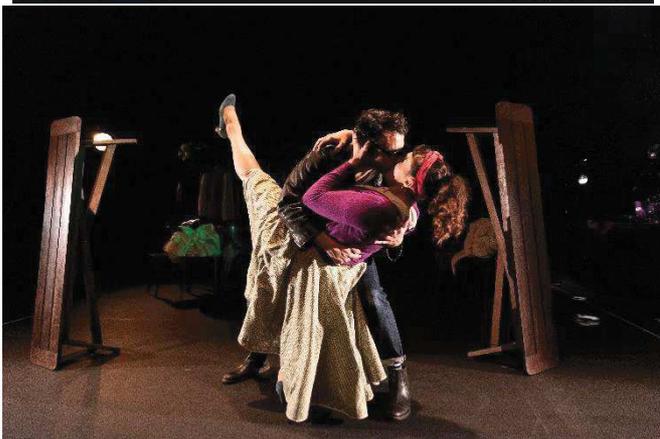
Durée : 1h30

Vendredi 17 mars – 14h30

C'est un petit matin froid. Dans le cimetière de Vérone, la police découvre les corps inanimés d'une jeune fille et d'un jeune homme, aussitôt identifiés comme ceux de Juliette Capulet et de Roméo Montaigu. Comment les héritiers de ces deux familles rivales, parmi les plus puissantes de la ville, ont-ils pu trouver la mort ensemble – et même l'amour ensemble ? La police ouvre une enquête pour démêler ce mystère. Quel rôle le Frère Laurent, principal témoin, a-t-il joué dans l'affaire ? À travers son interrogatoire, la police reconstitue le drame à rebours pour révéler ce qui a poussé Juliette et Roméo, à qui tout souriait pourtant, sur une pente dangereuse... La magie du coup de foudre et la puissance solaire du premier amour se fracassent contre la bêtise, la haine et la division : Roméo et Juliette sont les icônes d'une jeunesse brisée par la famille et la société, une jeunesse qui s'est brûlée les ailes dans sa fureur de vivre... Leur célèbre histoire se raconte ici sous la forme d'un thriller, pour faire palpiter les cœurs des petits et grands.

[+ Ateliers possibles]

[+ Suggestion cinéma sur le même thème, accessible en "séance à la demande": *West Side Story*, de Steven Spielberg, Fiction, 2h37]





4e / 3e / Lycée

MOITIE VOYAGEUR

De et par la Loghan de Carvalho, Compagnie Tracasse

Co-auteur : Vincent Dedienne

THEATRE

Durée : 1h20

Mardi 25 avril – 14h30

Logan vient d'une famille de voyageurs, de gitans, même si ses parents se sont sédentarisés du côté de Clermont-Ferrand. Il aurait pu bicrave des vagos, chourave des cartnies avec ses cousins et craillave des nigrés avec sa racli. Mais non, il est devenu acteur, et pour ça il est parti à Paris. Sauf que voilà... Il apprend que sa petite sœur va se marier avec un gitan, un vrai, qui appartient à cette communauté que Logan vient tout juste de quitter...

C'est l'occasion pour lui de s'interroger sur sa propre identité, divisée entre la famille de laquelle il vient et celle qu'il découvre dans « le théâtre ». Seulement pour avoir des réponses, il va devoir aller rencontrer son futur beau-frère sur un camp de gitan... Cette visite ne le laissera pas indemne.

Moitié Voyageur c'est le retour de Logan dans la vie des gitans, sur scène, seul mais avec plein de personnages pour l'aider à explorer ce monde qui fait partie de lui-même et dont lui ne fait plus vraiment partie.

[+ Ateliers possibles]

[+ Suggestion cinéma sur le même thème, accessible en "séance à la demande": *Spartacus et Cassandra*, de Loanis Nuguet, documentaire, 1h20]

Tarifs spectacles : primaire : 5€50 / collège : 6€ / lycée : 9€ par élève
Pour les "Séances à la demande" : modalités à retrouver au chapitre cinéma

Séances au cinéma

CE2 / CM1 / CM2 / 6^e

LES ATELIERS CINEMA

Chaque trimestre, le TCJC sélectionne pour vous une œuvre du répertoire cinématographique spécialement adaptée aux élèves du CE2 à la 6^{ème} et accompagne la projection par une analyse filmique animée par un intervenant spécialisé. A travers trois films les élèves plongent dans l'histoire du cinéma pour découvrir ses évolutions techniques et ses multiples possibilités graphiques, mais aussi pour aborder bien sûr les différents genres qui la composent. En amont de chaque séance, les enseignants suivent une formation d'1 demi-journée pour pouvoir accompagner les élèves dans la découverte des films présentés.

Au programme : *La Belle et la Bête* de Jean Cocteau, *L'argent de poche*, de François Truffaut et *La Fameuse invasion des ours en Sicile* de Lorenzo Mattotti.

Les dates des formations et projections vous seront communiquées ultérieurement.



Collèges et Lycées

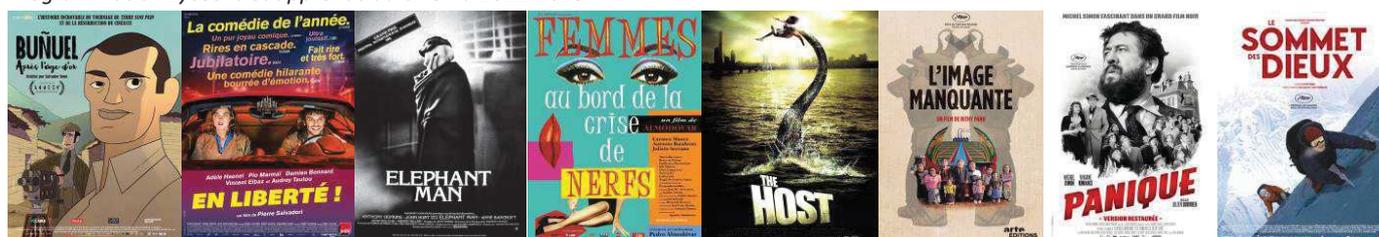
Programmation Collège au cinéma 2022-2023



COLLEGE AU CINEMA et LYCEENS ET APPRENTIS AU CINEMA

Ces deux dispositifs nationaux d'éducation à l'image proposent de découvrir des films de genres, d'époques et de cultures variés, pour la plupart classés « arts et essais », à raison d'une projection par trimestre. Ils sont l'occasion pour élèves de prendre le chemin de la salle de cinéma et de vivre l'expérience du spectateur : regarder ensemble un film dans ce lieu commun pour ensuite échanger et donner son avis sur une même œuvre. Les enseignants bénéficient de pré-visionnement et de stages organisés par les inspections académiques. Chaque film est accompagné d'un dossier pédagogique qui permet d'avoir un éclairage particulier sur l'œuvre, un temps d'échange en salle ou en classe peut être envisagé avec la médiatrice cinéma.

Programmation Lycéens et apprentis au cinéma 2022-2023



Tarifs cinéma : 2€50 / élèves / séance

pour Les Ateliers Cinéma / Collèges au cinéma / Lycéens et apprentis au cinéma

Séance à la demande : Des projections peuvent être organisées sur votre initiative, à partir de deux classes volontaires.

Tarifs 3€50 / élèves / séance

L'éducation à l'image en classe

TOUTES LES SECTIONS DE MATERNELLE

Découverte du cinéma d'animation

Durée : 1h



Autour d'une sélection de courts métrages d'animation, les tout-petits découvrent des univers drôles, touchants, poétiques autour desquels l'intervenant les invite à échanger. Chaque court métrage est l'occasion de découvrir une technique d'animation différente à travers de la fiction ou des récits plus expérimentaux.

Un petit atelier pratique est proposé en fin de séance.



Atelier réalisation d'affiches de film à l'école maternelle de St Andéol le Château.

CP / CE1 / CE2 / CM1 / CM2

Atelier pré-cinéma et jeux optiques

Durée : 2h



Cet atelier raconte l'histoire du pré-cinéma, qui prend ses racines dans les découvertes scientifiques liées à l'optique, avec pour objectif la volonté de créer de l'image animée. On parle alors de « jeux optiques » : thaumatrope, phénakistoscope, zootrope, etc... Cet atelier est l'occasion de présenter ces inventions et leurs secrets, de pouvoir les manipuler... et d'en créer soi-même !



Atelier bruitages

Durée : 2h

Cet atelier évoque l'arrivée du son au cinéma. En s'appuyant sur de nombreux extraits de films, nous évoquons d'abord les 30 premières années de cinéma muet et le rapport étroit qu'il y a malgré tout avec la création musicale, puis l'arrivée du cinéma parlant et les transformations radicales que cela provoque à la fois pour le travail des créateurs et pour l'expérience de spectateur, enfin l'utilisation originale que l'on peut faire de ce nouvel outil : servir le récit, expérimenter, dépasser le récit... Cette approche historique est complétée par un exercice pratique de bruitages avec les élèves.

[+ En prolongement de cette séance, possibilité de bénéficier d'un atelier au long cours pour un projet de ciné-concert.]

Collège / Lycée

Découverte du court-métrage

Durée : 2h30



Le format court est une manière d'envisager différemment la création cinématographique. Il permet de travailler sur des récits, des formes et des formats variés, de la contrainte de la durée naissent des propositions riches et originales ! A partir d'un panel de courts métrages l'intervenante revient sur le format, son histoire, ses spécificités et anime un temps d'échange avec les participants.

[+ Possibilité d'envisager un atelier de programmation sur plusieurs séances tout au long de l'année.]

Les ateliers d'éducation à l'image en classe sont gratuits et animés par la médiatrice cinéma selon le temps disponible et le nombre de demandes

PROGRAMMATION SPECTACLES SCOLAIRES TCJC - PREVISIONNEL 2022-23

SEPT > DEC 2022

TITRE	NB REP	JAUGE	DEPENSES	RECETTES	ECART
BON DEBARRAS !	2	400	5400	2300	-3100
GEOMETRIES	2	600	5300	3300	-2000
TARTINE REVERDY	2	600	5000	3300	-1700
VIEILLARDESES	2	500	3000	2900	-100
ILE AU TRESOR	2	450	4000	2500	-1500
TOTAL	10	2550	22700	14300	-8400

RAPPEL TARIFS	5,5€ prim	6€ collèges	9€ lycées
----------------------	-----------	-------------	-----------

JANV > JUIN 2023

TITRE	NB REP	JAUGE	DEPENSES	RECETTES	ECART
PERSEPHONE	2	500	4100	2750	-1350
DEDANS MOI	2	600	3780	3300	-480
ROMEO & JULIETTE	1	300	3160	1800	-1360
MOITIE VOYAGEUR	1	300	1980	2100	120
TOTAL	6	1700	13020	9950	-3070

	DEPENSES	RECETTES	ECART
TOTAL SAISON 23-24	35720	24250	-11470

Rappel budget voté 2022	48300
DEPENSES fin saison 21/22	20500
RESTE POUR DEBUT 22/23	27800
RESTE POUR DEBUT 23/24	35300

CINEMA		TARIFS 2021-22	TARIFS 2022-23	OBSERVATIONS
Place achetée à l'unité	Plein Tarif	6,20 €	6,20 €	+ 0,20€ en 2020-21
	Tarif réduit	5,20 €	5,20 €	+ 0,20€ en 2020-21 / également appliqué dans le cadre du Pass Culture
	Tarif enfant (- 14 ans)	4,20 €	4,20 €	+ 0,20€ en 2020-21
	Tarif unique pour les séances "très jeune public"	4,00 €	4,00 €	
Chèque GRAC		5,20 €	5,20 €	Tarif fixé par le GRAC
Pass Temps Libre		5,00 €	5,00 €	appliqué dans le cadre de l'abonnement panaché ciné-spectacle-reportage
Pass-Ados		2,60 €	2,60 €	Révisé avec le Pass-Ados (automne 2015)
Collège au Cinéma		2,50 €	2,50 €	Tarif fixé par le Département
Lycée au Cinéma		2,50 €	2,50 €	Tarif fixé par la Région Auvergne-Rhône-Alpes
Groupe scolaire		2,50 €	2,50 €	Aligné sur le tarif "Ecole au cinéma"
Séance à la demande		3,50 €	3,50 €	
Billet Solidarité (Resto du Cœur..)		3,00 €	3,00 €	
Pass-Région		5,00 €	5,00 €	4€ débité sur le Pass + 1 € à payer par le jeune pour compléter
Formule Abonnement		49,00 €	49,00 €	+1€ en 2020-21 pour 10 entrées valables 1 an (soit 4,90 € la place)
Nuit du Cinéma		4,20 €	4,20 €	indexé sur le tarif réduit
'Les Toiles des Mômes (organisé par le GRAC)		3,50 €	3,50 €	Tarif unique pratiqué dans le cadre du festival
Majoration Animation / Atelier / Ciné-Conférence		1,50 €	1,50 €	appliqué en complément d'une place achetée aux tarifs habituels
Chèque KDO				application des tarifs en vigueur
Projection 3D		1,00 €	1,00 €	appliqué en complément d'une place achetée aux tarifs habituels pour l'utilisation des lunettes
Exonérations		0,00 €	0,00 €	Professionnels, Accompagnateurs groupes scolaires & centre de loisirs
Tarifs Evénements nationaux (imposés)	Rentrée / Printemps & Fête du ciné & Festival Télérama	NC	NC	voir Délibération n° 072/05 du Conseil Communautaire du 28 juin 2005
Tarifs CNAS (Réduction -25%)	Place à l'unité / Tarif normal	4,70 €	4,70 €	accessibles aux porteurs de la carte CNAS
	Place à l'unité / Tarif réduit	3,90 €	3,90 €	
	Palce à l'unité / Tarif Enfant (-14 ans)	3,20 €	3,20 €	
	Abonnement 10 entrées / Tarif normal	37,00 €	37,00 €	

SPECTACLES SCOLAIRES		TARIFS 2021-22	TARIFS 2022-23	
Place vendue à l'unité	Maternelles / Primaires	5,50 €	5,50 €	inchangé depuis 2016 & incluant 1€ pour particpataion transport / COPAMO
	Collèges	6 €	6 €	inchangé depuis 2016
	Lycée	9 €	9 €	réajusté en 2019-20 / accessible avec le Pass-Région

PAUSE-GRIGNOTTE		TARIFS 2021-22	TARIFS 2022-23	
RESTAURATION LEGERE	selon la formule	5 €	5 €	Cf Délibération 105/19 du Conseil Communautaire du 17 déc 2019
		7 €	7 €	
		9 €	9 €	
BOISSONS	Bière (bouteille / 33cl)	3,50 €	3,50 €	
	Viognier (verre / 12,5 cl)	3 €	3 €	
	Vin (verre / 12,5 cl)	2,50 €	2,50 €	
	Jus de fruit (verre / 20cl)	2 €	2 €	
	Bouteille d'eau (50 cl)	1,50 €	1,50 €	
	Thé/Café	1 €	1 €	